



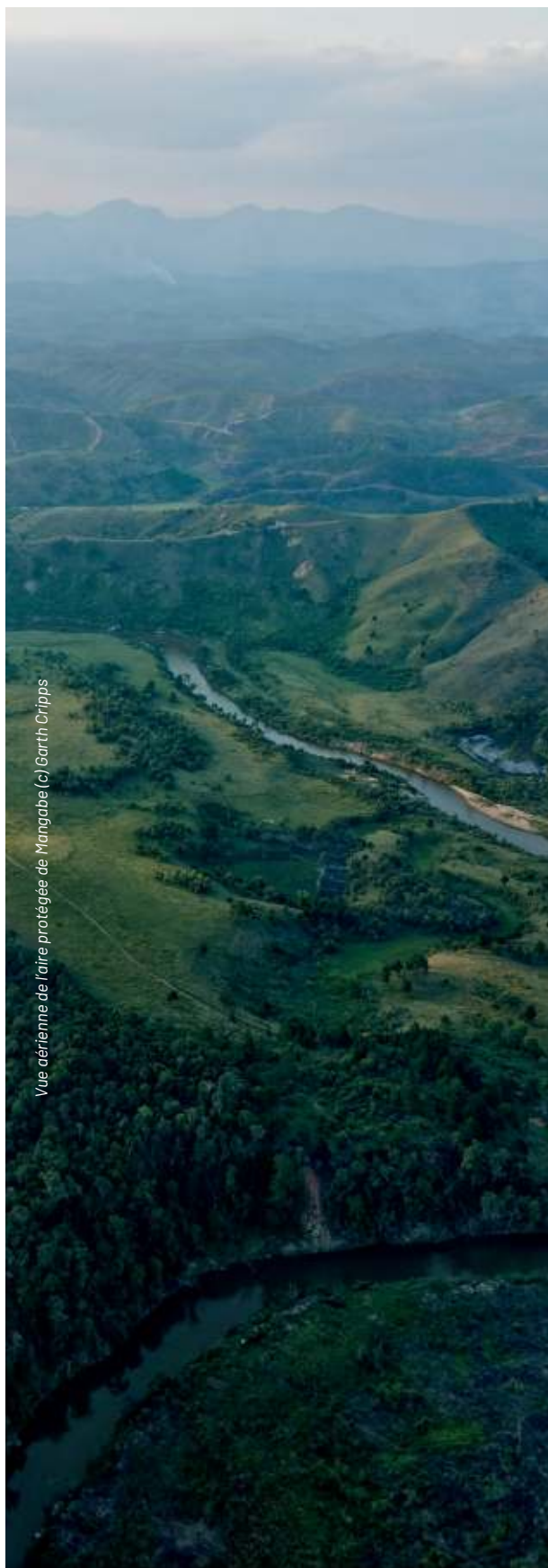
FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR



RAPPORT

ANNUEL 2025

RESUME EXECUTIF



Vue aérienne de l'aire protégée de Mangabe (c) Garth Cripps

L'année 2025 marque une étape historique dans l'évolution de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM). Vingt ans après sa création, la Fondation s'est affirmée comme le principal mécanisme national de financement durable de la conservation et comme un acteur stratégique incontournable du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).

Créée en 2005 avec un capital initial de 6 millions USD et neuf aires protégées soutenues, la FAPBM gère aujourd'hui un portefeuille consolidé **de 165,2 millions USD, finance 75 aires protégées** couvrant plus de **6,2 millions d'hectares** et contribue directement ou indirectement au bien-être de **54 890 bénéficiaires**. Cette progression exceptionnelle témoigne de la pertinence du modèle fiduciaire mis en place et de la confiance durable accordée par les partenaires nationaux et internationaux.

L'année 2025 confirme également une transformation profonde du rôle de la Fondation. Au-delà de sa fonction historique de bailleur, la FAPBM s'affirme désormais comme une plateforme de financement, de coordination et de stabilisation du système de conservation. Dans un contexte marqué par l'augmentation des pressions sur les ressources naturelles, la Fondation agit comme un véritable amortisseur financier et institutionnel, garantissant la continuité des actions de conservation malgré les incertitudes économiques, environnementales et politiques.

Au cours de l'exercice, plus de **44,8 milliards MGA (10 millions USD)** ont été mobilisés au profit des aires protégées et des communautés riveraines. Ces financements ont permis de soutenir **42 sites de Madagascar National Parks et 33 Nouvelles Aires Protégées**, d'intégrer cinq nouvelles aires protégées au portefeuille de financement, de renforcer les mécanismes de surveillance, de gestion et de gouvernance, et d'améliorer les conditions de vie des populations à travers **39 chaînes de valeur durables** et plus de **3 352 emplois générés** ou consolidés.

Les résultats obtenus démontrent l'importance stratégique du rôle joué par la Fondation. Malgré un contexte difficile marqué par une recrudescence des feux, une augmentation du taux de déforestation dans plusieurs paysages et des effets de plus en plus visibles du changement climatique, aucune extinction n'a été signalée parmi les espèces cibles suivies dans les aires protégées financées. Les dispositifs de financement, de surveillance et de gestion ont permis de préserver la fonctionnalité écologique de vastes écosystèmes essentiels à la biodiversité mondiale et au bien-être des populations.

La FAPBM a également renforcé sa capacité de réponse aux risques environnementaux. En 2025, **872 millions MGA** ont été mobilisés à travers le Fonds de Lutte contre les Feux au bénéfice de **25 aires protégées** et de plusieurs paysages prioritaires. Cette évolution marque le passage d'une logique de réaction ponctuelle à une approche plus intégrée associant prévention, équipements, renforcement des capacités et interventions opérationnelles.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par une transformation significative de l'organisation. L'effectif de la Direction Exécutive a augmenté de 64 %, passant de **25 à 41 collaborateurs**. Un département des Ressources Humaines autonome a été créé, 893 heures de formation ont été dispensées et les dispositifs de contrôle interne ont été renforcés. Au total, 31 missions d'audit et de contrôle ont été réalisées, permettant d'améliorer sensiblement le profil de risque du portefeuille financé. Les états financiers de la Fondation ont été certifiés sans réserve, confirmant la robustesse de sa gouvernance et de ses mécanismes fiduciaires.

L'année 2025 a également été celle du rayonnement et du positionnement stratégique de la Fondation. **La célébration des 20 ans de la FAPBM**, l'organisation de la Table Ronde des bailleurs à Francfort, le lancement du programme **FAMINDRA (32,3 millions EUR)** ainsi que la participation au Congrès mondial de la nature de l'UICN ont renforcé la visibilité internationale de la Fondation et consolidé sa crédibilité auprès des partenaires techniques et financiers.

Toutefois, les résultats obtenus ne doivent pas masquer l'ampleur des défis qui demeurent. Le déficit structurel de financement du SAPM reste important. La FAPBM ne couvre aujourd'hui qu'environ 30 % des besoins du réseau MNP et 18 % de ceux des Nouvelles Aires Protégées. Les feux, les pressions minières et foncières, le changement climatique ainsi que la forte dépendance du secteur aux financements internationaux continuent de fragiliser les acquis de conservation.

Face à ces défis, la Fondation entend poursuivre sa transformation et changer d'échelle. L'ambition est désormais de faire évoluer la FAPBM d'un fonds fiduciaire pour les aires protégées vers une véritable plateforme de financement de la biodiversité, du climat et du capital naturel. Cette vision s'appuie notamment sur l'augmentation progressive des actifs sous gestion vers **250 millions USD**, le développement des revenus carbone, des crédits biodiversité, des mécanismes de paiement pour services écosystémiques, ainsi que financements climat.

En 2025, la FAPBM démontre ainsi qu'une conservation efficace repose non seulement sur des ressources financières durables, mais également sur des institutions fortes, crédibles et capables de fédérer les acteurs autour d'une vision commune. Vingt ans après sa création, la Fondation apparaît plus que jamais

comme un pilier essentiel de la résilience écologique, économique et institutionnelle du système des aires protégées de Madagascar.



Village, Aire Protégée de Mangabe (c) Garth Cripps

L'ESSENTIEL EN UN REGARD

Un réseau d'aires protégées durablement sécurisé, malgré des pressions croissantes

- **75** aires protégées financées en 2025, objectif 2026 atteint avec une année d'avance
- **42** sites MNP **33** sites NAP soutenus sur l'ensemble du territoire national
- **05** aires protégées nouvelles
- **10^M USD** mobilisés pour les aires protégées, soit une hausse de 32 % par rapport à 2024.
- 0,91%** Taux de déforestation de 0,91 % contre 0,67 % en 2024, sous l'effet des feux, des pressions anthropiques et des changements d'occupation des sols.
- Indice d'Intégrité Biotique (IBI) : 2,93 contre 2,94 en 2024, impacté par la dégradation des habitats naturels malgré le maintien des espèces cibles de conservation.
- Aucun cas d'extinction signalé pour les espèces cibles suivies.

Une gouvernance renforcée et une confiance institutionnelle consolidée

- États financiers 2025 audités sans réserve.
- **31** missions d'audit et de contrôle réalisées en 2025, dont 16 descentes sur sites.
- Amélioration du profil global de risque :
- **45** sites à risque faible en 2025 contre 39 en 2024.
- Réduction des sites à risque élevé de 6 à 5.
- 66 % des recommandations d'audit mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.
- Renforcement du déploiement du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) : 100 % des financements annuels (75 AP) soumis à l'analyse des risques environnementaux et sociaux.
- Mise en place d'un cadre renforcé de suivi, de conformité et d'amélioration continue.
- Célébration des 20 ans de la FAPBM à travers trois événements majeurs, ayant renforcé les liens institutionnels
- Organisation d'une Table Ronde des bailleurs à Francfort, coorganisée avec la KfW, ayant mobilisé des partenaires autour du financement durable de la conservation.
- Engagement de 20 millions USD de Conservation Allies et 15 millions USD de la Hempel Foundation à la suite de la Table Ronde des Bailleurs à Francfort.
- Participation au Congrès mondial de l'IUCN 2025 à Abu Dhabi et officialisation du Comité National UICN Madagascar.

Un modèle financier solide et structurant

- **165,2 M USD** de portefeuille consolidé, dont 157,2 M USD de fonds de dotation.
- **30%** des besoins du réseau MNP couverts par la FAPBM
- **18%** des besoins des NAP financés.
- **26%** de hausse des subventions annuelles allouées aux NAP.

- Lancement du programme FAMINDRA (32,3M EUR), financé par l'Union européenne avec l'appui de KfW, selon un mécanisme de remboursement des dépenses préfinancées par la FAPBM permettant une reconstitution progressive de son capital pouvant atteindre 20M EUR sur la durée du programme.

Une capacité de réponse renforcée face aux risques environnementaux

- **872 millions MGA** mobilisés dans le cadre du Fonds de lutte contre les feux en 2025.
- Appuis déployés au bénéfice de 25 sites MNP, ainsi que des paysages CAZ, COFAV et Menabe Antimena.
- Élargissement du fonds d'urgence feu vers un véritable fonds de lutte contre les feux, couvrant :
 - > la prévention,
 - > les équipements,
 - > le renforcement des capacités,
 - > et les interventions opérationnelles.
- Déploiement de mécanismes de réaction rapide face aux urgences environnementales.

Des impacts concrets au bénéfice des communautés et des territoires

- **54 890** personnes bénéficiaires des actions de développement (+12 % vs 2024)
- **39** chaînes de valeur soutenues (vs 31 en 2024)
- **3 352** emplois créés autour des AP (vs 3 340 en 2024)
- Stabilisation et consolidation des chaînes de valeur développées depuis 2022.
- Renforcement de l'implication communautaire dans les mécanismes de gestion et de valorisation du capital naturel.
- Aucun cas d'extinction signalé pour les espèces cibles suivies dans les AP financées.

Une institution en transformation continue

- **64%** de croissance des effectifs de la Direction Exécutive en 2025.
- **893 h** de formation réalisées au bénéfice des collaborateurs.
- Création d'un département RH autonome pour renforcer la professionnalisation des équipes.
- Digitalisation progressive des outils de gestion et modernisation des dispositifs internes.



L'année 2025 marque une étape décisive dans l'évolution de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM). Elle coïncide également avec la célébration de ses 20 années d'existence, deux décennies d'engagement au service de la préservation du capital naturel de Madagascar. Cet anniversaire n'est pas seulement symbolique : il témoigne de la solidité d'un modèle qui a su s'inscrire dans la durée et s'adapter aux défis croissants de la conservation.

LE MOT DU PRESIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au fil de ces vingt années, la FAPBM s'est progressivement imposée comme un pilier structurant de l'architecture nationale de conservation. Plus qu'un mécanisme de financement, elle joue aujourd'hui un rôle central dans la stabilité, la cohérence et la pérennité du système des aires protégées. Dans un contexte marqué par des pressions environnementales et économiques accrues, la Fondation agit comme un véritable amortisseur et stabilisateur du système, garantissant la continuité des financements et permettant d'inscrire les actions de conservation sur le long terme.

Cette position stratégique repose sur une crédibilité institutionnelle solidement établie. La rigueur de la gouvernance, la transparence des mécanismes de gestion, ainsi que la conformité aux standards fiduciaires internationaux constituent les fondements de cette reconnaissance. Les résultats présentés dans ce rapport illustrent une organisation qui allie exigence, responsabilité et amélioration continue, au service de l'intérêt général.

La confiance renouvelée des partenaires techniques et financiers en 2025 vient conforter cette trajectoire. Elle reflète non seulement la robustesse du modèle de la FAPBM, mais également sa capacité à fédérer autour d'une vision commune du financement durable des aires protégées. Dans un environnement incertain, cette confiance est déterminante : elle permet de mobiliser des ressources à plus grande échelle, de renforcer les synergies et de construire des réponses collectives aux enjeux de conservation.

Au-delà des résultats, ces vingt années rappellent une conviction essentielle : la préservation de la biodiversité de Madagascar repose sur des institutions fortes, fiables et inscrites dans le temps. La FAPBM incarne cette exigence et continuera de la porter avec détermination et constance.

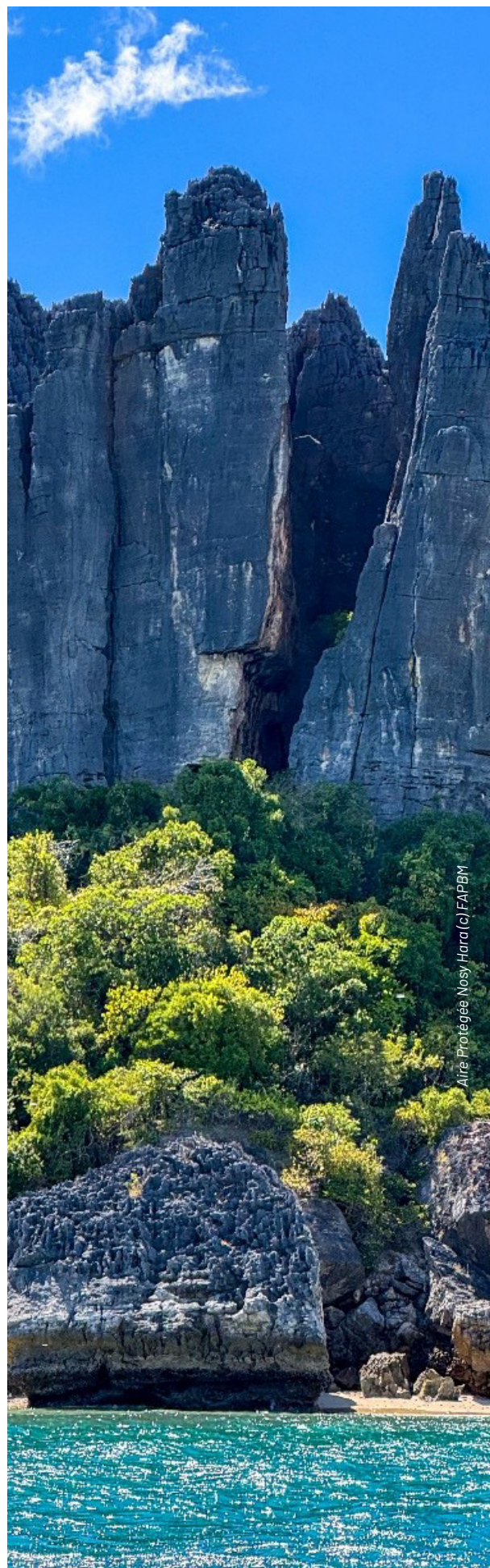
À l'aube de 2026, la Fondation se projette avec ambition. Forte de son expérience et de la confiance de ses partenaires, elle se positionne comme une plateforme nationale de coordination et de financement, appelée à accompagner la transformation du système des aires protégées vers plus de résilience, de lisibilité et d'impact.

Le Conseil d'Administration tient à saluer l'engagement de l'ensemble de l'équipe, des partenaires et des acteurs de terrain qui contribuent, chaque jour, ainsi que des contributeurs, à faire vivre cette mission. Ce rapport annuel se veut à la fois un outil de transparence et de compréhension des choix qui structurent l'action de la FAPBM. Il met en lumière les résultats obtenus, les défis rencontrés et les réponses apportées tout au long de l'année. Sa lecture permet de mieux saisir la manière dont la Fondation contribue, concrètement et durablement, à la stabilité et à la performance du système des aires protégées de Madagascar.

Bonne lecture.

Bruno RAJASPERA

Président du Conseil d'Administration



Aire Protégée Nosy Hara (c) FAPBM

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	2
L'ESSENTIEL EN UN REGARD	4
Un réseau d'aires protégées durablement sécurisé, malgré des pressions croissantes	4
Une gouvernance renforcée et une confiance institutionnelle consolidée	4
Un modèle financier solide et structurant	5
Des impacts concrets au bénéfice des communautés et des territoires	5
Une capacité de réponse renforcée face aux risques environnementaux	5
Une institution en transformation continue	5
LE MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
SOMMAIRE	8
PARTIE 1. QUI SOMMES-NOUS ?	10
I. Nos valeurs, mission, vision	10
II. Notre modèle de financement	11
PARTIE 2. MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS 2025	12
I. Gouvernance, financement et performance	12
II. Mécanismes de financement et instruments d'intervention	17
III. Impacts sur la conservation et les communautés	25
PARTIE 3. PARTENARIATS	36
I. Partenariats institutionnels et Programmes	37
II. Plaidoyer, influence et rayonnement institutionnel	55
PARTIE 4. RAPPORT FINANCIER	59
I. Ressources financières – Assurer la stabilité et la capacité d'action du système AP	59
II. Allocation stratégique des ressources – Orienter vers l'impact prioritaire	61
III. Bilan financier – Performance, contrôle et redevabilité	63
IV. Principaux défis et risques du système des aires protégées à madagascar	74
PARTIE 5. PERSPECTIVES 2026 : changements systemiques et montee en gamme de la FAPBM	76
I. Changement systémique n°1 – Vers des coalitions d'investissement de long terme	77
II. Changement systémique n°2 – Vers une organisation certifiée, digitalisée et orientée qualité	77
III. Changement systémique n°3 – Vers un pilotage du système par l'impact	78
IV. Impacts attendus en 2026 – Indicateurs de transformation systémique	78
V. Positionnement stratégique de la FAPBM à l'horizon 2030	78
CONCLUSION	80
LE MOT DU DIRECTEUR EXECUTIF	81
ANNEXES	82
I. Les membres du CA et de la Direction Exécutive à fin 2025	82
II. INDICE D'INTEGRITE BIOTIQUE (IBI)	84
III. Liste des CDV/AGR soutenues en 2025	85
IV. Présentations des AP financées	88
V. Les catégorisations des risques environnementaux et sociaux	101
VI. Liste des acronymes	102



PARTIE 01

QUI SOMMES-NOUS ?

I. NOS VALEURS, MISSION, VISION

« **Un système d'aires protégées capable de résister aux chocs financiers, institutionnels et environnementaux, et de garantir à long terme les fonctions écologiques vitales de Madagascar** » constitue l'ambition centrale portée par la FAPBM. Dans un contexte marqué par des pressions croissantes sur la biodiversité, cette vision appelle à renforcer la résilience du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM), afin qu'il puisse assurer durablement la préservation des écosystèmes dont dépendent à la fois les communautés locales et l'équilibre environnemental global.

Pour atteindre cette ambition, la FAPBM s'appuie sur des principes fondamentaux qui structurent son action : l'intégrité, comme condition de sa crédibilité fiduciaire ; la transparence, indispensable à la confiance de ses partenaires ; et la responsabilité, garante de la soutenabilité à long terme de ses engagements. Ces fondements guident l'ensemble de ses interventions et traduisent sa volonté d'inscrire la conservation de la biodiversité dans une démarche rigoureuse, durable et partagée.

C'est pour répondre à cette ambition que la FAPBM structure son action autour de valeurs fortes, d'une mission claire et d'une vision stratégique à long terme.



1. Valeurs

Passion :

La FAPBM est animée par sa passion pour la nature. C'est la première motivation de toutes ses décisions et ses actions. Cette passion la pousse à rechercher et à apporter des impacts positifs sur la nature. Cette passion est renforcée par sa ferme conviction que la nature unique de Madagascar est une richesse exceptionnelle, pour le peuple malgache et pour l'humanité. Elle travaille pour qu'elle soit conservée et transmise de génération en génération.

Redevabilité :

La FAPBM est redevable envers tous les contributeurs et la confiance qu'ils lui accordent en assurant une bonne gestion des fonds qui lui sont confiés. Elle est aussi redevable envers toutes les parties prenantes de la conservation de la biodiversité de Madagascar en assurant une gestion responsable des financements accordés pour la biodiversité. Enfin, elle est redevable envers les générations présentes et futures pour préserver la biodiversité de Madagascar. Dans l'accomplissement de la mission de la FAPBM, elle accorde une importance particulière à la transparence.

Éthique :

La FAPBM adopte et applique des règles éthiques rigoureuses telles que la lutte contre la corruption et contre la discrimination sous toutes ses formes. Les principes de bonne gouvernance s'appliquent à tous les niveaux de l'institution afin que les décisions et les actions entreprises dans le cadre de la réalisation de sa mission soient les plus justes et les plus équitables pour toutes les parties prenantes.



2. Mission

La FAPBM a pour mission de :

- (I) Contribuer au financement pérenne du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM),
- (II) Contribuer à la conservation de la biodiversité, au maintien des services écosystémiques, au bien-être de la population, et à la lutte contre le changement climatique,
- (III) Promouvoir la bonne gestion au sein du SAPM.



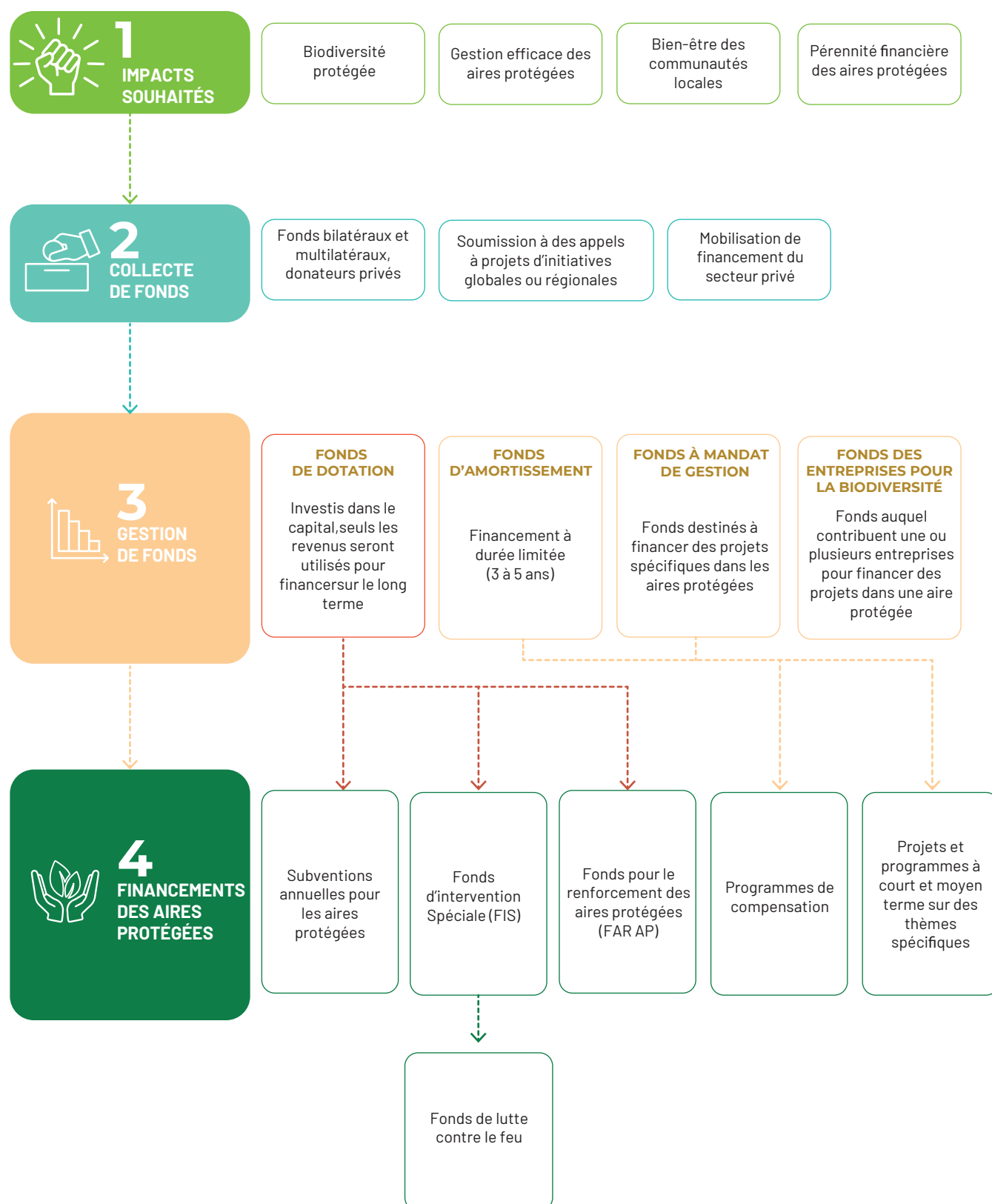
3. Vision du Plan stratégique 2022-2026

La FAPBM consolidera son statut de Fonds fiduciaire pour la conservation de référence internationale, et sera un acteur stratégique du financement durable du SAPM.

II. NOTRE MODÈLE DE FINANCEMENT

À travers son modèle de financement, la FAPBM joue un rôle d'amortisseur financier pour le système des aires protégées, en contribuant à lisser les cycles de financement, à absorber les chocs externes et à sécuriser durablement les investissements en faveur de la conservation.

Figure 1 : Modèle de financement de la FAPBM



PARTIE 02

MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS 2025

I. GOUVERNANCE, FINANCEMENT ET PERFORMANCE

1) 20 ans d’engagement de la FAPBM

Il y a vingt ans, la FAPBM naissait avec une ambition simple mais audacieuse : garantir un financement durable pour les aires protégées de Madagascar. Vingt ans plus tard, cette vision est devenue une réalité.

20 ANS

D'ENGAGEMENT, D'IMPACT

De 2005 à 2025 : bâtir la permanence de la conservation à Madagascar

Il y a vingt ans, la FAPBM naissait avec une ambition simple mais audacieuse : garantir un financement durable pour les aires protégées de Madagascar. Vingt ans plus tard, cette vision est devenue une réalité.

Indicateur clé	2005	2025
Capital mobilisé pour la conservation	06 M USD	165 M USD
Aires protégées financées	09	75
Superficie soutenue	1.5 ha	6,2 mio ha
Partenaires financiers et contributeurs	03	15
Communautés bénéficiaires	0	54 890

Bien plus qu’un fonds

En vingt ans, la FAPBM est passée d’un mécanisme de financement innovant à une institution stratégique de référence pour la conservation à Madagascar.

Aujourd’hui, la Fondation :

- sécurise durablement le financement de 75 aires protégées ;
- protège plus de 6,2 millions d’hectares d’écosystèmes exceptionnels ;
- soutient des dizaines de milliers de ménages vivant autour des aires protégées ;
- mobilise des financements nationaux et internationaux à grande échelle ;
- renforce la résilience du système national des aires protégées face aux défis du changement climatique, des feux et de la déforestation.

Un héritage. Une responsabilité. Une ambition.

Les vingt premières années ont permis de construire les fondations.

Les vingt prochaines années devront permettre de changer d’échelle.

La FAPBM ambitionne désormais de devenir la plateforme de financement durable de la biodiversité, du climat et du capital naturel de Madagascar, au service des générations présentes et futures.



La célébration des 20 ans de la FAPBM, placée sous le parrainage du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Max Andonirina FONTAINE, a constitué un moment stratégique au-delà du caractère commémoratif. Elle a clairement permis de :

- **Consolider les liens institutionnels avec l'État**, à travers le MEDD, ainsi qu'avec les fondateurs, notamment représentés par Jean Paul Paddock Régional Director for East, Central Asia & Pacific at WWF International). Les partenaires historiques de la Fondation, et l'ensemble des bailleurs, renforçant ainsi la cohérence et la continuité de l'engagement collectif en faveur de la conservation à Madagascar.
- **Affirmer le positionnement de la FAPBM comme financeur souverain des Aires Protégées de Madagascar**, en réaffirmant son rôle central dans la sécurisation, la stabilisation et la pérennisation des financements du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).
- **Renforcer l'image d'une institution solide, moderne et crédible**, capable de conjuguer rigueur financière, innovation dans les mécanismes de financement et leadership régional en matière de conservation durable.



Soirée des 20 ans de financement de la FAPBM (c) FAPBM

Cette célébration s'est articulée autour de trois temps forts réunissant l'ensemble des parties prenantes de la conservation :

La réunion annuelle des contributeurs au capital, le 18 Juin 2025 au Bois Vert Ivato, a permis de partager les résultats obtenus, de dresser le bilan des vingt années d'action et de renforcer l'engagement des partenaires autour de la pérennisation du financement des aires protégées.

Nombre de participants  **40** personnes

Une conférence dédiée aux « 20 ans de financement des aires protégées à Madagascar », le 19 juin 2025 à l'Amphi AXIAN Andraharo, a ensuite rassemblé institutions, bailleurs, chercheurs, ONG et communautés locales. Elle a offert un cadre d'échanges sur les acquis, les défis liés au changement climatique et à la mobilisation des financements, ainsi que sur le renforcement de l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles. À cette occasion, l'État, à travers le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable en fonction à l'époque, a affirmé son engagement fort à accompagner la FAPBM dans sa démarche d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (GCF), confirmant ainsi la reconnaissance du rôle stratégique de la Fondation dans l'architecture nationale de financement climatique et de conservation.

Nombre de participants  **150** personnes

Enfin, une soirée de célébration, le 19 Juin 2025 au Bois Vert Ivato, a rendu hommage aux fondateurs, aux anciens dirigeants, aux personnels et aux acteurs qui ont contribué, depuis 2005, à faire de la FAPBM une référence régionale en matière de financement durable de la biodiversité.

Nombre de participants  **180** personnes

Au-delà des résultats chiffrés, ces trois temps forts ont surtout permis de mesurer la qualité et la profondeur de l'engagement autour de la FAPBM. La forte mobilisation des parties prenantes, la richesse des échanges et la diversité des profils réunis témoignent du rôle central de la Fondation comme plateforme fédératrice du financement durable de la biodiversité à Madagascar. Les interactions, à la fois techniques et humaines, ont renforcé les liens de confiance, tout en créant un véritable élan collectif en faveur des vingt prochaines années. Enfin, l'ambiance, mêlant professionnalisme, émotion et convivialité, a contribué à ancrer durablement un sentiment d'appartenance et une adhésion renouvelée à la mission de la FAPBM.

Contraintes

Ces vingt années d'engagement s'inscrivent dans un environnement marqué par des défis structurels pour le financement durable de la conservation. Malgré les acquis, la sécurisation des ressources financières du système des aires protégées reste dépendante de la performance des marchés financiers et de la stabilité des contributions des partenaires. Cette constatation a notamment été exposée durant la réunion des contributeurs au capital 2025 de la FAPBM. Cette exposition aux fluctuations financières constitue un enjeu majeur pour la prévisibilité et la planification à long terme des interventions.

Par ailleurs, l'augmentation des besoins de financement du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM), combinée à l'extension progressive des sites soutenus, renforce la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles et diversifiées. Enfin, la coordination entre acteurs institutionnels, bailleurs et opérateurs de terrain demeure un facteur clé pour garantir l'efficacité et la cohérence des interventions à l'échelle nationale.

Mesures prises

Face à ces enjeux, la FAPBM a consolidé son modèle de fonds fiduciaire afin de sécuriser et stabiliser le financement des aires protégées, en maintenant le principe de préservation du capital et une gestion rigoureuse des revenus générés. Elle a également poursuivi la diversification de ses sources de financement et le renforcement de ses partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé, afin de réduire la dépendance aux financements traditionnels.

Par ailleurs, la coordination avec les parties prenantes du SAPM a été renforcée à travers des cadres d'échanges réguliers, dont les événements organisés dans le cadre des 20 ans, permettant d'harmoniser les visions et de consolider l'engagement collectif. Enfin, les interventions sur le terrain ont été intensifiées, notamment à travers l'appui aux gestionnaires d'aires protégées, le renforcement de la surveillance et le développement de chaînes de valeur locales au bénéfice des communautés.



Conférence sur les 20 ans de financement de la FAPBM, 2025 (c) FAPBM

2) Renforcement institutionnel

2.1 Une année de transformation institutionnelle

L'année 2025 marque une étape majeure dans l'évolution de la FAPBM. Face à l'augmentation du volume des financements gérés, à l'élargissement du portefeuille à 75 aires protégées couvrant plus de 6,2 millions d'hectares, ainsi qu'aux exigences croissantes des partenaires techniques et financiers, la Fondation a engagé un important chantier de transformation institutionnelle.

Cette dynamique vise à préparer la Fondation à accompagner un système national des aires protégées de plus en plus complexe, tout en renforçant sa capacité à gérer des financements de grande ampleur tels que le programme FAMINDRA (32,3 millions EUR), les programmes Hempel (5 958 431 USD), GEF6-AMP (6 209 404 USD) ou les futurs mécanismes climat et biodiversité.

Au-delà de la croissance des effectifs, l'ambition poursuivie est de construire une institution capable de répondre aux meilleurs standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion fiduciaire, de contrôle interne, de conformité et de gestion des risques.

2.2 Une nouvelle organisation au service de la performance

Afin d'accompagner sa montée en puissance, la Direction Exécutive a engagé une réorganisation interne visant à renforcer la performance, la redevabilité et la proximité avec les gestionnaires d'aires protégées.

Cette évolution permet notamment de :

- clarifier les responsabilités et les lignes de décision ;
- renforcer le pilotage stratégique et opérationnel ;
- améliorer la coordination entre les fonctions techniques, financières et administratives ;
- soutenir l'augmentation du volume des financements et des programmes gérés ;
- améliorer le suivi des résultats et des impacts sur le terrain.

Cette nouvelle organisation accompagne désormais le financement de 75 aires protégées, contre un portefeuille plus limité au cours des années précédentes.

2.3 Le capital humain comme levier stratégique

L'année 2025 a été marquée par la création d'un Département Ressources Humaines autonome, illustrant la volonté de la Fondation d'investir durablement dans son capital humain.

Les résultats obtenus sont significatifs :

- effectif porté de 25 collaborateurs à 41 collaborateurs, soit une croissance de 64 % ;
- 20 recrutements réalisés, dont 16 nouveaux postes stratégiques ;
- 100 % de taux de rétention du personnel ;
- 893 heures de formation dispensées ;
- 4 promotions internes vers des postes de direction et de management.

Cette montée en compétences vise à renforcer durablement la capacité de la Fondation à gérer des financements croissants et des programmes de plus en plus complexes.

2.4 Renforcement des fonctions d'audit et de contrôle interne

Dans un contexte marqué par l'augmentation des ressources gérées et des exigences de redevabilité, la Fondation a poursuivi le renforcement de ses mécanismes de contrôle.

En 2025 :

- 31 missions d'audit et de contrôle ont été réalisées ; dont 16 missions de terrain auprès des gestionnaires ;
- 66 % des recommandations ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre ;
- le dispositif de gestion des risques a été renforcé ;
- le nombre de sites présentant un risque faible est passé de 39 à 45 ;
- le nombre de sites présentant un risque élevé a diminué de 6 à 5.

Ces résultats contribuent directement à sécuriser les ressources confiées à la Fondation et à renforcer la confiance des partenaires.

2.5 Modernisation et digitalisation des processus

La transformation numérique constitue un axe stratégique de modernisation.

En 2025, la Fondation a poursuivi :

- la digitalisation progressive de ses processus administratifs ;
- l'amélioration de ses systèmes de gestion financière ;
- le renforcement de ses outils de suivi et de reporting ;
- la modernisation de la gestion des ressources humaines ;
- la préparation de futurs systèmes intégrés de pilotage et d'aide à la décision.

Cette modernisation vise à améliorer la qualité des données, la rapidité de traitement et la capacité de pilotage d'une organisation gérant désormais plus de 165 millions USD d'actifs.

2.6 Conformité et standards internationaux

La FAPBM poursuit son alignement avec les meilleures pratiques internationales applicables aux fonds fiduciaires pour la conservation.

Les progrès réalisés concernent notamment :

- le renforcement de la gouvernance ;
- la mise à jour des politiques et procédures internes ;
- le déploiement renforcé du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) ;
- le respect des exigences fiduciaires des bailleurs ;
- l'amélioration continue des mécanismes de gestion des risques et de conformité.

Cette démarche constitue un socle essentiel pour accompagner les ambitions futures de la Fondation, notamment l'accès à de nouveaux mécanismes internationaux de financement biodiversité et climat.

2.7 Une institution prête pour le changement d'échelle

Les réformes engagées en 2025 préparent la Fondation à franchir une nouvelle étape de son développement.

Forte de :

- plus de 165 millions USD d'actifs sous gestion ;
- 75 aires protégées financées ;
- plus de 6,2 millions d'hectares soutenus ;
- des états financiers audités sans réserve ;
- un dispositif de contrôle renforcé ;
- une gouvernance reconnue par ses partenaires ;

la FAPBM se positionne aujourd'hui comme l'une des institutions les plus structurées de Madagascar dans le domaine du financement durable de la biodiversité.

Le renforcement institutionnel engagé en 2025 constitue ainsi un investissement stratégique visant à garantir l'efficacité, la transparence et la pérennité des actions de conservation au bénéfice des générations présentes et futures.

2.8 Le renforcement institutionnel en chiffres

Indicateur clé	2025
Aires protégées financées	75
Superficie soutenue	6,2 millions ha
Actifs sous gestion	165,2 M USD
Croissance des effectifs	+64 %
Collaborateurs	41
Recrutements réalisés	20
Taux de rétention	98 %
Heures de formation	893
Missions d'audit et contrôle	31
Missions terrain	16
Recommandations mises en œuvre ou en cours	66 %
États financiers	Audit sans réserve
Sites à risque faible	45
Sites à risque élevé	5
SGES	Déploiement renforcé



Panéliste de la thématique Cap sur les 20 ans à venir
Conférence sur les 20 ans de financement de la FAPBM (c) FAPBM

II. MÉCANISMES DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS D'INTERVENTION

1) Evolution des subventions allouées aux aires protégées

Résultats Chiffrés

En 2025, **75 AP** couvrant une superficie totale de **6 261 036 ha** ont bénéficié du financement annuel de la part de la FAPBM. Grâce aux autres mécanismes de financement en place, tels que le Fonds d'Intervention Spécial (FIS), le Fonds d'Appui au Renforcement des AP (FAR AP), Fonds de lutte contre le feu, ainsi que les projets directement gérés par la Fondation, le nombre d'aires protégées ayant bénéficié d'un appui financier va au-delà de ces 75 AP.

L'augmentation notable des financements alloués aux Aires Protégées observée en 2024 a été poursuivie pour l'année 2025. En effet, les financements totaux¹ octroyés a enregistré une **hausse de 32 %**, passant de **33 753 760 885 MGA** (7 590 095 USD) en 2024 à **44 813 810 503 MGA (10 036 984 USD) en 2025**.

Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs :

- Une augmentation des revenus du capital grâce à la fructification des dernières contributions de la KfW, qui ont permis l'intégration de nouveaux sites et le renforcement des financements en faveur de quelques sites pré-identifiés ;
- La poursuite des appuis sous la ligne budgétaire annuelle pour soutenir les investissements en matériels et équipements en faveur des aires protégées ;
- La mobilisation des fonds spéciaux (FIS et FAR) pour mieux répondre aux situations nécessitant des appuis ponctuels ;
- L'évolution du fonds d'urgence en un fonds de lutte contre le feu qui bénéficie d'une enveloppe dédiée et révisée à la hausse, afin de renforcer les appuis en faveur des activités-clés au-delà des interventions de lutte active ;
- La poursuite du partenariat avec le MEDD à travers une enveloppe dédiée pour soutenir la gouvernance et la gestion des aires protégées au sein du SAPM ;
- Le renforcement du soutien financier en faveur de Madagascar National Parks (MNP), à travers les appuis exceptionnels pour soutenir la gouvernance et la gestion des sites du réseau ;
- Le financement au titre de la troisième année de mise en œuvre du projet de conservation des forêts de baobabs de l'Ouest - dans la région Menabe, sous l'appui de la Fondation Hempel ;
- Le financement au titre de la deuxième année de mise en œuvre du projet de conservation du paysage autour et dans le parc national Ankarafantsika ;
- L'extension de l'appui de la Fondation Hempel au paysage autour de Mandrare dans le Sud de Madagascar sous le projet Ala Hirike (1 596 517 USD) ;
- La poursuite des financements dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités des gestionnaires et des communautés de Hempel (442 671 USD) ;
- La poursuite des financements dans le cadre du projet GEF6-AMP (6 209 404 USD) en appui à la création de nouvelles AMP ainsi qu'au renforcement de la gestion des AMP et LMMA existantes

UNE ORGANISATION PLUS FORTE : 98 % DE RÉTENTION DES TALENTS

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE PAR 31 AUDITS

1. Les financements totaux comprennent les subventions annuelles, les FIS et Fonds d'Urgence Feu, le FAR AP, l'avance sur Sinking Fund de KfW, les appuis en investissement, l'appui en faveur du MEDD, les projets de conservation des forêts de baobab et du paysage Ankarafantsika sous le financement Hempel, les financements pour la création et l'extension des aires marines protégées à travers le projet de GEF6-AMP, l'Offset de QMM, le projet de restauration sous le financement de la banque BNI Madagascar, le renforcement des financements en faveur du SAPM sous le projet FAMINDRA.



Figure 2 :
Evolution des financements en MGA (2021 – 2025)

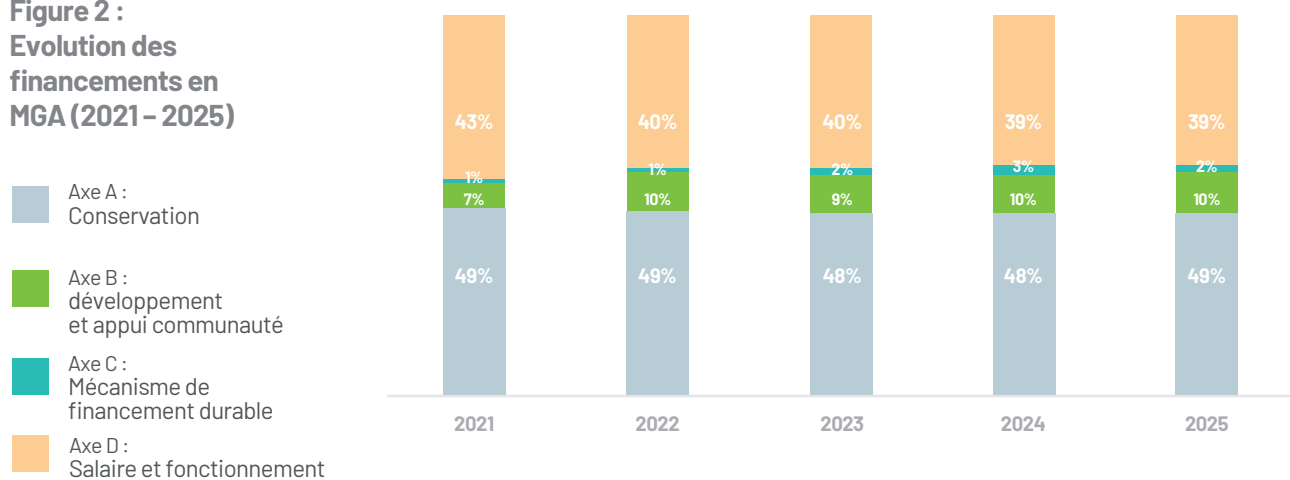
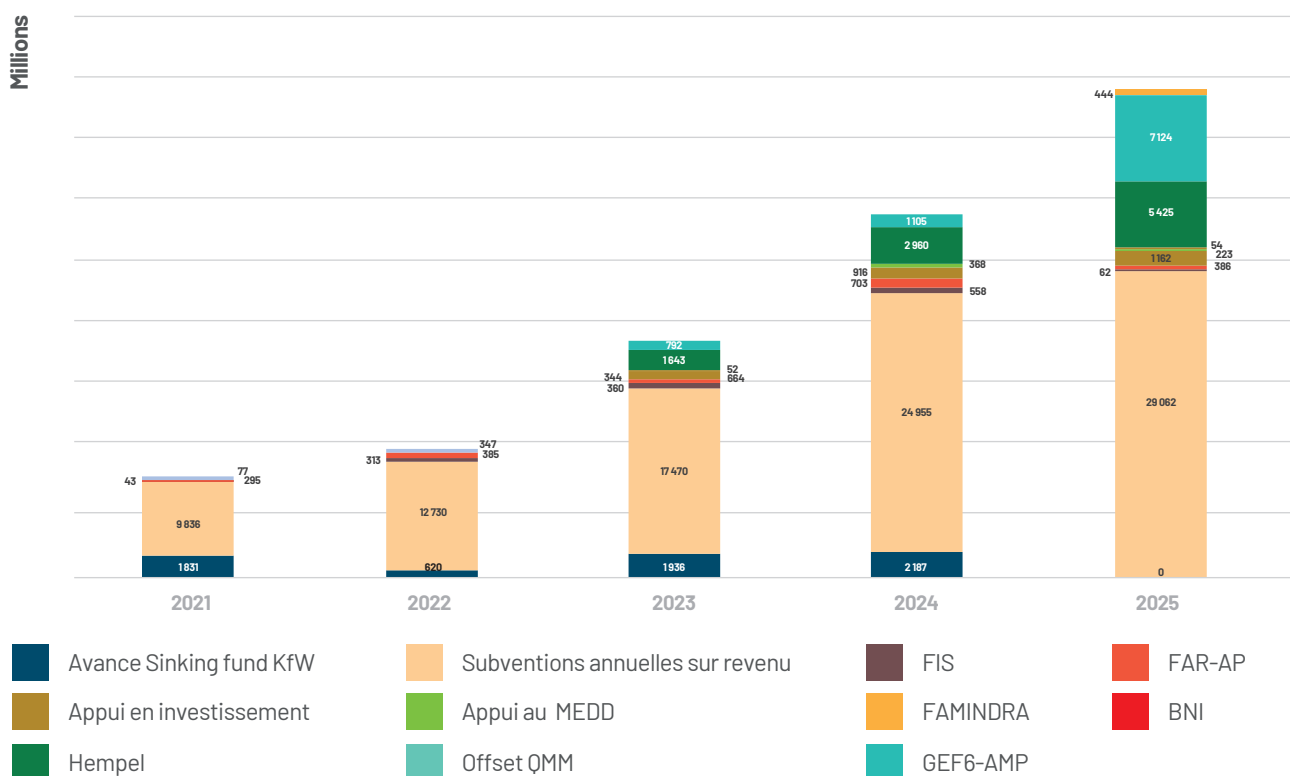


Figure 2 :
Evolution des financements en MGA (2021 – 2025)



2) FAR-AP

Résultats Chiffrés

En 2025, quatre (04) appuis ont été accordés au titre du FAR-AP pour un montant total de 385 956 720 MGA (86 571 USD). Ces appuis ont été principalement orientés vers le développement et la finalisation du processus de mise à jour des PAG des sites bénéficiaires ainsi que le renforcement de la gouvernance de certaines, comme montré ci-après :

- **Réseau MNP** : Appui à la rédaction des PAG à jour de 12 sites (en complément et en continuité avec l'appui octroyé au cours de l'année 2024)
- **Corridor forestier de Bongolava** : Descente de l'équipe du MEDD/DAPRNE pour la conduite de réunions de concertation communautaires et avec les autorités locales afin de clarifier les problèmes de gouvernance et de gestion soulevés par ces derniers
- **Ankarea – Ankivonjy** : Appui à la mise à jour des PAG des deux AMP jusqu'à leur validation finale
- **Tsinjoriake** : Appui au renforcement des outils de référence et de travail (validation et communication du PAG, élaboration du PGES) et de la sécurisation physique du site.

3) FIS

Résultats Chiffrés

Trois (03) financements au titre du FIS ont été octroyés au cours de l'année 2025 pour un montant total de 61 553 400 MGA (13 807 USD). Ces appuis font échos aux problèmes survenus dans les sites à la suite des mouvements politiques et la grève qui ont eu lieu dans le pays au cours du trimestre de l'année.

- **Isalo** :
Appui à la mise en oeuvre de Brigade Mixte pour assurer la continuité des actions de sécurisation et prévenir une recrudescence rapide des activités de carbonisation et de collecte de Pachypodium
- **Ambohitr'Antsingy Montagne des Français** :
Appui au déploiement d'une brigade mixte afin de rétablir l'ordre, renforcer la sécurité, sécuriser les patrouilleurs et restaurer la confiance des COBA dans la mise en œuvre des actions de conservation et de sécurisation
- **Andrafiarena Andavakoera** :
Sécurisation du noyau dur d'Analamosary à travers le renforcement de la surveillance forestière dans les zones où des exploitations minières illégales sont observées.

4 INTERVENTIONS
STRATÉGIQUES POUR
RENFORCER LA
GOUVERNANCE DES AP

Contraintes

Le Fonds d'Intervention Spéciale (FIS) a été mis en place pour répondre rapidement à des situations imprévues nécessitant des actions urgentes. Toutefois, afin de garantir la pertinence, la conformité et la qualité des interventions et des appuis demandés, la Fondation se doit de veiller au respect des procédures en place.

Ces étapes, indispensables et incontournables peuvent parfois allonger le délai entre la soumission d'une demande, sa validation et la mise à disposition effective du fonds au niveau du site. Dans certains cas, cette situation peut entraîner des décalages par rapport au calendrier initialement prévu.

Mesures prises

Consciente de ces contraintes et soucieuse de soutenir au mieux les actions sur le terrain, la Fondation a mis en place des mesures d'adaptation. Sur demande des gestionnaires, les sites ont ainsi eu la possibilité d'avancer les fonds nécessaires pour le démarrage des activités dans les meilleurs délais, dès l'obtention de la validation du financement.

La Fondation s'engage également à continuellement améliorer ses mécanismes et optimiser les délais de traitement des dossiers, afin de permettre un déblocage des fonds dans les meilleurs délais.

4) Fonds de lutte contre le feu

Résultats Chiffrés

La FAPBM a mis en place un fonds d'urgence feu en 2022 afin de permettre une réponse rapide et ciblée en cas de feu déclaré dans une aire protégée. A la différence des autres mécanismes en place, les procédures de mobilisation et de décaissement du fonds ont été simplifiées et ajustées au contexte de chaque site bénéficiaire.

Malgré les ajustements opérés au fur et à mesure de la capitalisation des expériences passées et les résultats positifs déjà obtenus, il est apparu que les appuis sous le fonds d'urgence, combinés aux initiatives déjà prévues dans le cadre des subventions annuelles, restent encore limités pour une gestion efficace des feux dans les aires protégées à haut risque.

Afin de renforcer les résultats et les impacts par rapport à la problématique de feu, la Fondation a procédé à l'élargissement du champ d'actions du fonds d'urgence, lequel a évolué en un fonds de lutte contre le feu à partir de l'année 2025.

Le fonds couvre désormais trois composantes principales :

- **Le renforcement des capacités et formations** qui peuvent porter sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de lutte contre les feux, les techniques de premier secours pour les intervenants et les populations locales, ou encore la mise en place des stratégies de lutte active contre les feux de brousse.
- **L'acquisition de matériel de lutte contre le feu** qui vise à pallier le déficit en équipements nécessaires à une intervention rapide et efficace.
- **La lutte active contre les feux** qui correspond à la ligne budgétaire dédiée à couvrir les dépenses opérationnelles liées aux interventions sur le terrain en cas de feu déclaré.

Ainsi, un montant total de 872 356 242 MGA (195 671 USD) a été mobilisé durant l'exercice 2025 au titre de ce Fonds de lutte contre le feu, au bénéfice des NAP Menabe Antimena, CAZ, COFAV et de 25 sites du réseau MNP².

Fonds d'urgence feu en faveur du réseau MNP

Depuis l'année 2023, 17 sites identifiés comme les plus sensibles au feu du réseau MNP ont bénéficié d'un fonds d'urgence feu et l'appui a été renouvelé durant les années suivantes, avec des ajustements par rapport aux sites bénéficiaires, suivant les résultats de l'analyse des risques.

Pour 2025, une situation exceptionnelle a été observée, nécessitant la mobilisation du fonds de lutte contre les feux dès le mois de janvier. En effet, le retard des pluies et la prolongation de la saison sèche de l'année 2024 dans la partie Est ont été à l'origine des cas de feux dans des aires protégées qui n'ont pas été évalués comme à risque ; tel a été le cas du parc national Ranomafana.

Ne disposant pas des ressources financières pour faire face à la situation, MNP a sollicité la mobilisation du fonds d'urgence feu dès le début de l'année. Cet appui a par la suite été réajusté et étendu à tous les sites à

risque, permettant ainsi la disponibilité des fonds avant la saison des feux à proprement parler.

Le fonds d'urgence feu en faveur de MNP pour l'année a présenté quelques particularités :

- Prévus d'une ligne de financement pour des opérations de provocation de pluie artificielle, mobilisable si la lutte usuelle n'arrive plus à maîtriser la situation sur terrain ;
- Appui pour des actions de sensibilisation sous forme de « pacte sociale » afin de renforcer l'engagement des communautés sur le terrain.
- Ce soutien illustre l'importance de l'évolution du fonds d'urgence en un fonds de lutte contre le feu, permettant de couvrir d'autres actions-clés dans le cadre de la préparation et la gestion des feux, et d'y répondre plus efficacement.

Contraintes et défis à relever

La plupart des appuis au titre du fonds de lutte contre le feu 2025 ont intégré des prévisions d'acquisition de matériels et équipements de lutte. Toutefois, l'exercice a mis en évidence un décalage notable entre l'estimation des besoins budgétaires et le coût réel des investissements prévus. Certains matériels spécifiques, indispensables pour une lutte efficace contre les feux – tels que les sacs à eau ou les équipements de protection individuelle adaptés – présentent des coûts particulièrement élevés.

Face à cette contrainte, la concrétisation des acquisitions des équipements usuels utilisés par les communautés (bêche, coupe-coupe, batte à feu artisanal, etc.) a été priorisée afin de répondre aux besoins opérationnels sur le terrain. Néanmoins, l'accès à des équipements spécialisés demeure un défi important autant pour les gestionnaires que pour la Fondation. Des réflexions restent à faire quant à la stratégie à adopter par rapport à la considération de ce point pour les financements futurs.

2. Ranomafana (RAN), Andohahela (AHL), Midongy du Sud (MDS), Manombo (MNB), Marolambo (MRL), Ambohitantely (ABT), Andringitra (ARG), Ankarafantsika (AKF), Analamerana (ANL), Andranomena (ARN), Baie de Baly (BBL), Bemaraha (BMR), Isalo (ISL), Kalambatrira (KLB), Kirindy Mite (KRM), Montagne d'Ambre (MDA), Mikea (MKA), Marotandrano (MRT), Masoala (MSL), Namoroka (NRK), Sahamalaza (SML), Tsimanapetsotse (TSP), Tsaratanana (TST), Zahamena (ZHM) et Zombitse Vohibasia (ZVB)

5) Financement durable de 75 aires protégées

Le financement annuel de la Fondation s'est étendu à 75 aires protégées en 2025, suite à l'intégration de cinq aires protégées dont 4 NAP : Anjozorobe Angavo géré par l'association Fanamby, le corridor forestier de Bongolava géré par Fikambanana Bongolava Maitso, la réserve de Tampolo gérée par LRA - ESSA Forêt, Mangabe - Ranomena - Sahasaroetra géré par Madagasikara Voakajy et le parc national Marolambo géré par MNP.

Un effort a été fait pour l'année afin de renforcer les appuis à la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de travail des sites récipiendaires des fonds. Un montant total de 30 223 918 999 MGA (6 779 263 USD) a été alloué aux 75 AP (42 sites MNP et 33 NAP) à travers les subventions annuelles et les appuis en investissement, afin de soutenir la mise en œuvre de leur PTBA pour l'année.

Globalement, une tendance à la hausse des allocations est observée au fil des années, et il y a eu une hausse de 17% de la contribution de la FAPBM à la mise en œuvre des PTBA des AP en 2025, comparée à l'année 2024.

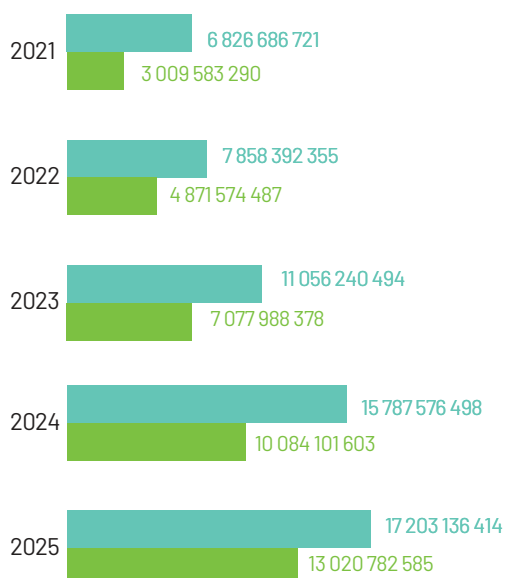


Figure 3:
Evolution des subventions annuelles sur les revenus du capital pour les groupes d'AP MNP et NAP

■ MNP
■ NAP

5.1 Soutien à MNP

En 2025, les conventions pour les subventions annuelles ont prévu la couverture de 12 mois des charges salariales respectivement pour les 33 sites financés sur les revenus du capital et 6 mois pour les 9 sites du Sinking Fund, ainsi que des appuis en faveur des activités et des frais de fonctionnement pour certains. L'effort dans l'acquisition de drone en faveur des sites, initiés en 2024, a été poursuivi et priorisé dans les appuis en investissement pour l'année. Par ailleurs, la Fondation a également soutenu d'autres activités-clés à travers des appuis exceptionnels s'étendant à tout le réseau au travers la réaffectation des reliquats de financement de 2024³ :

- la finalisation du processus de mise à jour des PAG (validations non couvertes par les financements FAR de 2024) ;
- Paiement des arriérés de cotisation d'adhésion à l'UICN ;
- Salaires supplémentaires pour les nouveaux personnels recrutés dans le cadre du programme FAMINDRA dans 3 sites (liés au retard de démarrage du Programme)

La contribution de la FAPBM pour l'année 2025 représente ainsi 30 % des besoins des sites du réseau MNP, soit 17 203 136 414 MGA (3 858 685 USD) sur un budget total de 57 288 772 859 MGA (12 849 943 USD), répartis comme suit :

- Subventions annuelles : 15 371 440 541 MGA (3 447 833 USD), contre 14 530 012 713 MGA (3 267 315 USD) en 2024, soit une légère augmentation de 6% ;
- Appuis exceptionnels : 1 327 895 873 MGA (297 849 USD) ;
- Appui en investissement : 503 800 000 MGA (113 003 USD)

De manière globale, le volume de financement accordés aux sites de MNP a enregistré une hausse de 9% par rapport à 2024.

LA FAPBM FINANCE PRÈS D'UN TIERS DES BESOINS DE MNP

³ Le calcul de l'enveloppe annuel de l'année « n » est basée sur le montant du SR avec les reliquats de l'année « n-2 ». Exceptionnellement, le montant n-2 pour MNP prévu être réaffectée pour 2026 a donc été consommé en 2025.

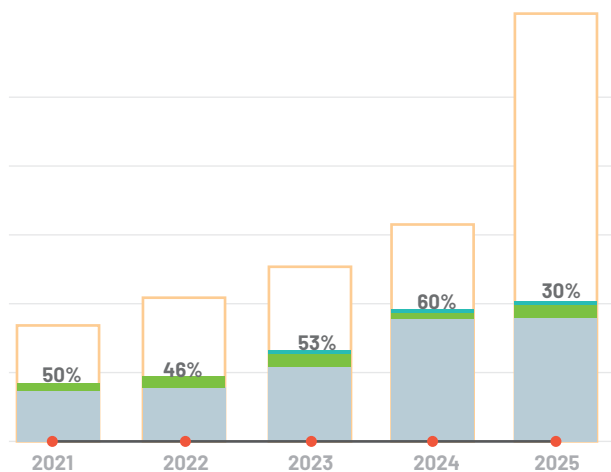
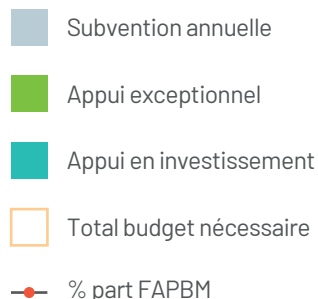


Figure 4:
Evolution du
financement de la
FAPBM sur les
besoins financiers
des sites MNP
(2021 – 2025)



Les troubles survenues dans le pays durant le second semestre ont fortement impacté le secteur tourisme et les recettes DEAP du réseau. Cette situation a eu pour conséquence de perturber la trésorerie du gestionnaire et ne lui permettant pas d'assurer le bon déroulement de ses opérations. Tenant compte de cela, une avance exceptionnelle à hauteur de 788 340 097 MGA (176 826 USD) a également été octroyé en faveur du réseau en complément des appuis déjà prévus, ramenant ainsi l'appui total en faveur de MNP au titre de l'année à 17 991 476 511 MGA (4 035 511 USD). Il est à noter qu'en tant qu'avance, ces fonds seront à rembourser par MNP dans le courant de l'année 2026 suivant un plan bien clair.

5.2 Soutien aux NAP

Une légère hausse du volume de financement alloué aux NAP a été observée pour l'année 2025, incluant l'intégration des quatre (04) nouveaux sites. Dans un souci de résultats et d'impact, la Fondation a poursuivi les ajustements dans les enveloppes de financement alloués à certains sites afin de leur permettre de pallier à des gaps de financement importants, entre autres.

La contribution de la FAPBM dans la couverture des besoins exprimés dans les plans de travail des NAP pour l'année 2025 représente 18 % des besoins totaux identifiés, soit 13 020 782 585 MGA (2 920 578 USD) sur un budget total de 71 885 895 674 MGA (16 124 096 USD), répartis comme suit :

- la finalisation du processus de mise à jour des PAG (validations non couvertes par les financements FAR de 2024) ;
- Paiement des arriérés de cotisation d'adhésion à l'UICN ;
- Salaires supplémentaires pour les nouveaux personnels recrutés dans le cadre du programme FAMINDRA dans 3 sites (liés au retard de démarrage du Programme)

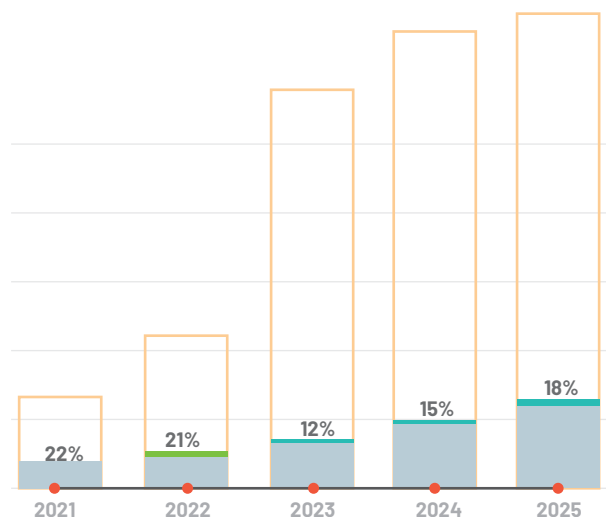
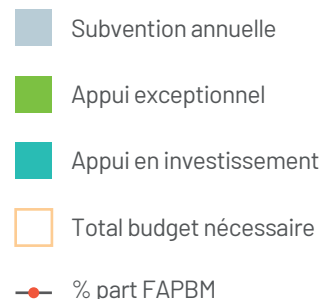


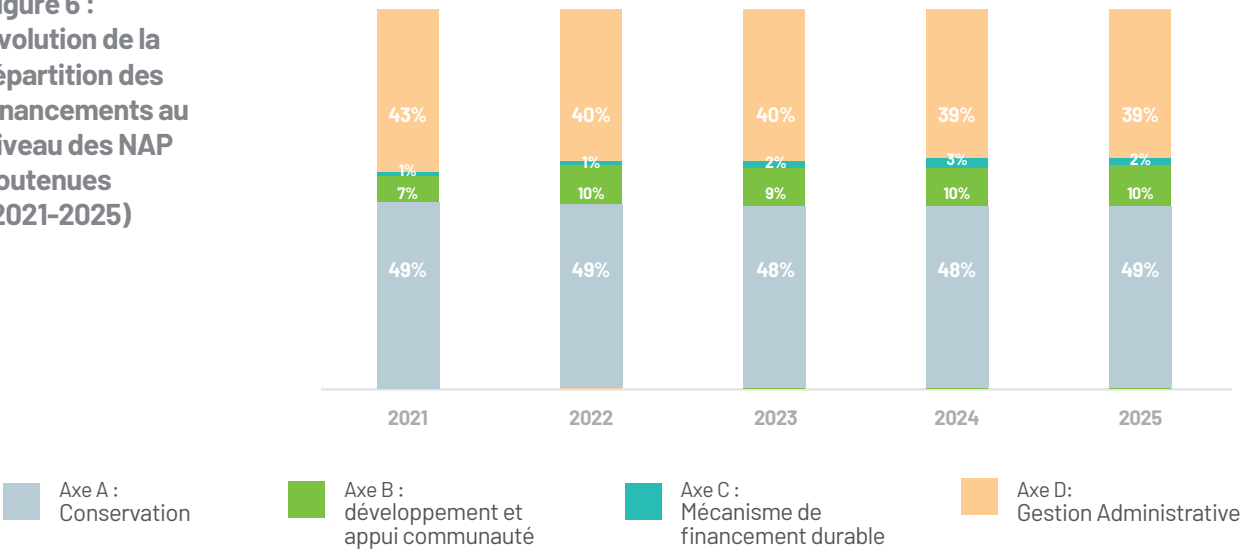
Figure 5 :
Evolution du
financement de la
FAPBM sur les
besoins financiers
des sites NAP
(2021 – 2025)



De manière globale, l'augmentation progressive des nombres de NAP soutenues au fil des années s'est accompagnée d'une hausse des besoins exprimés. Parallèlement, la Fondation s'est efforcée d'ajuster ses allocations afin de mieux s'aligner sur ces besoins et d'y répondre de manière optimale. Cette dynamique représente un défi important dans la mesure où la Fondation recherche constamment à améliorer son mécanisme de financement pour plus d'impact (financer suffisamment les bonnes activités).

La stabilité de la répartition des financements suivant les quatre axes d'intervention qui a été observée au cours des précédentes années a été maintenue pour 2025. De manière globale, les financements alloués aux activités de conservation et aux coûts de gestion administrative des sites constituent près de 90 % du total du budget de la FAPBM en faveur des NAP.

Figure 6 :
Evolution de la
répartition des
financements au
niveau des NAP
soutenues
(2021-2025)



Contraintes

Les gestionnaires rencontrent souvent des difficultés dans l'application des procédures de passation de marché, souvent perçues comme complexes et exigeantes, sujettes à interprétation et parfois présentent un certain décalage avec les réalités sur le terrain. Ces difficultés sont perçues comme des goulots d'étranglement ralentissant ou compromettant la mise en œuvre des activités financées.

Mesures prises

Afin d'y remédier, la Fondation a renforcé son appui en organisant des ateliers de renforcement des capacités dédiés, tout en assurant un accompagnement plus rapproché des gestionnaires. Ces actions visent à améliorer la compréhension des procédures, à sécuriser les processus et à faciliter la mise en œuvre des activités dans le respect des exigences établies.



5.3 Appuis aux communautés

Les appuis aux communautés ont pour objectif de produire des retombées économiques directes pour les communautés riveraines (emplois directs, projets de développement).

Depuis le début de l'actuel plan stratégique de la FAPBM, les activités de développement ont été organisées en chaîne de valeurs et en filières. Les résultats obtenus ont beaucoup varié pendant les 2 premières années, de 2022 à 2024. L'objectif étant la durabilité de ces activités et d'avoir des retombées économiques à long terme sur les populations riveraines.

La FAPBM a tiré avantages des exemples concrets de ses partenaires comme l'AFD avec le Projet Kobaby dans le nord (agréateurs économiques), les plateformes SAHANALA, le PCD de MNP financé par KfW, La démarche vise à valoriser le Capital Naturel, en maintenant les fonctions d'approvisionnement et de régulation des services écosystémiques des aires protégées dans les paysages d'intervention et en incitant le secteur privé à investir dans ces paysages de conservation et de développement.

Mais la voûte de toute la stratégie réside dans l'appropriation par les communautés locales de ces activités. Nous avons noté en 2025 que les chaînes de valeurs qui ont perduré depuis des années et les plus efficaces reposent sur la participation, la confiance et le mode de cogestion entre les gestionnaires des AP et les communautés locales.

La FAPBM pourrait alors jouer un plus grand rôle de catalyseur de fonds dans ce contexte, avec tous ses mécanismes financiers favorisant l'implantation des entreprises privées dans ces paysages.

Résultats en 2025

- Les chaînes de valeurs mises en place en 2024 sont stabilisées ou même renforcées. Aucune de ces chaînes de valeurs n'ont disparu en 2025.
- Le nombre des bénéficiaires a légèrement augmenté, surtout au niveau des fournisseurs de semences, des constructeurs de poulaillers et d'autres petits équipements et matériels. Ceci démontre la solidité de ces chaînes de valeurs qui s'intéressent plus à la valeur ajoutée, aux marges, à la répartition.

54 890 BÉNÉFICIAIRES : LA
CONSERVATION CRÉE DE LA
VALEUR LOCALE

Tableau 1 :
CDV/AGR soutenues en 2025



Ce sont les bénéficiaires directs des financements de la FAPBM, sans les contributions des autres bailleurs de fonds, tels l'AFD (Projet BATAN, ...), la KfW (notamment pour le Projet de Pêche Côtière Durable (PCD)),NAP



III. IMPACTS SUR LA CONSERVATION ET LES COMMUNAUTÉS

1) Conservation de la biodiversité

Aucune espèce cible de conservation dans les aires protégées par la FAPBM n'a été déclarée "Extincte" en 2025, sur la base des résultats des suivis écologiques des gestionnaires de ces aires protégées.

Aucun changement de statut de conservation de l'UICN n'a été noté en 2025, pour ces espèces cibles de conservation. Il faut cependant noter que ces statuts de conservation de la liste rouge de l'UICN nécessitent des remises à jour, aussi bien pour les espèces que pour les écosystèmes.

Les informations que nous disposons à la FAPBM consistent à des recoupements des informations entre les résultats des suivis écologiques menés par les gestionnaires des aires protégées, avec les statuts de conservation de l'UICN et les résultats des recherches menées au sein de ces aires protégées.

De nombreuses espèces cibles de conservation dans les AP sont considérées comme des cibles intégrées selon leurs PAG (la conservation de ces espèces est liée à l'état de conservation des habitats naturels dans lesquels elles se trouvent). En 2025, les noyaux durs ont été dans la plupart des aires protégées financées par la FAPBM, épargnés par les pressions majeures tels que le feu, les coupes illicites et les exploitations minières, à l'exception de quelques aires protégées telles que les corridors forestiers d'Ankeniheny-Zahamena (CAZ) et de Ambositra-Vondrozo (COFAV), et les parcs nationaux de Midongy du Sud, d'Ankarafantsika et de Tsaratanana. Le taux de déforestation de 0,91% en 2025 concerne plus précisément les zones boisées des zones tampons et des périphéries des corridors forestiers. Les superficies des autres habitats naturels, tels que les lacs et les marais, n'ont pratiquement pas changé entre 2024 et 2025. Ce qui a fortement renforcé la conservation des espèces intégrées à ces habitats naturels.

2) Taux de déforestation

Le taux de déforestation en 2025 est de 0,91% pour l'ensemble des AP financées par la FAPBM, avec une importante augmentation dans les NAP où en 2024, ce taux de déforestation était de 0,85% est passé à 1,04% en 2025.

Pour les sites MNP, le taux est passé de **2024 0,52% → 2025 0,82%**

En résumé, le taux de déforestation dans les AP financées par la FAPBM a augmenté significativement en 2025 de 0,67% à 0,91%.

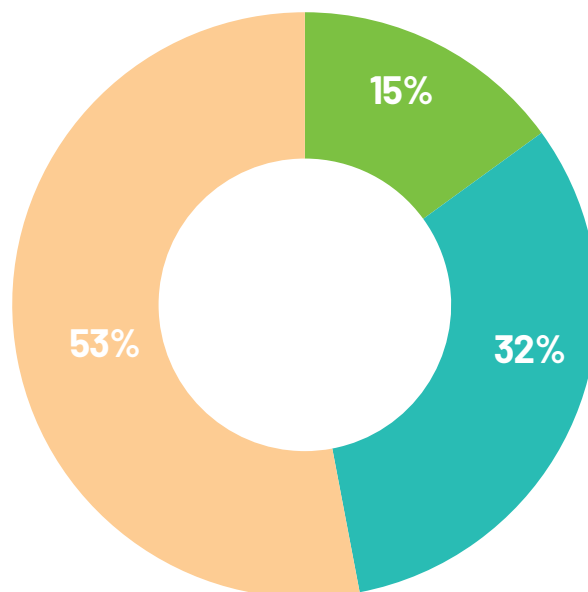
↑ 0,9%
taux de déforestation

Les incendies de forêts sont les formes de pression les plus importantes à Madagascar. En 2025, la FAPBM a octroyé une subvention de 872 356 243 Ar pour la lutte contre les feux dans les aires protégées pour 3 gestionnaires d'aires protégées : le réseau MNP, CI pour CAZ et COFAV et Fanamby pour APMA, comme le montre la figure suivante.

Ces fonds ont soutenu essentiellement les luttes actives contre les feux, mais également l'élaboration de plan opérationnel de lutte contre et d'autres activités de sensibilisation et de renforcement de capacité avec des dotations en équipements et matériels de lutte contre les feux.

Fonds de lutte contre les feux 2025

Figure 7 : Répartition des fonds de lutte contre les feux en 2025



Selon une étude comparative (sources : WRI, GFW et FAPBM) des causes de la déforestation entre les AP financées par la FAPBM et les autres AP qui ne sont pas encore financées, les résultats⁴ démontrent l'efficacité de ces financements contre les feux au niveau des aires protégées. La superficie restante en forêt diminue rapidement dans les zones non protégées en basse altitude.

Les analyses comparatives réalisées à partir des données consolidées de la WRI, de Global Forest Watch et de la FAPBM mettent en évidence des écarts significatifs entre les aires protégées financées et celles ne bénéficiant pas encore d'un appui financier structuré.

Tableau 2 :
Tendances observées des principales causes de déforestation et de dégradation des habitats (en %)

	Agriculture (Ha)	Tavy (Ha)	Savane (Ha)	Foresterie (Ha)	Causes naturelles	Urbanisation (Ha)	Autres causes
AP Non Financées	9,3755%	0,1362%	0,4352%	0,0916%	0,2189%	0,0182%	0,0094%
AP Financées	0,1459%	0,0330%	0,3945%	0,0155%	0,1241%	0,0028%	0,0035%

Les tendances observées concernent notamment les principales causes de déforestation et de dégradation des habitats.

Les forêts des noyaux durs des aires protégées ont légèrement été touchées par les feux en 2025. Par contre, les savanes boisées ont été fortement touchées par ces feux, d'où l'importance des actions préventives (feux précoces et pare-feu) contre ces feux pour que ces feux de savanes ne se propagent pas dans les forêts des noyaux durs, comme c'est souvent dans les écorégions sèches du nord-ouest et moyen-ouest de Madagascar (le taux de déforestation dans ces régions sont de 0,8% à 3,6% en 2025) et l'écorégion de forêts sèches et épineuses dans le sud (1,1% en 2025).

Selon les rapports des gestionnaires, les données sur la déforestation et destruction des habitats naturels dans les AP (recoupées par les données de la FAPBM-images satellites, et par MNP avec les données de GFW et Hansen GCF2025), les 5 premières AP financées par la FAPBM, les plus touchées par ces problèmes de déforestation en 2025 sont: CAZ - Corridor Ankeniheny Zahamena, Midongy du Sud, Ankarafantsika, COFAV - Corridor Forestier Ambositra-Vondrozo et Tsaratanana.

⁴4 7,36313E-06 (covariance Pearson)



3) Indice d'Intégrité Biotique (IBI)

Le suivi des indicateurs de biodiversité constitue également un outil essentiel d'évaluation de l'état écologique des aires protégées soutenues par la Fondation. En 2025, la valeur de l'IBI est de 2,93 avec une variation de 2,53 points par rapport à la valeur de 2024 qui était de 2,94.

Ce que cela signifie :

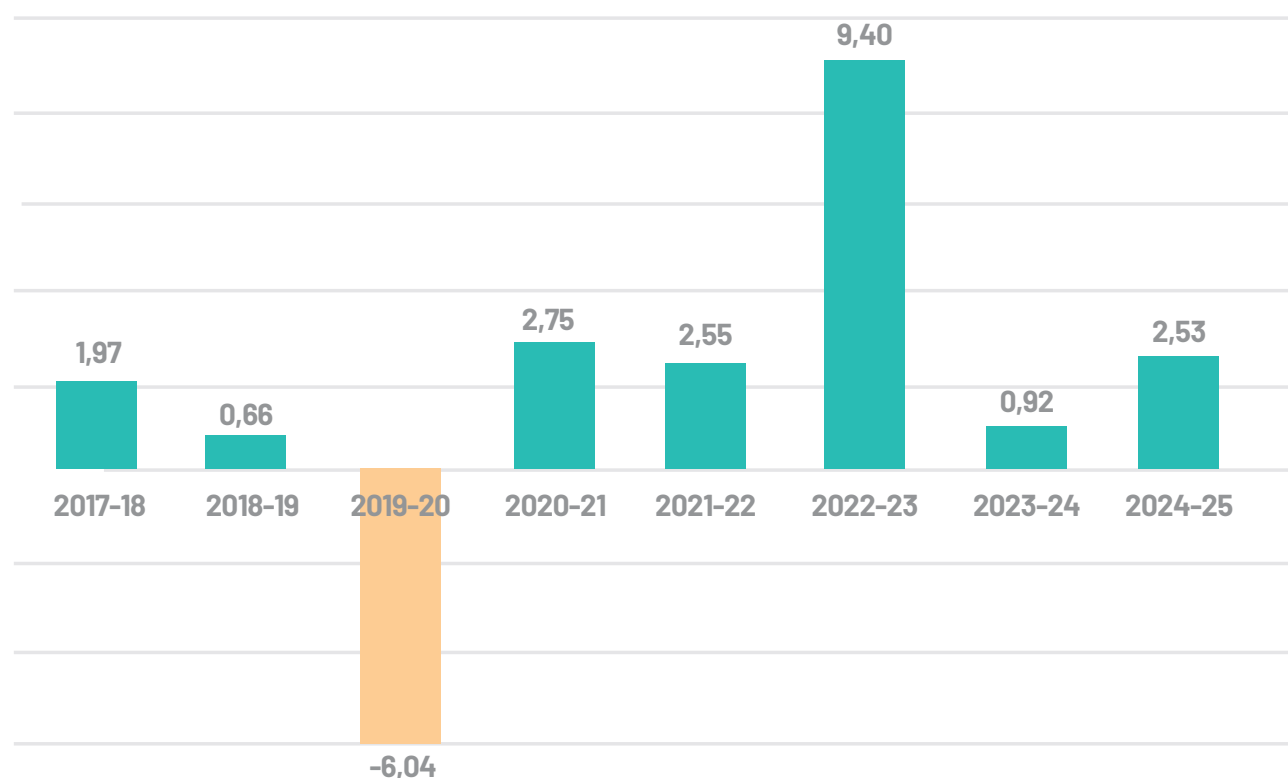
- Les habitats naturels dans les aires protégées ont subi d'importants changements d'occupation du sol (déforestation avec les coupes, feux, défrichement, tarissement des lacs, ...)
- Aucune espèce cible de conservation n'a été toutefois déclarée avoir un statut UICN plus grave. Aucune disparition de ces espèces cibles en 2025
- Le taux de déforestation a augmenté en 2025, à 0,91%. Ces résultats sont issus des données en provenance des gestionnaires des aires protégées financées par la FAPBM et recoupés avec l'utilisation des différents TCD spécifiques de chaque aire protégée. Ceci a montré des gains en couverture forestière de 4 605,8 Ha obtenue soit par restauration active soit par restauration passive en renforçant la sécurisation physique de ces zones, mais également des pertes d'habitats naturels de plus de 38 122 Ha.

Les calculs de l'IBI mettent en relation les variations des superficies des habitats naturels (comme cibles de conservation - IVH) et les variations de l'abondance et/ou densité des espèces cibles de conservation (ICEC). Les variations de ces valeurs montrent d'autres aspects indépendants de la gestion de l'AP, qu'il faut prendre en compte tels que la pluviométrie dans ces régions. En 2025, la saison des pluies a été précoce avec des précipitations importantes dès la fin du mois de Septembre (Service météorologique de Madagascar) dans l'ensemble de l'île, à l'exception de certaines régions comme la partie nord de Madagascar.

Ce qui a freiné l'extension des surfaces brûlées pendant cette période, malgré une légère augmentation du nombre de points de feux dans l'ensemble de l'île. Toutefois, une augmentation des surfaces brûlées entre Octobre et Décembre 2025 a été notée. Ce qui coïncidait avec une instabilité politique dans le pays.

LES AP FINANCÉES
RÉSISTENT MIEUX AUX
PRESSIONS
ENVIRONNEMENTALES

Figure 8 : Taux de variation de l'IBI (2017 à 2025)

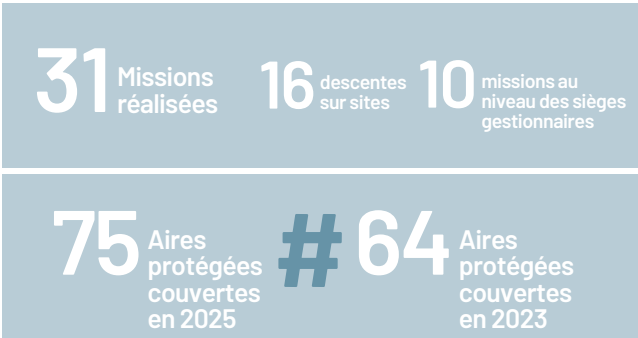


4) Maîtrise des risques : Audit et Contrôle Interne

La FAPBM s'appuie sur une fonction d'audit et de contrôle interne indépendante pour renforcer sa gouvernance et garantir que les ressources allouées à la conservation sont gérées avec efficacité, intégrité et conformité.

4.1 Surveillance du portefeuille et couverture des missions d'audit

L'année 2025 a été marquée par une intensification de la surveillance du portefeuille. Alors que le périmètre de financement s'est étendu à 75 aires protégées. Au total, 31 missions de contrôle ont été conduites, incluant 16 descentes sur sites et 10 interventions au niveau des sièges des gestionnaires.



4.2 Évolution de la cartographie des risques (2025-2023)

Fidèle à la méthodologie établie depuis plusieurs exercices, la cartographie des risques a été actualisée pour couvrir l'ensemble des 75 aires protégées du portefeuille actuel. Les résultats témoignent d'une tendance globalement favorable : la proportion de sites à risque faible progresse significativement (passant de 39 en 2024 à 45 en 2025), tandis que les risques élevés reculent, malgré l'augmentation du nombre de sites gérés. Des points de vigilance demeurent néanmoins, notamment sur les fonctions de gestion et la conformité documentaire, et font l'objet d'un suivi renforcé.

Évolution des niveaux des risques (2023-2025)

	2025	2024	2023
Risque élevé	5	6	4
Risque modéré	22	25	24
Risque faible	45	39	36

Malgré l'élargissement du portefeuille (+11 sites depuis 2023), le profil global d'exposition reste maîtrisé. La diminution des situations critiques illustre l'efficacité des mesures correctives ciblées et d'un suivi renforcé. Les risques faibles progressent de +25%, les modérés reculent de 25 à 22.

Risque faible

Contrôle interne globalement en place. Gestion saine, conformité satisfaisante, irrégularités mineures ou absentes.

Suivi annuel standard

Risque modéré

Des lacunes sont identifiées (documentation insuffisante, non-conformités ponctuelles) sans compromettre la gestion globale.

Plan d'action recommandé

Risque élevé

Dysfonctionnements significatifs : turn-over, manquements fiduciaires, absence de contrôle interne. Exposition importante aux pertes ou à la non-conformité.

Mesures correctives immédiates

CONSTATS & POINTS DE VIGILANCE

Turn-over des équipes sur les sites à risque élevé
Insuffisances dans l'organisation des fonctions de gestion
Lacunes en contrôle interne et documentation
Non-conformités budgétaires et justificatifs insuffisants
Délais de reporting non respectés par certains gestionnaires

ACTIONS CORRECTIVES ENGAGÉES

Mesures correctives ciblées sur les 5 sites à risque élevé
Suivi renforcé des sites sensibles avec accompagnement terrain
Plans d'actions sur les 16 risques en cours de traitement
15 risques planifiés pour résolution en 2026
Dynamique d'amélioration continue sur les activités opérationnelles

RÉSULTATS & EFFICACITÉ

Risques élevés en recul : 6 en 2024 > 5 en 2025
Risques faibles en hausse : 39 en 2024 > 45 en 2025
Profil global maîtrisé malgré +11 sites au portefeuille
7 risques élevés résolus / régularisés en cours d'année
6 cas critiques encore en attente d'action engagée

4.3 Performance du suivi des recommandations

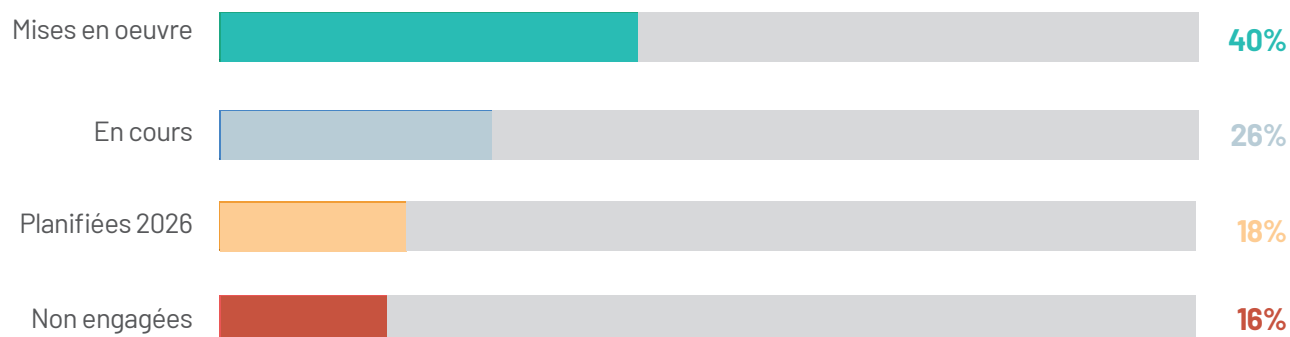
Au-delà du profil global des aires protégées financées, la Fondation transforme chaque mission d'audit en un levier d'amélioration continue grâce à un suivi rigoureux des écarts observés.

Sur les 38 constatations d'audit jugées à risque élevé identifiées en 2025, le taux global de mise en œuvre des recommandations s'établit à 66 %.

66%

Taux global de mise en œuvre 2025

Répartition des recommandations par statut de mise en œuvre



Les recommandations non encore engagées (16%) concernent principalement des sites à contraintes opérationnelles fortes. Elles feront l'objet d'un suivi prioritaire en 2026.

4.4 Perspectives d'audit et de contrôle 2026

L'exercice 2025 a mis en lumière la maturité croissante de la FAPBM et de ses partenaires dans l'appropriation des exigences de gouvernance. Fort de ces acquis, une démarche de consolidation progressive, sans rupture, est engagée pour 2026 en s'appuyant sur les dispositifs existants.

L'ambition pour cette nouvelle année est de faire évoluer le contrôle de conformité vers un pilotage encore plus stratégique et ciblé. Si le profil global d'exposition aux risques reste maîtrisé, des marges de progression importantes subsistent, notamment sur le suivi des recommandations non encore engagées et le renforcement du contrôle interne sur les sites identifiés comme les plus vulnérables.

Pour répondre à ces défis et moderniser les référentiels au service de la mission de conservation de la Fondation, quatre orientations majeures guideront les actions tout au long de l'année 2026

01 Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations

L'objectif pour 2026 est d'améliorer sensiblement le taux actuel de 66%, en ciblant en priorité les recommandations non encore engagées, principalement sur les sites à contraintes opérationnelles fortes. Des plans d'actions spécifiques seront définis site par site, avec des échéances réalistes et un suivi régulier.

La progression dépendra de la capacité des gestionnaires à mobiliser les ressources nécessaires et de l'évolution du contexte terrain.

02 Interconnexion avec le MIS

Amorcer l'intégration des données relatives au suivi des recommandations dans le Système d'Information de Gestion (MIS), actuellement en cours de finalisation. L'objectif à terme est de centraliser l'historique des missions pour disposer d'un tableau de bord partagé. Cette automatisation permettra d'optimiser la relance des gestionnaires, de fluidifier le reporting et de renforcer la réactivité de la Fondation dans le pilotage des plans de remédiation.

L'intégration effective dépend de l'avancement du MIS, une première phase exploratoire est envisagée en 2026.

03 Déploiement du questionnaire de satisfaction - année test

Tester sur l'ensemble des missions 2026 un questionnaire de satisfaction à destination des gestionnaires audités. Les retours serviront à ajuster les méthodes d'intervention et à améliorer la qualité perçue des missions, avec une institutionnalisation envisagée dès 2027 si les résultats le justifient.

04 Actualisation du manuel des procédures et formalisation des processus

Engager la mise à jour du manuel de procédures et la révision du référentiel interne d'audit pour l'aligner sur les standards en vigueur et les spécificités du contexte malgache. La cartographie des processus opérationnels sera formalisée pour faciliter la transmission des pratiques et assurer la continuité de la fonction.

05 Renforcement des capacités en contrôle interne

Poursuivre et structurer l'accompagnement des gestionnaires d'aires protégées : mise à disposition d'outils pratiques d'autoévaluation, intégration de modules de contrôle interne dans les missions terrain, et appui spécifique aux sites les plus fragiles. En parallèle, un programme de formation continue sera déployé pour l'équipe interne

« En 2026, le département Audit et Contrôle Interne s'affirme comme un partenaire de la performance et de la transparence, au service de la mission de conservation et des engagements de la Fondation envers ses partenaires. »

5. La conservation au service des communautés et des territoires

En 2025, plus de 54 000 personnes ont bénéficié directement ou indirectement des actions soutenues par la FAPBM autour des aires protégées. Derrière ces chiffres se trouvent des femmes, des hommes, des familles et des communautés qui contribuent chaque jour à la préservation du patrimoine naturel de Madagascar.

Les témoignages suivants illustrent de manière concrète les changements rendus possibles grâce aux investissements réalisés dans les aires protégées.

5.1 Préserver la mer pour mieux vivre

Témoignage d'un pêcheur d'une LMMA

"Avant, nous devions aller toujours plus loin pour trouver du poisson. Aujourd'hui, grâce aux règles de gestion que nous avons mises en place ensemble, les ressources reviennent progressivement. Nos captures sont plus régulières et nous comprenons mieux l'importance de protéger notre lagon."

Résultats observés :

- amélioration de la gouvernance locale ;
- meilleure gestion des ressources marines ;
- renforcement de la sécurité alimentaire des ménages.

5.2 Une activité génératrice de revenus qui change une vie

Témoignage d'une femme bénéficiaire d'une AGR

"Grâce à l'appui reçu, j'ai pu développer mon activité et augmenter mes revenus. Aujourd'hui, je participe davantage aux dépenses de ma famille et je peux scolariser mes enfants dans de meilleures conditions."

Résultats observés :

- diversification des revenus ;
- autonomisation économique des femmes ;
- réduction de la dépendance aux ressources naturelles.

5.3 Une communauté qui protège sa forêt

Témoignage d'un membre de COBA

"Nous avons compris que protéger la forêt, c'est aussi protéger notre avenir. Aujourd'hui, les membres de notre communauté participent activement à la surveillance et à la gestion durable des ressources naturelles."

Résultats observés :

- implication accrue des communautés ;
- réduction des pressions sur les ressources ;
- amélioration de la gouvernance locale.



Chute d'eau - Tsitongambarika (c) FAPBM

6. Renforcement des sauvegardes environnementales et sociales

CHIFFRES CLÉS POUR 2025 :

267 379 600 Ariary

Enveloppe allouée :

Analyses des risques et plan d'action :

100% des financements annuels → **75** aires protégées

100% des fonds spéciaux → **03** demandes

Atelier de cadrage des gestionnaires :

01
1 atelier intégrant une formation des sièges (en présentiel) et de certains (en ligne)

17
institutions présentes

247
participants

31
sites

Ateliers régionaux sur le MGP :

06
ateliers

40
sites formés

NAP
58%
des sites couverts

MNP
50%
des sites couverts

80
participants

Opérationnalisation du MGP :

NAP
63%
après la formation

MNP
en phase de structuration pour tout l'ensemble du réseau (approche de structuration par réseau et non pas site par site)

Accidents & incidents de la période

02
Accidents Clôturés (Mesures correctives implémentées et validées).

01
Incidents en cours de traitement (Mesure en cours de suivi renforcé pour garantir la non-récurrence).

6.1 Analyse et catégorisation des risques environnementaux et sociaux

L'année 2025 marque la pleine opérationnalisation du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) au sein de la FAPBM. L'intégralité des financements octroyés a été soumise aux processus d'analyse et de catégorisation des risques, garantissant une conformité rigoureuse aux procédures en vigueur.

Focus sur la Catégorie A⁵ : Complexité des enjeux de sauvegarde

- Pressions environnementales et climatiques (NES 6) : L'impact accentué du changement climatique pèse directement sur la biodiversité et la pérennité des ressources naturelles, nécessitant des mesures de protection accrues.
- Défis de gouvernance et risques sécuritaires (NES 2 et NES 4) : Une fragilité de la gouvernance locale des ressources entraîne une recrudescence des infractions et des tensions sociales. Cette situation génère des risques d'insécurité critiques, impactant aussi bien les conditions de travail du personnel technique (NES 2) que la protection et la sûreté des communautés locales (NES 4).

6.2 La performance sociale et environnementale

a) Profil de Risque Global : Vers une consolidation de la conformité (Cat. B & C)

À l'issue de l'exercice 2025, le profil de risque global des gestionnaires financés par la FAPBM est évalué comme Modéré à Faible. Cette tendance se traduit par une prédominance des catégories B (44 %) et C (41 %), couvrant ainsi 85 % du portefeuille.

Cette classification reflète l'appropriation progressive des standards internationaux par les gestionnaires, qui disposent désormais d'instruments de sauvegarde opérationnels couvrant les piliers majeurs du SGES :

- Santé et Sécurité au Travail (SST)
- Mobilisation des parties prenantes
- Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP)
- Systèmes d'information et de sensibilisation.

Couverture
Risque
Modéré/Faible

85% des sites financés (Catégories B et C).

Renforcement
de capacités

38 personnels techniques ont été formés pour les NAP et 42 pour le réseau d'aire protégée de MNP

Niveau de
Conformité

Progression continue vers l'alignement aux Normes Environnementales et Sociales (NES).

b) Acceptabilité sociale : implication des populations dans la cogestion

Les activités de conservation telles que les patrouilles et les suivis écologiques (SEP ou suivi écologique participatif) sont mises en œuvre en collaboration avec les associations locales, issues des communautés locales aussi bien dans les sites gérés par MNP que dans les NAP. Les membres de ces associations ont tous bénéficié des renforcements de capacités, avec dotation de matériels et équipements pour l'accomplissement de ces activités (GPS, imperméables et bottes, ...).

Avec les autorités locales, les membres de ces associations locales participent aux COS (comité d'orientation et de suivi) pour les NAP et aux COSAP (comité d'orientation et de soutien aux aires protégées) pour les sites de MNP. c'est au niveau de ces comités que les membres des communautés locales participent effectivement à la cogestion des aires protégées, en participant par exemple aux prises de décisions concernant les activités à mettre en œuvre La participation des communautés locales dans la cogestion des aires protégées au sein des COS est régie par le Code des Aires Protégées (CoAP) en tant qu'organe consultatif qui est « une structure locale de dialogue, de concertation et de collaboration entre l'Administration en charge des aires protégées, les gestionnaires opérationnels et les autres acteurs (...) » (Chap III, Art. 19).

Dans les NAP, autour de 25 à 30% du budget annuel alloué par la FAPBM en 2025 vont dans ces activités participatives, aux fonctionnements de ces comités locaux et aux activités d'appui au développement.

Dans les sites gérés par MNP, les mêmes activités sont mises en œuvre avec la participation des communautés avec l'appui d'autres partenaires financiers. La FAPBM contribue en moyenne autour de 5 à 10% des budgets annuels dans certaines aires protégées.

⁵ Les catégorisations des risques environnementaux et sociaux sont présentées en Annexe V

c) Mécanisme de gestion des plaintes :

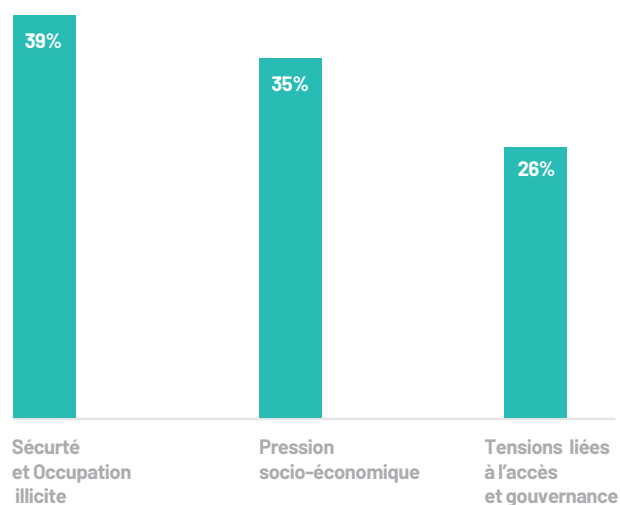
L'analyse thématique des données collectées permet de dégager trois leviers de tension majeurs au sein des sites financés :

1. Sécurité et occupation illicite, défis pour l'intégrité des sites : cette catégorie traite des infractions signalées par les communautés, principalement liées aux installations non autorisées au sein des Aires Protégées. Ces occupations entraînent une prolifération d'infractions (vols, dégradations de ressources) qui fragilisent directement les efforts de conservation et compromettent la régénération naturelle des écosystèmes.

2. Pression économique et conservation, le lien entre précarité et ressources : la prédominance des doléances liées aux moyens de subsistance met en exergue la vulnérabilité socio-économique des ménages riverains. Elle confirme le lien intrinsèque entre la sécurité économique et la pression exercée sur les ressources naturelles : en l'absence d'alternatives productives robustes, l'Aire Protégée devient le seul recours pour assurer la survie des communautés.

3. Tensions sociales et gouvernance, accès et sécurité des communautés : Ce volet regroupe les problématiques de restrictions d'accès et de droits d'usage, souvent perçues comme des obstacles au développement local. Ces tensions sont exacerbées par des préoccupations liées à la sécurité physique des populations, nécessitant une médiation sociale constante pour maintenir le compromis entre conservation et droits fondamentaux.

Figure 9 :
Catégorisation par thématique des plaintes reçues en 2025



6.3 Approche institutionnelle du MGP

L'année 2025 a été marquée, au sein de la FAPBM, par une synergie stratégique entre la politique des ressources humaines et le SGES, aboutissant à l'opérationnalisation d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Conçu selon les standards de rigueur du modèle SGES, ce dispositif assure une double fonction en traitant aussi bien les préoccupations internes qu'externes. Désormais accessible via le site web de la Fondation, ce canal garantit une transparence accrue et une redevabilité renforcée, permettant de recueillir et de traiter efficacement les doléances de l'ensemble des parties prenantes, conformément aux engagements de sauvegarde de l'institution.

6.4 Reporting des Incidents Graves et Conformité

L'année 2025 marque l'opérationnalisation du dispositif de signalement des incidents graves au sein de la FAPBM. Ce mécanisme garantit une remontée d'information rapide pour une gestion proactive des risques majeurs.

Les mécanismes de suivi mis en place permettent désormais une meilleure traçabilité des incidents et une analyse plus structurée des risques environnementaux et sociaux associés aux interventions soutenues.

Statistiques et Typologie des Incidents

L'analyse des incidents enregistrés en 2025 met en évidence plusieurs catégories de risques nécessitant une vigilance renforcée dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. 03 incidents graves ont été notifiés et enregistrés dans le courant de l'année. Ces incidents se répartissent selon les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale :

- **Santé et Sécurité des Travailleurs (NES 2) :**
02 incidents liés à un accident de travail sur site.
- **Santé et Sécurité des Communautés (NES 4) :**
01 incident lié à des conflits sociaux critiques découlant des restrictions d'accès aux ressources.
- **Incident non rapporté mais identifié (NES 8) :**
01 lié à un problème de non-respect des règles culturelles et culturelles du site par un sous-traitant

Contraintes

Délais de soumission des analyses de risques : Un retard notable a été observé dans la livraison des livrables. Ce décalage est principalement dû à un déficit de réactivité de certains gestionnaires, couplé à une compréhension encore limitée de l'importance stratégique de l'analyse des risques dans le processus d'octroi des financements.

Qualité technique des livrables : Les documents soumis présentent des marges d'amélioration significatives, notamment en ce qui concerne la complétude des données et la pertinence des analyses fournies au regard des standards attendus.

Déficits dans la culture du reporting : La transmission des informations vers la FAPBM manque encore de systématisme. Ce constat est particulièrement marqué pour les mécanismes de gestion des plaintes et doléances (MGP), ainsi que pour la notification des incidents graves.

Faible documentation des processus : Bien que la gestion des risques soit intégrée dans les pratiques de terrain, elle demeure insuffisamment formalisée. La systématisation et la documentation des mécanismes de gestion constituent un axe de progression majeur pour sortir du stade informel.

Mesures prises

Renforcement de la communication institutionnelle : Afin de fluidifier les échanges, la FAPBM a fait à appel à la responsabilisation des gestionnaires au niveau central pour relayer toute communication et s'assurer de l'appropriation des directives et informations au niveau des sites. La FAPBM toutefois, maintient la communication directe au niveau des sites pour instaurer un climat de collaboration effective et comprendre les possibles blocages qu'ils peuvent rencontrer.

Optimisation continue des outils : Les canevas et outils de sauvegarde ont été mis à jour en intégrant les leçons apprises des cycles de financement précédents ainsi que les retours d'expérience directs des gestionnaires, afin de garantir une meilleure appropriation.

Approche de suivi par la performance : La capitalisation des données antérieures a permis de mettre en place un outil de segmentation des sites basé sur leur performance. Cette approche permet désormais à la FAPBM de déployer des appuis techniques ciblés et prioritaires pour les sites présentant les plus grandes vulnérabilités en matière de conformité.

PARTIE 03

PARTENARIATS

La FAPBM développe des partenariats différenciés, fondés sur leur contribution stratégique au système des aires protégées. Tous les partenariats ne poursuivent pas le même objectif et ne mobilisent pas le même niveau d'engagement.

Dans cette dynamique, la Fondation a construit un réseau de partenaires diversifié et complémentaire, associant bailleurs, institutions publiques, ONG, acteurs techniques et secteur privé. Cette diversité permet d'adapter les modes de collaboration aux enjeux spécifiques tout en assurant une cohérence globale au service du Système des Aires Protégées de Madagascar.

Au-delà du soutien financier, ces partenariats traduisent une confiance forte et une vision partagée de la conservation, renforçant le rôle de la FAPBM comme catalyseur de référence du financement durable de la biodiversité à Madagascar.



Atelier BRIDGE pour le secteur privé à Nosy Be (c) FAPBM

I. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET PROGRAMMES

Les partenariats stratégiques occupent une place centrale dans l'action de la FAPBM, dans la mesure où ils contribuent directement à définir les grandes orientations de la Fondation, à renforcer les capacités de financement et à structurer les cadres d'intervention du Système des Aires Protégées de Madagascar.

Par leur portée et leur niveau d'engagement, ils dépassent le simple appui opérationnel pour s'inscrire dans une logique de co-construction et de vision partagée à long terme.

Ces partenariats permettent ainsi d'aligner les priorités de conservation avec les enjeux de développement durable, tout en consolidant la stabilité et la prévisibilité des ressources mobilisées. Ils constituent, à ce titre, un levier essentiel pour renforcer l'impact de la FAPBM et assurer la cohérence globale de ses interventions.

1. Collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Depuis l'année 2024 et conformément aux objectifs clés de son plan stratégique 2022-2026, la Fondation a mis en place un mécanisme de financement dédié à l'appui du MEDD dans l'objectif de renforcer et d'améliorer la gouvernance et de gestion du SAPM.

L'appui octroyé en 2025 a principalement servi à soutenir la Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Ecosystèmes (DAPRNE) dans la réalisation de son rôle dans le suivi et l'accompagnement des AP, ainsi que le contrôle et l'application de la loi.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par le renforcement de la collaboration entre les deux institutions à travers la signature d'un convention cadre de partenariat pour une période de cinq (05) ans. D'un commun accord, il a été décidé que la collaboration serait élargie et couvrira désormais les axes stratégiques ci-après :

- La supervision, le suivi, le renforcement des capacités et l'application de la loi dans les aires protégées,
- L'appui à la mise en oeuvre de la stratégie globale de gestion et de lutte contre les feux,
- L'extension du SAPM et le soutien aux initiatives de conservation de la biodiversité en dehors des aires protégées.

2. Le Programme GEF6-AMP

Le projet arrive à un stade très avancé de mise en oeuvre. L'année 2025 marque sa cinquième année d'intervention. Au regard des résultats finaux attendus dans le cadre de résultats, la majorité des activités a été réalisée. Toutefois, un défi majeur subsiste, notamment l'appui à la création d'au moins **755 000 hectares d'Aires Marines Protégées (AMP)**.

2.1 Avancement vers l'objectif de création d'AMP

Deux conventions de financement ont été signées en 2025 :

- Une convention avec l'ONG GRET, visant la création de l'AMPT Sorkay (265 000 ha);
- Une convention avec WCS Madagascar, pour la mise en place de trois futures AMP :

- **Tandrivandriva Nosy Be (329 700 ha)**
- **Baie d'Antongil (431 388 ha)**
- **Atimo Vatae (772 199 ha)**

Ces financements soutiennent notamment la réalisation des activités clés suivantes : études d'impact environnemental et social (EIES), finalisation des plans d'aménagement et de gestion (PAG), renforcement des consultations publiques, ainsi que les inventaires et études de référence écologiques.

Malgré ces avancées significatives, aucun site n'a encore obtenu un statut de protection définitif, ce qui maintient le taux d'atteinte de cet objectif à 0 % à ce stade.

GRET : convention de financement 2025-2027

Création d'une Aire protégée Marine et Terrestre à gouvernance partagée à Sainte Marie (APMT)/Région Analanjirofo :



WCS : convention de financement 2025-2027

Projet de mise en place des Aires Marines Protégées : ATIMO VATA'E, TANDRAVANDRIVA NOSY BE et BAIE D'ANTONGIL/Région Androy, Diana, Analanjirofo



Le projet a également contribué à des avancées importantes en matière de conservation, avec la confirmation de cinq (05) Zones Clés pour la Biodiversité (KBA) totalisant **3 072 447 Ha**, ainsi que l'identification de **62 987 Ha** comme zones potentiellement éligibles au statut OECM. La mise en place d'un groupe de travail OECM opérationnel renforce davantage ce dispositif.

Sur le plan institutionnel, des progrès notables ont été enregistrés, notamment l'adoption d'un décret d'application du **COAP** en Conseil de Gouvernement et la soumission d'un arrêté relatif à l'officialisation du processus **OECM**.

2.2 Situation des projets en appui à la gestion des AMP et LMMA existantes

En parallèle, la composante dédiée à l'appui des **AMP et LMMA** existantes a permis de financer 11 initiatives, bénéficiant directement à 5 386 personnes. Ces interventions ont contribué à l'amélioration de l'efficacité de gestion sur **116 779 hectares d'AMP**, au renforcement des performances de **11 LMMA**, ainsi qu'à la promotion de bonnes pratiques sur plus de **65 000 hectares d'habitats marins hors AMP**.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre d'activités ciblées, notamment les patrouilles de surveillance, le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit des communautés, des formations en conservation et en gestion (dont le suivi écologique participatif et les techniques de pêche améliorées), ainsi que des actions de restauration des mangroves.

Réalisation consolidée :

PROJETS APPUYÉS 11 2 côturé(s) Nombre total de projets	FINANCEMENTS TOTAUX MGA 3 441 982 584,67 Budget cumulé de tous les projets	MONTANT DÉCAISSÉ GLOBAL MGA 1 781 135 374,00 Cumul de tous les décaissements
RÉALISATION TECHNIQUE 56% Moyenne sur 11 projet(s)	TAUX DE DÉCAISSEMENT 55% Moyenne sur 11 projet(s)	

Figure 10 :
Réalisation
de 05 promoteurs
issue de l'appel à projet
vague 1 en 2025

Réalisation
technique 2025

Réalisation
financière 2025

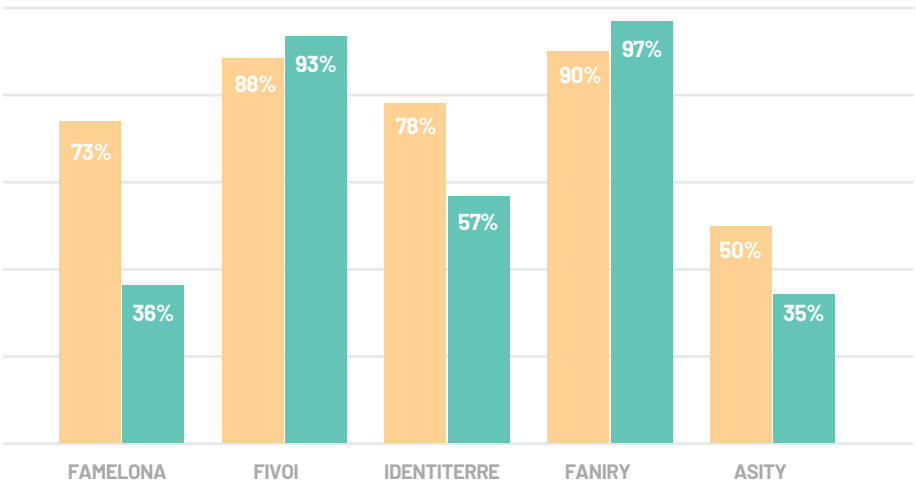
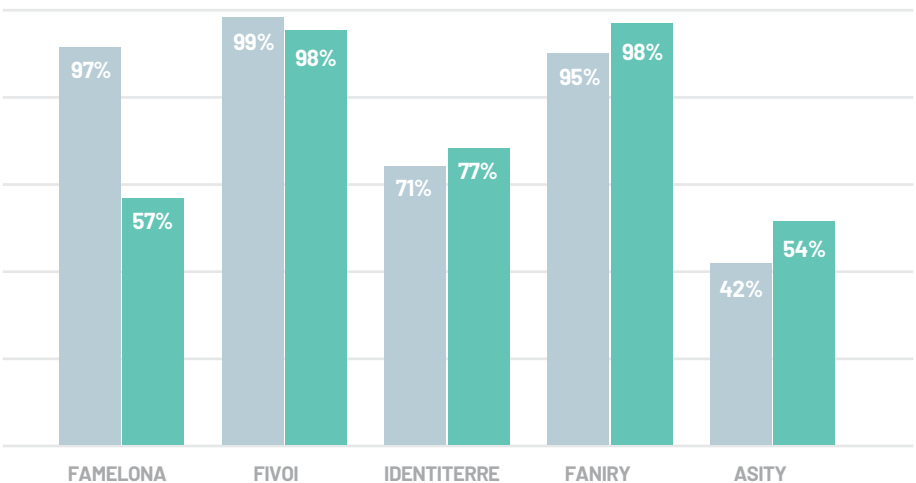


Figure 11 :
Réalisation de 05
promoteurs issue de l'appel
à projet vague 1 (Convention
de financement
2023-2025)

Réalisation
technique globale 2025

Réalisation
financière globale 2025



La mise en œuvre du projet a connu des retards, notamment dans le processus de sélection des sites à financer. En conséquence, les promoteurs n'ont pu démarrer leurs activités qu'au dernier trimestre de l'année 2023.

Par ailleurs, en 2024, la mise en place préalable des mesures de sauvegarde a également engendré des délais supplémentaires, ce qui a repoussé le démarrage effectif des activités des promoteurs au second semestre de l'année.

Compte tenu de ces deux contraintes majeures, les promoteurs n'ayant pas pu achever leurs activités à fin 2025 ont bénéficié d'une extension de la période de mise en œuvre jusqu'en 2026, notamment **ASITY et IDENT'TERRE**.

Concernant **FAMELONA**, bien que les objectifs de réalisation technique aient déjà été atteints, des fonds non encore consommés demeurent disponibles. Dans le contexte de la dernière année de mise en œuvre du projet (2026), le projet a orienté son appui vers la consolidation et la pérennisation des acquis. Les activités à poursuivre concernent notamment le développement de partenariats stratégiques, la certification des produits, ainsi que la structuration et la redynamisation des organisations communautaires, en particulier les associations de femmes, afin de renforcer la durabilité des impacts du projet

Figure 12 :
Réalisation de 06 promoteurs issue de l'appel à projet vague 2 en 2025

■ Réalisation technique 2025
■ Réalisation financière 2025

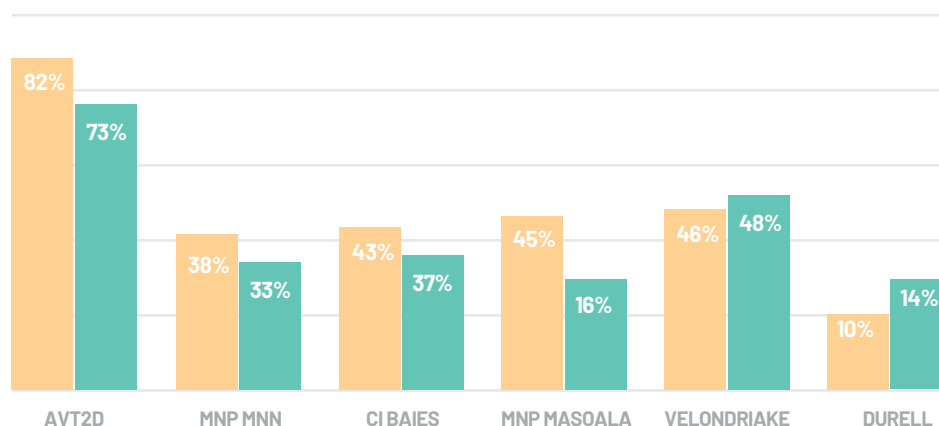
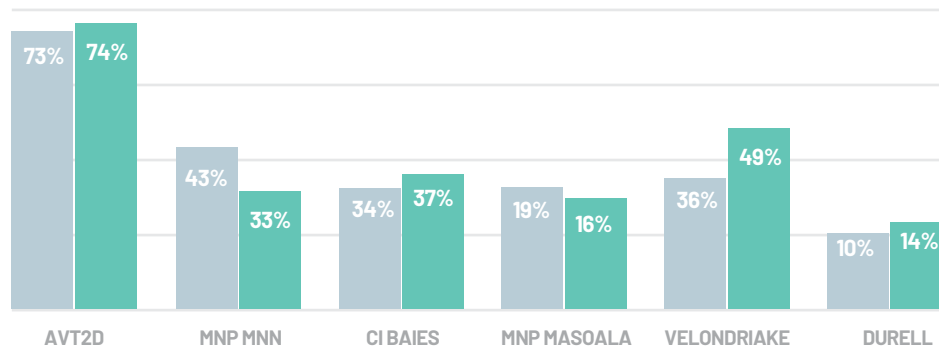


Figure 13 :
Réalisation de 06 promoteurs issue de l'appel à projet vague 2 (convention de financement 2024-2026)

■ Réalisation technique globale 2025
■ Réalisation financière globale 2025



Globalement, les résultats de 2025 témoignent d'une dynamique positive et d'une forte mobilisation des acteurs. Néanmoins, l'atteinte des objectifs stratégiques du projet dépendra de la capacité à accélérer les processus de création et de reconnaissance légale des **AMP**, en cohérence avec les engagements internationaux, notamment l'objectif **30x30**.

Contraintes et mesures prises

Pour les **LMMA**, les principales contraintes concernent les capacités limitées des équipes de mise en œuvre à répondre aux exigences et aux différentes procédures du projet. Afin d'y remédier, des actions continues de renforcement des capacités ont été mises en œuvre tout au long du projet.

Pour les ONG et associations nationales, des lourdeurs procédurales ont été observées, ainsi que des changements fréquents de personnel, incluant l'intégration de nouveaux agents. En réponse, le projet a instauré un suivi rapproché, appuyé par la mise en place d'un dashboard de suivi des promoteurs. Par ailleurs, le recours à des demandes de services auprès de la FAPBM a permis d'accélérer le lancement des marchés en attente et, ainsi, la mise en œuvre des activités.

3. Le portefeuille Hempel

4

investissements structurants :
Baobab de l'Ouest (2 177 068 USD)
Ala Maiky Ankarafantsika (1 206 821 USD)
Renforcement de compétences (442 671 USD)
Ala Hiriky Mandrare (1 596 517 USD)

1

**levier institutionnel : Développement
organisationnel de la FAPBM avec l'appui
de FOS (425 254 USD)**

2

projets de capitalisation :
Restauration à Ambohitantely (55 000 USD)
programme de leadership MELP (55 100 USD)

À fin 2025, le portefeuille Hempel géré par la FAPBM confirme une évolution significative : les différentes initiatives soutenues ne relèvent plus d'une simple phase de lancement, mais s'inscrivent désormais dans une logique de déploiement, d'apprentissage et de consolidation. Les projets de paysage, le programme national de renforcement des compétences et les appuis institutionnels engagés dessinent progressivement une architecture cohérente, où les résultats de terrain, les capacités d'exécution et les ambitions de transformation systémique se renforcent mutuellement.

L'année 2025 a mis en évidence des avancées concrètes, mais aussi la valeur d'un portefeuille capable d'apprendre et de s'ajuster. Dans plusieurs contextes, les réalités du terrain ont conduit à réorienter les priorités, à renforcer les dispositifs de coordination ou à approfondir les bases institutionnelles avant d'accélérer le déploiement. Cette capacité d'adaptation constitue un acquis important du partenariat : elle témoigne d'une mise en œuvre attentive aux contextes, soucieuse de qualité et tournée vers la durabilité.

Dans cette dynamique, la FAPBM joue un rôle central. Au-delà de la gestion fiduciaire, elle assure une fonction de veille stratégique dans l'harmonisation des interventions, de facilitation entre partenaires, de sécurisation institutionnelle et de mise en convergence entre les échelles locales et nationales. À l'approche de 2026, cette fonction de pilotage intégrateur apparaît comme l'un des leviers majeurs pour transformer les acquis de structuration en résultats encore plus visibles et durables.

3.1 Le projet de conservation des Baobabs de l'Ouest (2023 – 2028)

Il s'agit d'un investissement paysage déjà crédible, avec un potentiel élevé de démonstration sur la conservation territoriale, le développement local, l'écotourisme et la restauration.

53,3 %

Avancement technique
indicatif

54,2 %

Exécution financière
à mi-parcours

3,69 Mds
MGA

Engagés depuis
le début du projet

À fin 2025, le projet Baobab présente une dynamique de mi-parcours globalement encourageante. Les résultats observés traduisent une présence active sur le terrain, des avancées appréciables dans la protection du paysage et des effets concrets sur les communautés locales. Les activités de surveillance, les appuis aux dispositifs communautaires, les premières retombées en matière d'écotourisme ainsi que les actions de restauration engagées montrent que le projet dispose désormais d'un socle opérationnel réel, porté par des partenaires déjà bien ancrés dans le paysage.

L'année a également permis de mieux qualifier les leviers de performance du projet. Elle a montré que certaines composantes progressent plus rapidement que d'autres et que la réussite du portefeuille dépendra de sa capacité à mieux équilibrer, dans la durée, les investissements entre protection, restauration, gestion durable des ressources naturelles et valorisation économique du paysage. Les enseignements tirés en 2025 soulignent aussi l'importance des conditions opérationnelles — accès, eau, logistique, fluidité administrative, outils de suivi — dans la qualité de mise en œuvre. Ces éléments ont contribué à préciser les conditions nécessaires pour renforcer l'efficacité du projet sur sa seconde moitié.

L'enjeu pour 2026 sera donc moins de changer de cap que de consolider et d'approfondir les acquis. Le projet dispose aujourd'hui de suffisamment de bases pour accélérer de manière plus ciblée, mieux valoriser les complémentarités entre partenaires et transformer ses résultats opérationnels en effets plus durables sur la résilience écologique et socioéconomique du paysage. Sous cet angle, 2025 apparaît comme une année utile de confirmation et de clarification stratégique.

Résultats et leviers techniques déjà en place

- Progression forte sur l'écotourisme, l'IEC/sensibilisation, les opérations de gestion des AP et le suivi écologique, avec des résultats déjà visibles dans le paysage
- Patrouilles communautaires et surveillance consolidées dans les sites clés du paysage, créant une base plus robuste pour réduire les pressions
- Gouvernance active via le COPIL, permettant une revue mi-parcours, des arbitrages et une meilleure priorisation du PTBA 2026
- Intégration progressive de CNFEREF comme opportunité nouvelle pour la restauration, la formation et la capitalisation technique

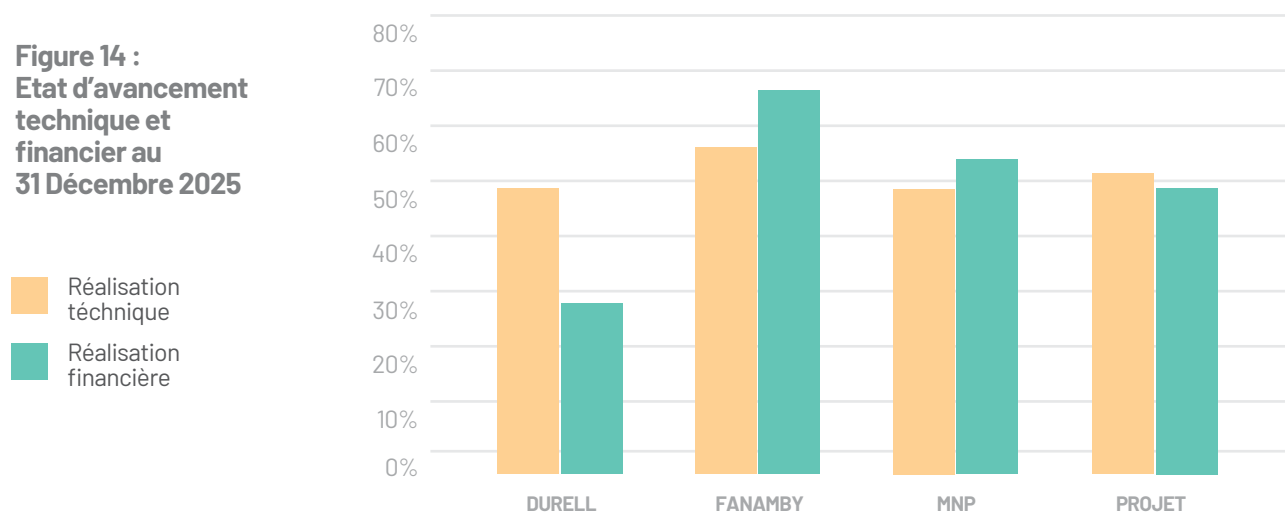
Contraintes

L'avancement met en évidence des rythmes de progression différenciés entre partenaires, reflétant leurs rôles spécifiques, les priorités opérationnelles de l'année et les réalités propres à chaque zone d'intervention. Cette diversité souligne l'importance de poursuivre les ajustements de coordination et de

ciblage afin de renforcer la complémentarité d'ensemble. Les composantes qui demandent encore une attention soutenue sont également celles qui sont les plus structurantes pour l'impact de long terme, en particulier la restauration, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction durable des pressions.

État d'avancement technique et financier au 31 décembre 2025

Figure 14 :
Etat d'avancement
technique et
financier au
31 Décembre 2025



L'année a également confirmé plusieurs défis classiques de mise en œuvre dans des paysages complexes : accessibilité variable de certaines zones, disponibilité limitée en eau pour les pépinières, besoins accrus en équipements pour la prévention et la lutte contre les feux, ainsi que des délais administratifs et de passation de marchés ayant influencé le rythme d'exécution.

Mesures prises

En 2025, le COPIL s'est réuni deux fois à Morondava pour suivre les progrès, renforcer la coordination et valider le PTBA 2026. Le rapport a aussi été révisé sur une base de données consolidée, plus fiable que la version d'août, afin d'améliorer le pilotage et la lisibilité des résultats.

Pour 2026-2027, les mesures de gestion sont claires : lancer un plan de rattrapage spécifique pour Durrell, réorienter l'attention vers les composantes en retard, capitaliser davantage sur les forces propres de Fanamby, MNP et Durrell, stabiliser le cadre d'indicateurs et intégrer progressivement le CNFEREF comme levier de formation, de restauration et de capitalisation technique autour de Kirindy Forest.

3.2 Le projet Ala Maiky Ankarafantsika (2024-2027)

Ankarafantsika est un paysage à très forte valeur mondiale où l'enjeu est désormais de convertir la réponse à la crise en modèle plus résilient et reproductible.



À Ankarafantsika, l'année 2025 a été marquée par une saison de feux d'une intensité exceptionnelle, qui a profondément influencé la mise en œuvre du projet. Dans ce contexte, Ala Maiky a démontré une capacité remarquable de mobilisation, de présence terrain et de réaction face à l'urgence. Les efforts consentis ont permis de protéger les zones sensibles, de maintenir les opérations de surveillance et de soutenir une réponse coordonnée dans un paysage d'une importance écologique majeure. Cette capacité d'action rapide constitue en elle-même un résultat fort, révélateur de la solidité des premiers investissements réalisés

Cette année a aussi mis en lumière des enseignements stratégiques déterminants pour la suite. Elle a montré à quel point, dans un contexte de forte pression, l'urgence peut absorber une part considérable des ressources disponibles et ralentir des composantes pourtant essentielles à la durabilité du projet, telles que la restauration, les infrastructures ou les actions préventives à plus long terme. Elle a également confirmé la nécessité d'une articulation encore plus fluide entre les partenaires de mise en œuvre, afin que surveillance, lutte contre les feux, restauration et appui aux communautés puissent fonctionner comme les composantes d'une même stratégie de résilience.

Les ajustements engagés fin 2025 ouvrent ainsi une perspective plus structurée pour 2026. La mise à jour du plan de sécurisation et de restauration, l'attention portée aux dispositifs préventifs et la clarification progressive des rôles entre partenaires offrent des bases solides pour rééquilibrer le projet. Ankarafantsika entre ainsi dans une nouvelle phase, où l'expérience acquise dans la gestion de crise doit désormais nourrir une approche plus intégrée, davantage orientée vers l'anticipation, la restauration et la consolidation de la résilience territoriale.

Résultats et leviers techniques déjà en place en 2025

- 2 243 missions de patrouille AGP réalisées, soit un niveau de couverture supérieur à la cible initiale
- 47 interventions de lutte active contre les feux menées sur l'année, avec une mobilisation exceptionnelle de 1 399 personnes
- Mise à jour du plan de sécurisation et de restauration avec l'appui de la FAPBM pour clarifier les priorités 2026
- Écosystème d'acteurs élargi autour du parc, créant un potentiel renforcé sur restauration, recherche, éducation environnementale et mobilisation communautaire

Contraintes

La principale contrainte a été la sévérité de la saison des feux (environ 454 incendies signalés), dans un contexte combinant sécheresse, vents forts et multiplication rapide des départs de feu. Cette situation a entraîné une très forte concentration des ressources humaines, logistiques et financières sur les opérations d'urgence. Elle a réduit la capacité d'avancement d'autres activités clés, notamment la restauration écologique, les investissements structurants et certaines acquisitions planifiées. Les délais de passation de marchés ont également ralenti plusieurs volets, tandis que les besoins d'équipements, de communication et de logistique terrain sont apparus plus importants que prévu. Enfin, l'année a montré que la coordination entre

MNP, FOSEA et PLANET Madagascar devait gagner en fluidité et en complémentarité opérationnelle, afin que la surveillance, la lutte contre les feux, la restauration et l'appui communautaire puissent progresser de façon plus synchronisée.



Lutte active contre le feu à Ankarafantsika
- Septembre 2025 (c) MNP



Lutte active contre le feu - intervention nocturne à Ankarafantsika
- Septembre 2025 (c) FAPBM

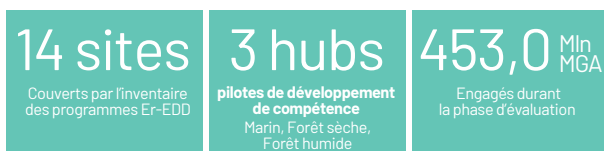
Mesures prises

Face à cette situation, le projet a d'abord maintenu l'effort de terrain pour contenir les incendies et protéger les zones sensibles. Dans le même temps, MNP, avec l'appui de la FAPBM, a actualisé à la fin de 2025 son plan de sécurisation et de restauration afin de mieux articuler prévention, surveillance, restauration et coordination des partenaires. La révision de la programmation 2026 ouvre ainsi la voie à un rééquilibrage plus stratégique : consolider les patrouilles préventives, préserver les budgets de restauration, clarifier les rôles de MNP, FOSEA et PLANET, et orienter davantage l'appui aux communautés vers la résilience locale et les activités durables.

3.3 Le projet de Renforcement de Compétence (2024 - 2026)

L'objectif de ce projet est de construire les fondations d'un dispositif national de renforcement de capacité crédible et durable pour les acteurs de la conservation à Madagascar: le Programme national de développement de compétence (PNDC) et le Programme national d'éducation environnementale et de développement durable (PN-ErEDD).

En 2025, le projet a investi dans la construction d'un socle national crédible : diagnostic, référentiels, partenariats, gouvernance et hubs pilotes. Malgré un rythme encore mesuré, les bases sont désormais posées pour entrer en 2026 dans une phase de mise en œuvre plus concrète et plus visible.



Ces acquis constituent des fondations essentielles pour bâtir un dispositif durable de professionnalisation des acteurs de la conservation et de l'éducation environnementale à Madagascar.

L'expérience de l'année a confirmé qu'un programme national de cette ampleur suppose un temps important de concertation, d'alignement institutionnel et de maturation technique. Les échanges menés avec les ministères, les centres de formation et les partenaires techniques ont mis en évidence qu'un tel dispositif ne peut produire des effets durables que s'il est solidement ancré dans les cadres publics, appuyé par des référentiels robustes et porté par une gouvernance reconnue. En ce sens, 2025 a moins été une année de volume qu'une année de construction méthodique, indispensable pour crédibiliser la suite.

Les décisions prises au cours de l'année vont dans ce sens. L'extension du programme, le recentrage sur les volets à plus forte valeur ajoutée, la consolidation du dialogue interinstitutionnel et la préparation d'une gouvernance plus structurée créent les conditions d'un passage à l'opérationnalisation plus maîtrisé. Le PRC aborde ainsi 2026 avec un socle plus mature, une vision plus claire et une ambition renforcée : faire converger les besoins du terrain, les exigences institutionnelles et la montée en compétences durable des acteurs de la conservation.

Côté budgétaire, l'exécution atteint 22,9 %, soit 453,0 millions MGA engagés sur un budget global de 1,98 milliard MGA. Ce niveau d'exécution reste modéré, mais il reflète une année volontairement orientée vers les études, la structuration et la préparation du passage à l'échelle.

Avancement des principaux chantiers du projet

Figure 15 :
Avancement des principaux chantiers du projet
Renforcement des compétences en 2025

Évaluation des besoins de formation	100%
Co-crédation des compétences	100%
Comité consultatif / ateliers	100%
PN-ErEDD	50%
Partenariats institutionnels	50%
PNDC	20%
Infrastructures de formation	10%

Résultats et leviers techniques déjà en place en 2025

- Evaluation des programmes existants de formation et identification des besoins prioritaires des gestionnaires d'AP et leaders communautaires
- Quatre matrices de compétences établies pour les premiers modules pilotes et recrutement lancé pour la conception du PNDC
- Inventaire sur 14 sites : 15 programmes d'ErEDD et plus de 30 outils pédagogiques recensés pour structurer le PN-ErEDD
- Structuration des hubs pilotes et consolidation du cadre de gouvernance avec MEDD, METFP et Comité Consultatif

Contraintes

Plusieurs contraintes ont ralenti le rythme de mise en œuvre en 2025. La première tient à la complexité institutionnelle d'un programme de portée nationale, qui dépend d'alignements entre plusieurs ministères, centres de formation et partenaires techniques. La transition gouvernementale d'octobre 2025 a notamment créé un ralentissement temporaire et nécessité de relancer le plaidoyer auprès de nouveaux interlocuteurs.

Le projet a aussi été confronté à des délais administratifs et de validation internes, qui ont reporté certainsancements opérationnels et freiné le passage de la phase de conception vers la phase d'exécution. À cela s'ajoute un besoin plus marqué d'expertise externe afin de garantir la qualité technique du futur dispositif national, en particulier sur les référentiels de métiers, les manuels pédagogiques et les mécanismes de certification.

Enfin, la coordination entre plusieurs écorégions et plusieurs volets – formation professionnelle d'un côté, éducation environnementale de l'autre – a demandé un effort important d'harmonisation.

Mesures prises

Face à ces contraintes, le projet a privilégié une approche d'adaptation plutôt qu'une logique de simple rattrapage. La première mesure forte a été la sécurisation d'une extension jusqu'en décembre 2026, afin de donner le temps nécessaire à la finalisation des cadres nationaux, à l'appropriation institutionnelle et au lancement des pilotes dans de meilleures conditions.

Le projet a également recentré ses priorités sur les chantiers à plus forte valeur ajoutée : architecture du PNDC, déploiement du **PN-ErEDD**, structuration des hubs pilotes et préparation des mécanismes de certification. En parallèle, FAPBM a renforcé son rôle de facilitateur national en maintenant l'engagement du MEDD, en s'appuyant sur le Comité consultatif et en préparant une future gouvernance plus structurée autour du COPIL.

Sur le plan opérationnel, plusieurs ajustements ont été introduits : simplification des circuits de travail, mise en place d'un calendrier conjoint de planification, recours à des espaces de validation technique plus souples et décision de mobiliser en 2026 une expertise spécialisée pour accompagner la conception détaillée du PNDC. L'ensemble de ces mesures vise un objectif clair : faire de 2026 l'année du basculement vers une phase plus opérationnelle, visible et testée sur le terrain.

3.4 Le projet Ala Hirike Mandrare (2025-2027)

L'année 2025 a été une année conceptrice pour ancrer durablement un nouveau paysage de conservation.

1 UNITÉ DE COORDINATION	1 CONSORTIUM DE 5 ONG	6 AP DE 825 000 HA
Mise en place et fonctionnelle	Engagés dans la phase de lancement	Paysage d'intervention

Pour Ala Hiriky Mandrare, l'année 2025 a constitué une étape fondatrice. Le projet a principalement investi dans la mise en place de ses bases institutionnelles, partenariales et communautaires, préalable indispensable à une accélération crédible des actions de terrain. L'installation du consortium, la présence progressive des partenaires sur les sites, la relance de certains mécanismes de gouvernance locale et l'ouverture de bureaux de proximité traduisent une démarche volontairement structurée, adaptée à un territoire vaste, exigeant et encore en phase de consolidation.

Les premiers mois de mise en œuvre ont également permis de mieux cerner les conditions de réussite d'un tel projet. Dans un paysage caractérisé par de fortes dépendances aux ressources naturelles,

des enjeux de sécurité, des réalités sociales contrastées et des capacités institutionnelles inégales selon les sites, la mise en place d'un socle de confiance et de coordination apparaît comme une étape déterminante. L'année 2025 a ainsi confirmé qu'un projet de nouvelles aires protégées ne se résume pas à un déploiement technique : il suppose un patient travail d'ancrage territorial, de clarification des rôles et de construction de légitimité.

Les appuis engagés ont permis de sécuriser cette phase de démarrage et d'en faire une base solide pour la suite. Les mécanismes transitoires mis en place, l'accompagnement institutionnel assuré par la FAPBM et les autorités compétentes, ainsi que les investissements réalisés dans la proximité territoriale et la relance communautaire, ont progressivement donné au projet une assise plus opérationnelle. En ce sens, 2025 doit être comprise comme une année de fondation réussie, qui prépare une montée en puissance plus visible et plus structurée à partir de 2026.

Résultats et leviers techniques déjà en place en 2025

- Mise en place et opérationnalisation du consortium FITRAOFA, avec clarification progressive des rôles entre MBG, MNP, TSA, TBSE, CRS et autres partenaires
- Réactivation des DINA et tenue de réunions de validation communautaire, notamment à Vohidava Betsimalaho et Angavo
- Reprise des patrouilles communautaires dans plusieurs AP et formation à l'usage du SMART pour renforcer le suivi des ressources naturelles
- Renforcement des VOI : formations en gouvernance, leadership, gestion financière simplifiée et traitement des infractions pour 91 membres à Angavo

Contraintes

Un cadre institutionnel encore inégal. Certains gestionnaires ne disposent pas encore d'une nomination officielle, notamment à Ankodida et Nord Ifotaky, ce qui entretient une incertitude sur la contractualisation et les responsabilités à long terme.

Un contexte local exigeant. Le rapport met en avant la dépendance des populations aux ressources naturelles, l'insécurité liée aux malaso, la variabilité climatique, la fragilité de certains VOI et des freins sociaux à une gouvernance pleinement inclusive.

Des défis de coordination et de déploiement.

Le démarrage a dû composer avec des retards administratifs, l'hétérogénéité des capacités entre partenaires et des enjeux logistiques, notamment pour l'acheminement de certains équipements.

Mesures prises

Des solutions transitoires ont permis de maintenir les activités. La DREDD a délivré des autorisations temporaires à TBSE et CRS pour sécuriser leur intervention sur les sites encore en attente de délégation formelle.

L'accompagnement institutionnel a été renforcé.

La DAPRNE et la FAPBM ont appuyé les missions conjointes, la clarification des rôles, la préparation du PTBA 2026 et l'alignement administratif du projet.

Le projet a investi dans l'ancrage territorial. Réunions avec les autorités, relance des Dina, appui aux patrouilles, recrutement de stagiaires locaux et installation de bureaux de proximité ont contribué à restaurer la confiance avec les communautés.

La coordination et la visibilité ont progressé.

Le consortium dispose désormais d'une identité commune, d'outils de communication et d'un cadre de suivi partagé, tandis que les échanges avec les régions Anosy et Androy préparent la mise en place du comité de pilotage.

3.5 Deux projets en clôture dans le portefeuille Hempel

À fin 2025, deux projets affichent une logique de clôture réussie : des résultats techniques solides, une bonne conversion des ressources en effets concrets, et des enseignements directement mobilisables par le reste du portefeuille Hempel

VAHATRA - une référence de restauration appliquée à Ambohitantely

Le projet de restauration se clôture avec une exécution très élevée et la quasi-totalité des résultats majeurs atteints. Il a renforcé de manière crédible le modèle de restauration de Vahatra en combinant science, pépinière, suivi écologique et mobilisation locale :

- Installation d'un système d'arrosage automatique et amélioration des infrastructures de pépinière
- Mise en place de 14 placettes permanentes de suivi écologique et de structures de germination fonctionnelles
- Travaux de restauration sur des parcelles prioritaires, avec création d'emplois et forte participation communautaire, notamment féminine

Enjeu 2026 : capitaliser et sécuriser une phase de maintenance pour protéger les investissements déjà réalisés.

Contraintes

La principale difficulté a été d'ordre administratif plutôt que technique. Les procédures de passation de marchés, combinées à la capacité administrative limitée de la structure, ont retardé certains achats et justifié une extension sans coût supplémentaire jusqu'à fin 2025. À plus long terme, l'enjeu principal devient celui de la durabilité : sans financement complémentaire, la continuité de la présence opérationnelle sur le site et l'entretien des acquis pourraient être fragilisés.

Le suivi à long terme des placettes écologiques reste aussi confronté à des contraintes d'approvisionnement en matériel de marquage adapté.

Mesures prises

Ces contraintes ont été progressivement absorbées grâce à l'accompagnement de la FAPBM et à une gestion adaptative des ressources. La période d'extension a permis d'achever les activités encore en attente, notamment le système d'arrosage et le dispositif complet de suivi écologique. Les réallocations budgétaires ont été utilisées de manière ciblée pour renforcer les volets ayant le plus d'impact sur la restauration active et la fonctionnalité du site.

Pour la suite, le projet appelle davantage une



phase de consolidation qu'une simple répétition : entretien des parcelles restaurées, poursuite du suivi écologique, maintien des capacités de pépinière et appui administratif renforcé pour sécuriser la continuité de ce modèle de restauration.

MALIASILI – le leadership comme levier pratique de performance organisationnelle

Maliasili a achevé son mandat avec une séquence complète d'apprentissage, un très bon niveau d'exécution et des résultats tangibles sur le leadership individuel et la clarification stratégique des organisations accompagnées :

30 leaders retenus après une phase d'outreach touchant 37 organisations ;

Accompagnement d'un cluster de 3 organisations malgaches vers une identité stratégique plus claire et des rôles mieux différenciés ;

Contribution à une nouvelle pipeline d'appui organisationnel et à une communauté de pratique plus cohérente ;

Contraintes

Le principal obstacle a été le contexte de troubles sociaux survenus fin septembre 2025, qui a perturbé la tenue d'un grand rassemblement en présentiel entre les cohortes MELP 1 et MELP 2.

Quelques ajustements logistiques ont également affecté certains coûts de déplacement ou d'hébergement. Ces contraintes n'ont toutefois pas remis en cause les objectifs principaux du programme ni la qualité globale des acquis.

Mesures prises

Maliasili a rapidement adapté son dispositif en basculant une partie des échanges sur Zoom et en réorganisant certaines séquences pour préserver la continuité du parcours. Cette flexibilité a permis de maintenir les activités financées et de conclure le programme dans de bonnes conditions. La suite logique consiste désormais à capitaliser sur les acquis :

suivi structuré des alumni, accompagnement des nouvelles organisations intégrées, consolidation d'une communauté de pratique et poursuite du modèle hybride qui a montré sa pertinence pour ancrer durablement les transformations de leadership.

Leçon clé : Investir dans le leadership et la stratégie organisationnelle améliore durablement la qualité des acteurs de terrain.

Pris dans leur ensemble, les projets soutenus dans le cadre du partenariat Hempel montrent qu'en 2025 la valeur du portefeuille réside autant dans les résultats déjà atteints que dans la qualité des bases désormais posées pour l'avenir. Les paysages prioritaires ont confirmé leur potentiel de transformation, le PRC a franchi des étapes structurantes pour son ancrage national, et les fonctions de coordination, de pilotage et d'apprentissage se sont progressivement renforcées.

Les ajustements opérés au fil de l'année ne traduisent pas une fragilité, mais au contraire une capacité de pilotage attentive aux réalités de terrain et soucieuse de durabilité. Les enseignements tirés ont permis d'affiner les approches, de mieux hiérarchiser les priorités et de renforcer les complémentarités entre intervention territoriale, montée en compétences et consolidation institutionnelle.

À ce titre, 2026 s'annonce comme une année charnière. Elle devra permettre de transformer les acquis de structuration en résultats plus visibles, plus équilibrés et plus durables. La FAPBM y jouera un rôle déterminant, en poursuivant sa mission de gestion, de facilitation stratégique et de mise en cohérence d'un portefeuille qui contribue, de manière de plus en plus tangible, au renforcement des paysages, des compétences et du leadership de conservation à Madagascar.



Communauté locale de l'Aire Protégée Mandrare (CFA-PBM)

4. Le Programme FAMINDRA

L'année 2025 marque le lancement opérationnel du programme **FAMINDRA (Faritra Arovana Mirindra)**, initiative majeure financée par l'Union Européenne à travers la KfW dans le cadre du Global Gateway, avec une enveloppe de **32,3 millions d'euros** sur la période du **01er février 2025 au 31 janvier 2030 (60 mois)**.

Le programme vise à renforcer la gestion durable et inclusive des ressources naturelles terrestres et marines à Madagascar, en contribuant à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des Aires Protégées.

Cette intervention s'inscrit dans un contexte national caractérisé par une biodiversité d'importance mondiale, mais soumise à des pressions croissantes liées à la déforestation, aux feux de brousse, à l'exploitation des ressources naturelles et à la vulnérabilité climatique. Dans ce cadre, le renforcement du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM), tant en termes de financement que de gouvernance et de capacités opérationnelles des acteurs, constitue un enjeu stratégique.

Le programme FAMINDRA repose sur trois piliers complémentaires :

- **Pilier I** : appui au fonctionnement du réseau d'Aires Protégées via la FAPBM, pour un montant de 20 millions EUR ;
- **Pilier II** : appui ciblé à cinq sites prioritaires gérés par Madagascar National Parks (MNP), incluant des investissements et des actions de développement local, pour un montant de 10,0 millions EUR ; et
- **Pilier III** : assistance technique visant le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance des acteurs œuvrant dans le SAPM d'un montant de 2,2 millions EUR.

Cette architecture permet de combiner un soutien systémique à grande échelle avec des interventions ciblées et des réformes structurantes.

Au cours de cette première année, le programme a permis de mobiliser des ressources significatives pour assurer la continuité des fonctions essentielles de conservation, tout en initiant des avancées importantes en matière de gouvernance et de systèmes de suivi. Toutefois, la mise en œuvre a été marquée par des ajustements institutionnels et opérationnels, notamment liés aux délais de contractualisation et à l'alignement des procédures, entraînant des niveaux d'exécution contrastés entre les piliers.

Ainsi, 2025 constitue une année de structuration, ayant permis de poser les bases du programme, avec une montée en puissance attendue dès 2026 pour traduire ces acquis en impacts durables sur la biodiversité et les communautés.

4.1 Résultats chiffrés

L'année 2025 marque une première phase de mise en œuvre effective du programme FAMINDRA. Les résultats enregistrés traduisent une bonne performance opérationnelle, notamment sur le Pilier I, malgré des écarts entre composantes.

a) Couverture et financement du Pilier I

- 75 Aires Protégées (AP) couvrant environ **6 millions d'hectares** sur le territoire national dont **5 275 400 ha** d'AP terrestres et **851 000 ha** d'Aires Marines Protégées ou AMP
- Contribution FAPBM au SAPM : **6,2 M USD** dont une partie est remboursée dans le cadre du pilier I du programme,
- 71 conventions de financement signées au bénéfice de 75 AP

b) Performance opérationnelle

Les activités de conservation et de surveillance ont été fortement déployées, avec des résultats globalement supérieurs aux attentes.



Délégation de l'Union Européenne et de la KfW en mission à Madagascar (c) FAPBM

Tableau 3 : Performance des activités de conservation et de surveillance dans le cadre du Projet FAMINDRA

Activités	Indicateurs de réalisation	NAP			MNP		
		Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Patrouille et surveillance sur terrain	Nb de patrouilles AGP terrestres / marines réalisées	7 202	6 100	85%	9 418	13 680	145 %
	Nb de patrouilles participatives terrestres / marines réalisées (communautés/ CLP)	1 958	1 770	90%	10 217	12 964	127 %
Assurer la Surveillance des AP	Zones de pression terrestres surveillées				12 470	27 354	219 %
	Zones de pression marines surveillées				2 856	2 840	99%
Sensibilisation / Communication sur la gestion et la protection des ressources de l'AP	Séances de sensibilisation dans les villages	99	101	102 %	440	427	97%
	Villages visités	14	12	86%			
Restauration écologique terrestre et reboisement	Zones dégradées restaurées (Ha)	385	405	105 %	1 080	946	88%
	Zones reboisées (Ha)	153 722	157 323	102 %			
Lutte contre les feux	Pares-feux ouverts (km)	115	119	103 %	173	159	92%
	Pares-feux entretenus (km)	382	452	118 %	1 140	1 010	89%

L'augmentation significative des réalisations pour les activités de surveillance dans les AP de MNP s'explique par la re-priorisation des activités de conservation au détriment des activités de développement au second semestre 2025 face à l'aggravation des pressions, notamment les feux de brousse et les défrichements.

c) Gouvernance et gestion

Des progrès sont observés en matière de gestion, bien que des marges d'amélioration subsistent, notamment sur le reporting.

• Score METT :

MNP : 77,18 % (2025) et 73,18 % (2024)

NAP : 76,31 (2025) et 76,00 % (2024)

• 43,66% des rapports soumis à temps

• 3 ateliers de renforcement de capacités réalisés avec les gestionnaires

• Les gestionnaires ont eu **83,84%** d'engagement budgétaire pour **82,90%** de réalisations techniques en 2025.

d) Performance opérationnelle

L'exécution financière révèle un déséquilibre marqué entre les piliers, avec une forte concentration sur le Pilier I due à un effet de calendrier.

Tableau 4 : Résultat de l'exécution financière des 3 piliers en 2025

	Pilier I	Pilier II	Pilier III
Budget 2025	2 655 700,00 EUR	1 192 768,00 EUR	
Engagements totaux des 75 AP	4 556 337,91 EUR	108 616 EUR	
Taux d'engagement	171,57 %	9,11%	0 % d'engagement
Observation	Ecart entre période de planification (juillet à décembre 2025) et période réelle du projet pour l'année (février à décembre 2025)	Retard dans le démarrage des activités.	Activités non démarrées

e) Impacts du programme

Les indicateurs d'impact sont encore peu visibles, voire limités vu que le programme s'est trouvé en phase de démarrage. Toutefois, ils sont restés globalement stables. Cette situation est cohérente avec une première année de mise en œuvre d'un programme.

Plusieurs études ont démontré qu'une gestion performante permet de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des cibles de conservation (espèces et habitats naturels). On parle alors, dans ce contexte :

Une gestion écologique performante parvient à maintenir ou améliorer l'état de santé de la biodiversité :

- État des espèces cibles (PAG) ou des espèces parapluies (stabilité ou croissance des effectifs). Aucune espèce, cibles de conservation selon les PAG spécifique des AP, n'a disparu en 2025 ;
- Maintien des habitats : réduction du taux de déforestation, restauration des zones dégradées et connectivité entre les corridors. Les noyaux durs des AP ont très faiblement été touchés par les feux, construction et installation illicite. Par contre les forêts hors AP qui pourraient constituer les corridors écologiques entre les AP ont été fortement touchées risquant ainsi une rupture du pont écologique ;

- Réduction des menaces (activités illégales : braconnage, exploitations minières, ...) grâce à une surveillance efficace et à l'utilisation des nouvelles technologies.

4.2 Contraintes

La mise en œuvre du programme a été affectée par plusieurs contraintes majeures, principalement liées aux mécanismes de démarrage, aux procédures et aux capacités opérationnelles.

a) Contraintes de mise en œuvre

Les retards de démarrage et les difficultés de décaissement ont fortement impacté certaines composantes du programme.

- Démarrage tardif des piliers II et III au dernier trimestre 2025, après la signature de la Convention Séparé le 16 septembre 2025 ;
- Blocage du mécanisme de décaissement du Pilier II limitant à 6,9% de réalisation globale. Par faute de trésorerie, MNP n'a pu avancer que le minimum de trésorerie pour la période,
- Retard dans la validation du PPM en 2025 ce qui a fait qu'aucune demande de remboursement sur les investissements réalisés ne pouvait être faite.

b) Contraintes institutionnelles et procédurales

Des décalages entre cadres institutionnels ont complexifié l'exécution du programme.

- Désalignement entre les procédures de la FAPBM et les exigences de la KfW : ce désalignement de procédures a créé des tensions entre la FAPBM et les gestionnaires, principalement lors de la signature des Conventions de financement 2026 ;
- Discordance des calendriers contractuels :
 - démarrage effectif du programme FAMINDRA le 01^{er} février 2025 qui marque également le mois de la signature entre l'Union Européenne et la KfW ;
 - signature des Conventions de financement 2025 entre la FAPBM et les gestionnaires le 16 décembre 2024 ;
 - signature de la Convention Séparée entre la KfW et la FAPBM le 16 septembre 2025 ;
 - signature de la Convention Cadre entre la FAPBM et le MNP le 14 novembre 2025

c) Contraintes opérationnelles terrain

Les conditions d'intervention sur le terrain et les pressions externes restent des facteurs limitants importants.

- Pression accrue : feux, défrichements, exploitation
- Accessibilité difficile de certains sites
- Manque d'équipements (drones, véhicules, infrastructures)
- Capacité opérationnelle inégale entre AP

d) Contraintes de gouvernance et de suivi

Les analyses de mise en œuvre réalisées au cours de l'année mettent toutefois en évidence plusieurs limites dans l'appropriation des outils de suivi et dans la régularité des mécanismes de reporting.

- Faible taux de reporting dans les délais : 31 sur 71 Conventions de financement 2025 seulement ont été rapportés à la FAPBM au 31 janvier 2026 de la part des gestionnaires et des AP (43,66%),
- Appropriation limitée des outils relatifs au Système de Suivi-Évaluation, de Redevabilité et d'Apprentissage SSERA aux gestionnaires et Aires Protégées AP, et du Management Information System MIS,
- Capacités techniques insuffisantes au niveau des AP, notamment en Sauvegarde Environnementale et Sociale SGES.

Ces contraintes pourraient induire à un déséquilibre

tangible entre planification et exécution, ainsi qu'à un retard des impacts socio-économiques.

4.3 Mesures prises

Face aux contraintes identifiées, des actions correctives ont été engagées dès 2025 afin de sécuriser la mise en œuvre et améliorer la performance globale du programme.

a) Renforcement des capacités et accompagnement

Un effort particulier a été porté sur l'accompagnement des gestionnaires et le renforcement de leurs compétences.

- Organisation de 3 ateliers de cadrage et de formation;
- Appui renforcé en planification et reporting;
- Lancement du processus de recrutement du cabinet d'assistance technique sur le Pilier III.

b) Amélioration des outils et systèmes de suivi évaluation

Des actions convergentes pour la mise en exergue de la performance et des impacts :

- Démarrage du développement du mécanisme SSERA (Système de Suivi-Évaluation, de Redevabilité et d'Apprentissage) vers la fin de l'année en parallèle à la finalisation du MIS dès 2025;
- Harmonisation progressive des outils de reporting.

c) Mesures contractuelles et fiduciaires

Des ajustements ont été engagés pour améliorer la fluidité des procédures et sécuriser les financements.

- Mise à niveau, rajout et clarification de certaines clauses des conventions de financement avec les gestionnaires;
- Alignement progressif des procédures FAPBM – KfW, notamment celles sur la Passation de marchés;
- Accélération de l'obtention de l'Avis de Non Objection de la KfW sur le PPM du Programme.

Le programme **FAMINDRA** a permis de sécuriser les fonctions essentielles de conservation dès sa première année, avec une forte performance du Pilier I. L'enjeu pour 2026 est désormais de rééquilibrer les taux d'exécution financière entre les piliers I et II, et d'accélérer la transformation des acquis en impacts mesurables.

INTÉGRATION
DES COMMUNAUTÉS
DANS LA GOUVERNANCE

5. Le projet BRIDGE

Dans le cadre du projet BRIDGE, les partenariats opérationnels constituent un levier essentiel pour renforcer les mécanismes de financement durable de la biodiversité et rapprocher les acteurs économiques des enjeux de conservation. À travers ces collaborations, la FAPBM poursuit son rôle de catalyseur entre les initiatives de conservation, les territoires et les acteurs du secteur privé, tout en soutenant le développement de solutions innovantes adaptées au contexte malagasy.

5.1 Résultats

a) Mobilisation du secteur privé

Les actions de mobilisation du secteur privé initiées en 2024 ont été poursuivies en 2025 à travers des échanges avec des entreprises, des acteurs économiques et des partenaires stratégiques afin de promouvoir les opportunités d'investissement dans la conservation. Des actions de terrain et des concertations ciblées ont permis de renforcer progressivement l'intérêt du secteur privé pour les mécanismes de financement de la biodiversité, tout en favorisant les mises en relation entre entreprises et initiatives de conservation.

Ces échanges ont également contribué au développement de discussions avancées autour de futurs partenariats et à une meilleure compréhension des attentes du secteur privé en matière d'investissement environnemental et de durabilité.

b) Études techniques et mécanismes innovants

Une étude conjointe sur les leviers de financement de la biodiversité et le projet COMBO+ a été réalisée par le cabinet SMC (Services Management Consultancy), incluant les mécanismes incitatifs et la compensation écologique. Cette étude a permis d'identifier plusieurs pistes de financement innovant adaptées au contexte malagasy et de réaliser un benchmark sur certaines pratiques internationales liées au financement de la biodiversité.

Les résultats de ces travaux ont contribué à alimenter les réflexions stratégiques du FFC et des partenaires, tout en renforçant les bases techniques nécessaires au développement de futurs mécanismes de financement durable.

c) Missions terrain et analyses territoriales

Des missions terrain ont été conduites dans plusieurs territoires prioritaires, notamment à Antsirabe ainsi que dans les régions SAVA et DIANA, afin d'analyser les réalités économiques locales, les contraintes de marché et les opportunités d'investissement compatibles avec les objectifs de conservation.

Ces missions ont permis de mieux comprendre les dynamiques territoriales et d'identifier plusieurs pistes concrètes de collaboration avec le secteur privé. À Antsirabe, des échanges avec Alpha Ciment ont notamment mis en évidence un intérêt pour des initiatives liées à la biomasse et aux plantations de bambou. Dans les régions SAVA et DIANA, les discussions ont porté sur la valorisation durable des filières locales, notamment la vanille et les produits dérivés de pulpe.

Les échanges engagés avec BNI Madagascar et le GERP Maromizaha ont également permis d'explorer des opportunités de financement d'activités environnementales ainsi que le développement de chaînes de valeur locales compatibles avec les objectifs de conservation.

Ces missions ont ainsi renforcé la prise en compte des réalités territoriales dans les approches du projet BRIDGE, tout en alimentant les réflexions sur les mécanismes de financement innovants et les partenariats avec le secteur privé.



Monsieur Tiana Rasaminanana (Président du SIM) signant le mur des engagements lors de la Conférence sur les 20 ans de financement de la FAPBM (c) FAPBM



d) Communication et sensibilisation

Des actions de communication institutionnelle et digitale ont été déployées tout au long de l'année, accompagnées d'une participation à plusieurs événements liés à l'environnement et à la biodiversité (Atelier pour Paiement des Services Ecosystémiques / PSE, Panel de discussion à l'International Tourism Fair / ITM, etc.), ainsi que de la diffusion de contenus de sensibilisation. Des ateliers de mobilisation du secteur privé ont également été organisés dans plusieurs régions stratégiques, notamment à Morondava, Fort-Dauphin et Nosy Be, afin de renforcer les échanges avec les acteurs économiques locaux autour des enjeux de financement durable de la biodiversité et des opportunités de collaboration avec les aires protégées.

La conférence des 20 ans de la FAPBM a également été marquée par une forte mobilisation du secteur privé, illustrée notamment par la participation du Président du SIM, M. Tiana Rasamimanana, et du Directeur Général de MIARAKAP, M. Emmanuel Cotsoyannis au panel de haut niveau, ainsi que par l'intervention de Mme Mialy Rasoanarivony, représentante de la BNI Madagascar, dans le cadre des présentations et témoignages du secteur privé. Cette implication a témoigné d'un intérêt croissant des acteurs économiques pour les enjeux de financement durable et de préservation du capital naturel de Madagascar.

Ces initiatives ont contribué au renforcement de la sensibilisation autour des enjeux de financement durable de la biodiversité, à l'amélioration de la visibilité du projet auprès des parties prenantes ciblées et au maintien de la mobilisation du secteur privé autour des enjeux de conservation.

e) Partenariat stratégique avec BNI Madagascar

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement de la collaboration entre la FAPBM et BNI Madagascar à travers la signature d'une convention-cadre de partenariat d'une durée de 5 ans. Cet accord prévoit un appui financier de **60 000 000 Ariary** dédié à la restauration et à la gestion durable des aires protégées de Maromizaha et Ambohitr'Antsingy – Montagne des Français.

Dans ce cadre, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre, notamment :

- l'entretien et le suivi des plantations à Maromizaha ;
- des opérations de regarnissage, débroussaillage et entretien écologique ;
- la production de **30 000 plantules** supplémentaires ;
- des actions de régénération forestière ;
- le renforcement des capacités des communautés locales (COBA).

Ce partenariat a contribué au renforcement de l'implication du secteur bancaire dans les actions de conservation et à la consolidation d'un modèle de collaboration entre finance et préservation du capital naturel.

5.2 Contraintes rencontrées

Malgré les avancées enregistrées, plusieurs contraintes ont affecté la mise en œuvre des activités du projet BRIDGE.

a) Contraintes liées à la mobilisation du secteur privé

La faible connaissance des mécanismes de conservation par certaines entreprises, les hésitations liées aux risques perçus ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques des investissements environnementaux ont constitué des freins à l'engagement de plusieurs acteurs privés. À cela s'ajoute une notoriété encore limitée de la FAPBM auprès d'une partie du secteur privé malagasy, la Fondation étant historiquement davantage identifiée dans les sphères institutionnelles, environnementales et auprès des partenaires techniques et financiers que dans les réseaux économiques et entrepreneuriaux.

Malgré le potentiel croissant des financements liés à la biodiversité et au climat, plusieurs contraintes structurelles persistent. La difficulté à mesurer de manière claire et fiable l'impact des investissements environnementaux demeure un enjeu majeur, notamment en raison de l'absence de standards harmonisés et des incertitudes entourant les retours environnementaux à long terme. À cela s'ajoute une perception de risque financier élevé, liée à des retours sur investissement souvent longs et incertains, ainsi



Sifaka de Verreaux (Propithecus verreauxi), Vallée de Mandrare (c) FAPBM

qu'à une forte dépendance aux politiques publiques et aux évolutions réglementaires.

Par ailleurs, la complexité des écosystèmes et des projets de conservation représente un défi supplémentaire : les initiatives sont souvent localisées, difficilement répliquables à grande échelle et impliquent une multiplicité d'acteurs aux intérêts et niveaux d'intervention variés. Dans le cadre de leurs stratégies RSE et ESG, plusieurs entreprises tendent également à prioriser des investissements générant des retours directs, visibles et mesurables pour leurs activités ou leur image, ce qui peut limiter l'engagement sur des initiatives de conservation aux impacts plus diffus et de long terme.

Le contexte politique et économique à Madagascar a également ralenti certaines dynamiques de mobilisation, impactant les priorités et la capacité d'engagement de plusieurs entreprises. Le report de certains ateliers de mobilisation a par ailleurs limité les espaces d'échanges collectifs initialement prévus.

b) Contraintes techniques et institutionnelles

La complexité des mécanismes financiers innovants, la disponibilité limitée de certaines données techniques ainsi que les difficultés d'adaptation de certains modèles internationaux au contexte national ont représenté des défis importants dans la conduite des réflexions stratégiques.

c) Contraintes opérationnelles

Au niveau des territoires, des difficultés logistiques, un accès limité à certaines données de terrain et la diversité des réalités locales selon les zones d'intervention ont compliqué certaines missions d'analyse et de concertation.

Des contraintes ont également été observées dans la mise en œuvre des actions de communication, notamment en raison de ressources limitées et de la difficulté à maintenir une visibilité continue auprès de publics cibles diversifiés.

Enfin, certaines activités de restauration écologique ont été confrontées à des contraintes environnementales, notamment le manque d'eau dans certaines zones de la partie Nord, impactant la mise en œuvre de certaines interventions sur le terrain.

5.3 Mesures prises

Face à ces contraintes, plusieurs mesures d'ajustement ont été mises en œuvre afin de maintenir la dynamique du projet et de renforcer l'efficacité des interventions.

Les échanges directs avec les entreprises ont été intensifiés, accompagnés d'actions de vulgarisation des mécanismes financiers et d'une adaptation du discours aux réalités et attentes du secteur privé. L'approche de mobilisation a également été réorientée vers des

échanges individualisés ("one-to-one") afin de maintenir les dynamiques de concertation malgré le contexte économique et institutionnel.

Parallèlement, des mécanismes alternatifs de collaboration et de financement ont été explorés afin de proposer des modèles d'engagement plus flexibles et mieux adaptés au contexte du secteur privé malagasy. Des rapprochements progressifs avec des groupements et organisations représentatives du secteur privé, notamment le SIM et le GEM, ont également été engagés afin de faciliter la diffusion des messages, accroître la sensibilisation autour des enjeux de biodiversité et renforcer progressivement la crédibilité des démarches portées auprès des acteurs économiques.

Les échanges techniques avec les partenaires spécialisés ont été renforcés afin de consolider progressivement les données et analyses disponibles, tout en adaptant les réflexions aux réalités économiques et institutionnelles nationales.

Sur le terrain, les approches opérationnelles ont été ajustées à travers une multiplication des échanges avec les acteurs locaux et une meilleure prise en compte des réalités territoriales dans les analyses et recommandations du projet.

Concernant la communication, les actions à forte portée ont été priorisées, les événements stratégiques

davantage valorisés et la communication digitale progressivement renforcée afin d'assurer une visibilité plus régulière du projet auprès des parties prenantes ciblées.

Enfin, un renforcement du plaidoyer, la poursuite des concertations stratégiques et le développement d'approches collaboratives adaptées aux partenaires ciblés ont permis de consolider progressivement les engagements existants et les perspectives de collaboration futures.

Dans le cadre du partenariat avec BNI Madagascar, une coordination renforcée avec les parties prenantes locales, une planification progressive des activités de restauration ainsi qu'une adaptation des interventions aux réalités environnementales et opérationnelles du terrain ont également été assurées.

Ainsi, malgré un contexte économique et institutionnel complexe, les actions menées dans le cadre du projet BRIDGE ont permis de consolider progressivement les dynamiques de collaboration entre acteurs de la conservation et secteur privé, tout en renforçant les perspectives de financement durable de la biodiversité à Madagascar.

PLAIDOYER POUR LE FINANCEMENT DURABLE DE LA CONSERVATION



Table ronde des bailleurs sur le financement des aires protégées de Madagascar, Francfort, Septembre 2025 (c) FOS

II. PLAIDOYER, INFLUENCE ET RAYONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les partenariats d'influence et de visibilité jouent un rôle clé dans le renforcement de l'écosystème global de la conservation. Ils contribuent à positionner les enjeux de biodiversité au cœur des priorités publiques et à renforcer la reconnaissance du rôle de la FAPBM auprès des décideurs, des partenaires et du grand public au niveau national et international.

À travers ces collaborations, la Fondation accroît sa capacité de plaidoyer, valorise ses actions et celles de ses partenaires, et favorise un environnement plus favorable à la mobilisation de ressources en faveur de la conservation.

L'année 2025 a été particulièrement marquée par la **célébration des 20 ans de la FAPBM**, détaillée dans la Partie 2 : "Mise en œuvre et résultats", ainsi que par une dynamique soutenue d'événements stratégiques à l'échelle nationale et internationale. Cette période a notamment permis de renforcer les liens institutionnels avec l'État, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), mais également de consolider les relations avec le secteur privé, de plus en plus mobilisé autour des enjeux de financement durable et de préservation du capital naturel.

Au cours de cette année, la FAPBM a pleinement affirmé son rôle stratégique de catalyseur, en fédérant et rassemblant les différents acteurs engagés dans la protection de l'environnement à Madagascar : ministères, gestionnaires d'aires protégées, partenaires techniques et financiers, contributeurs, organisations de conservation, chercheurs et acteurs du secteur privé. Cette dynamique s'est notamment illustrée à travers plusieurs initiatives majeures telles que la célébration des 20 ans de la FAPBM, l'organisation de la Table ronde de Francfort ainsi que la coordination de la **participation de Madagascar au Congrès mondial de l'UICN**, contribuant au rayonnement international de Madagascar et au renforcement du positionnement de la FAPBM comme acteur central du financement durable de la biodiversité.

1. La Table ronde des bailleurs à Francfort

En septembre 2025, la FAPBM, en partenariat avec la KfW, a co-organisé à Francfort (Allemagne) une table ronde internationale dédiée au financement des aires protégées de Madagascar. Réunissant un large éventail d'acteurs — institutions financières, bailleurs bilatéraux et multilatéraux, fondations philanthropiques, secteur

privé et acteurs de la finance verte — l'événement a permis de mobiliser la communauté internationale autour des enjeux critiques de la biodiversité malgache.

La rencontre a été structurée autour de plusieurs séquences stratégiques portant notamment sur l'importance mondiale de la biodiversité de Madagascar, le cadre politique et institutionnel de la conservation, les besoins financiers du **Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM)**, les opportunités de financement ainsi que les mécanismes innovants de mobilisation de ressources. Les discussions ont également permis de mettre en lumière les écarts de financement ("funding gaps") existants pour atteindre les objectifs nationaux de conservation, notamment dans le cadre de l'**objectif international "30x30"**, visant la protection de 30 % des terres et des espaces marins d'ici 2030.

La table ronde a également été marquée par la participation active du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de l'époque, Max Andonirina Fontaine, qui a présenté le "cadre politique et institutionnel de la biodiversité à Madagascar", réaffirmant l'engagement de l'État malagasy en faveur de la conservation et du renforcement des mécanismes de financement durable des aires protégées.

Au-delà de la participation, la rencontre s'est distinguée par un **niveau élevé d'engagement des participants**, matérialisé par des prises de position concrètes en faveur du financement de la conservation. Les engagements exprimés ont porté aussi bien sur la mobilisation de ressources financières, le développement de mécanismes innovants (finance carbone, blended finance, investissements à impact), que sur le renforcement des partenariats, le soutien aux organisations locales et la création d'opportunités économiques durables pour les communautés.

Les échanges techniques et sessions de travail ont notamment permis d'aborder plusieurs thématiques stratégiques telles que les mécanismes de blended finance appliqués à la lutte contre la déforestation et la malnutrition, les approches de coalition entre partenaires et bailleurs pour la protection des paysages à haute valeur écologique, les mécanismes de **financement innovants développés avec Madagascar National Parks (MNP)**, ainsi que la FAPBM comme modèle de financement pérenne de la conservation.

15 MILLIONS
USD
D'ENGAGEMENT PAR
LA HEMPEL FOUNDATION

Cette dynamique s'est également traduite par des initiatives visant à **accélérer les solutions de financement de la biodiversité**, à soutenir des thématiques spécifiques telles que la conservation des lémuriens, ou encore à favoriser l'investissement à impact à travers des fonds dédiés. Par ailleurs, plusieurs participants ont réaffirmé leur volonté de **maintenir et renforcer les collaborations initiées**, témoignant de la consolidation d'un réseau d'acteurs engagés sur le long terme.

L'événement a également offert un espace de dialogue stratégique et de rencontres bilatérales entre bailleurs, institutions et partenaires techniques, favorisant l'identification de nouvelles opportunités de collaboration et le renforcement des relations existantes autour des priorités nationales de conservation.

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence écologique, cette table ronde a ainsi permis de **transformer les échanges en engagements concrets**, tout en renforçant le positionnement de la FAPBM comme plateforme de référence pour le financement durable des aires protégées à Madagascar.

La Table Ronde en chiffre :

86

participants
en présentiel

Environ

40

participants
en ligne

Plus de

35

engagements exprimés
par les participants
institutionnels,
financiers et techniques

**Engagements financiers
majeurs annoncés :**

20

millions
USD

sur 5 ans par Conservation Allies

15

millions
USD

sur 5 ans par la Hempel Foundation,
en cofinancement

2. Madagascar – Union Européenne : une mobilisation renforcée pour le financement durable de la biodiversité

Dans le cadre d'une tournée européenne des bailleurs de fonds consacrée au financement durable de la biodiversité, la FAPBM a participé à une mission stratégique conduite par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Max Andonirina Fontaine, à Bruxelles le 15 septembre 2025, aux côtés de Madagascar National Parks (MNP), de la GIZ ainsi que de la représentation diplomatique de Madagascar en Belgique. Cette étape a constitué un temps fort du dialogue entre Madagascar et l'Union Européenne autour des enjeux de climat, de biodiversité et d'investissements durables.

Les échanges avec l'Union Européenne et la Direction générale des Partenariats internationaux (DG INTPA) ont permis de présenter les réformes et projets prioritaires de Madagascar dans les domaines de la conservation, du climat et du développement durable. La mission a également permis de mettre en avant les ambitions nationales visant à faire de la biodiversité et du capital naturel des leviers de croissance durable pour l'économie malagasy.

L'Union Européenne a présenté plusieurs mécanismes innovants de financement, notamment le Global Gateway – initiative phare visant à mobiliser jusqu'à **300 milliards d'euros d'investissements durables** dans les pays partenaires – ainsi que le NDICI (Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument). Les discussions ont ouvert des perspectives concrètes autour de nouveaux instruments de financement environnemental **tels que les crédits carbone, les crédits biodiversité et les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE)**.

À cette occasion, le Ministre Max Andonirina Fontaine a réaffirmé la volonté de Madagascar de démontrer que climat, biodiversité et développement économique peuvent constituer des moteurs complémentaires de croissance et d'investissement durable, tout en soulignant le rôle stratégique de l'Union Européenne comme partenaire clé de cette transition.

La participation de la FAPBM à cette mission a permis de renforcer davantage sa visibilité et son positionnement comme acteur de référence du financement durable de la biodiversité à Madagascar.

Elle a également contribué à consolider les relations avec les partenaires européens et à inscrire les priorités de financement des aires protégées malgaches dans les dynamiques internationales de finance verte et de mobilisation des investissements durables.

Cette étape à Bruxelles s'inscrivait dans une tournée européenne plus large, poursuivie à Francfort puis à Berlin, visant à renforcer les partenariats stratégiques de Madagascar avec les bailleurs internationaux et les acteurs de la finance durable.

3. L'Assemblée générale du CAFÉ 2025 à Kinshasa

L'Assemblée générale 2025 du CAFÉ (Consortium of African Conservation Trust Funds) s'est tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 25 au 28 août 2025, réunissant plus de 80 participants issus de fonds fiduciaires pour la conservation, de bailleurs, d'investisseurs à impact, de gouvernements et d'acteurs majeurs du financement de la biodiversité. Placée sous les thèmes du financement carbone et de la biodiversité du bassin du Congo, cette rencontre a constitué un cadre stratégique d'échanges sur les mécanismes innovants de financement durable de la conservation en Afrique.

Les discussions ont mis en avant l'importance du bassin du Congo, considéré comme le deuxième poumon tropical mondial, ainsi que le rôle central des fonds fiduciaires dans la structuration de solutions financières pérennes pour la protection des écosystèmes et le soutien aux communautés. En tant que membre du CAFÉ, la FAPBM s'inscrit pleinement dans cette dynamique continentale de renforcement des capacités et de promotion de la finance durable pour la biodiversité en Afrique.

4. La participation de Madagascar et de la FAPBM au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025

Madagascar a participé au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025, tenu à Abou Dhabi du 9 au 15 octobre 2025, à travers le Comité national UICN Madagascar et les principales institutions nationales engagées dans la conservation, dont la FAPBM. Ce rendez-vous international majeur a constitué une vitrine stratégique pour valoriser la biodiversité exceptionnelle de Madagascar ainsi que les efforts nationaux en matière de conservation, de gestion des aires protégées et de financement durable.

La participation de Madagascar a été coordonnée par la FAPBM, à travers le Secrétaire Technique du Comité national UICN Madagascar mandaté par la Fondation, ainsi que la communication avant, pendant et après le Congrès. Cette participation a bénéficié de l'appui de partenaires internationaux engagés aux côtés de Madagascar, notamment Conservation Allies, Hempel Foundation et Rainforest Trust.

La présence malgache s'est articulée autour de trois principales initiatives : le stand Madagascar,

l'organisation d'un forum officiel porté par Madagascar ainsi qu'une soirée spéciale au Pavillon Afrique.

Le stand Madagascar

Grâce à l'appui de Conservation Allies, de la FAPBM et de Hempel Foundation, trois stands totalisant 18 m² ont été mobilisés et mis à disposition de l'ensemble de la délégation malgache afin de créer un espace collectif de visibilité, de rencontres et de plaidoyer.

Conçu comme une vitrine immersive et conviviale de la conservation malgache, le stand a permis de promouvoir les initiatives nationales en matière d'aires protégées, de conservation communautaire, de financement durable et de valorisation des produits locaux, tout en servant d'espace de coordination et de rencontres stratégiques pour la délégation.

Les forums et contributions stratégiques

La délégation malgache a contribué à plusieurs temps forts du Congrès à travers des interventions, panels et forums stratégiques.

Le premier forum, intitulé « Conservation des espèces à Madagascar : des SPANB aux actions locales en faveur des espèces, des habitats et des populations », a permis de mettre en avant les liens entre planification nationale, actions locales et engagements internationaux, ainsi que des initiatives telles que le projet BioTAct et les mécanismes financiers innovants en faveur des espèces et des habitats.

Le second forum, « Conservation Challenges and Outlook for Madagascar's Protected Areas », a quant à lui été organisé par Madagascar avec l'appui de Conservation Allies. Sélectionné parmi seulement 80 forums retenus sur plus de 1 000 candidatures internationales, il a permis de partager les succès, défis et perspectives liés à la gestion des aires protégées malgaches.

Ce forum a notamment été marqué par la présentation du Madagascar Protected Areas Outlook 2025, élaboré par 34 organisations partenaires, ainsi que par des échanges stratégiques sur les besoins de financement, les mécanismes innovants et les perspectives futures de conservation à Madagascar.

La soirée spéciale Madagascar au Pavillon Afrique

Grâce à l'appui de Conservation Allies, Madagascar a également organisé une soirée spéciale au Pavillon Afrique, espace stratégique de réseautage du Congrès. Cette rencontre a réuni les principaux acteurs nationaux et partenaires internationaux de la conservation autour d'un moment de célébration et de valorisation des engagements collectifs en faveur de la biodiversité malgache. Elle a notamment permis de célébrer

les 20 ans de la FAPBM, les 35 ans de Madagascar National Parks (MNP), les 20 ans de Madagasikara Voakajy ainsi que la création du Comité national UICN Madagascar.

Enfin, la participation active de la FAPBM au Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025 a permis de consolider davantage son positionnement comme acteur de référence du financement durable de la biodiversité à Madagascar, tout en renforçant le rayonnement international de Madagascar dans les discussions mondiales sur la conservation et le financement de la biodiversité.

5. La Coalition pour les Aires Protégées de Madagascar

Résultats chiffrés

Dans le cadre des réalisations de la Coalition pour les Aires Protégées de Madagascar, huit réunions mensuelles techniques ont été tenues avec **la DGGE/DAPRNE du MEDD** ainsi que les gestionnaires d'Aires Protégées, contribuant au renforcement de la coordination sectorielle et à l'harmonisation des interventions. Par ailleurs, cinquante-deux contrats de délégation de gestion d'Aires Protégées ont été signés, renforçant la sécurisation institutionnelle et la gouvernance des aires protégées.

Sur le plan institutionnel et international, le Comité National **UICN Madagascar** a été officialisé au sein de l'UICN, consolidant son positionnement dans les dynamiques de conservation. Madagascar a également participé officiellement au **Congrès Mondial de la Nature de l'UICN (WCC Abu Dhabi 2025)**, renforçant sa visibilité internationale. Enfin, le rapport national de mission post-Congrès a été finalisé, intégrant les contributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, des gestionnaires d'Aires Protégées et des partenaires techniques et financiers.

Contraintes

Toutefois, la mise en œuvre de ces activités a été confrontée à plusieurs contraintes, notamment la difficulté de mobilisation régulière de certains acteurs et l'hétérogénéité des niveaux d'implication des gestionnaires, affectant parfois la fluidité des échanges. La complexité administrative et les lenteurs des processus de validation institutionnelle ont également freiné certaines activités. De plus, le processus de reconnaissance institutionnelle, long et nécessitant un alignement entre les membres nationaux, a constitué une contrainte majeure. Une contribution inégale des membres, tant financière qu'humaine, en amont du Congrès a également été constatée, tandis que l'absence d'outils standardisés de capitalisation nationale a limité la consolidation des acquis.

Mesures prises

Face à ces contraintes, plusieurs mesures ont été mises en œuvre. Le suivi des gestionnaires a été renforcé à travers des relances régulières et une coordination technique accrue avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Un appui technique et une facilitation des échanges ont permis d'accélérer la finalisation des contrats de gestion. En parallèle, une coordination renforcée avec les membres nationaux et un suivi rapproché auprès de l'UICN ont permis de finaliser le processus d'officialisation institutionnelle.

En outre, une meilleure consolidation des contributions nationales a été assurée, avec l'harmonisation des positions stratégiques et la préparation des délégations avant et après le Congrès Mondial de la Nature. Enfin, la mise en commun des données techniques et des rapports a permis la production d'un document de référence national, renforçant la capitalisation des résultats et des acquis de la Coalition.



PARTIE 04

RAPPORT FINANCIER

I. RESSOURCES FINANCIÈRES – ASSURER LA STABILITÉ ET LA CAPACITÉ D’ACTION DU SYSTÈME AP

La FAPBM sécurise, structure et crédibilise les ressources du système des aires protégées.



Equipe FAPBM (c) FAPBM

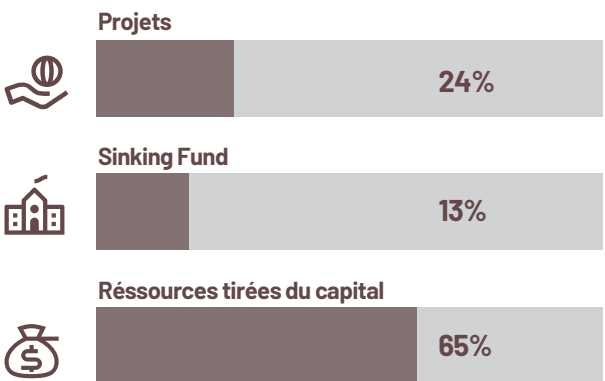
1. Origine et structure des ressources financières

Les ressources de la FAPBM en 2025 proviennent de quatre grandes catégories, conformément à sa mission de gestion de différents types de fonds (fonds de dotation, fonds d'amortissement, fonds renouvelables, fonds sous mandat de gestion) :

- **Revenus du capital (fonds de dotation)** : ressource principale, s'élevant à **7,9 millions USD**. Ces revenus sont générés par la fructification du capital dont l'objectif de performance long terme est fixé à 5% net dans la Politique d'Investissement (révisée en 2023).
- **Subventions (Sinking Fund KfW)** : tranches 2024 et 2025 reçues en juin 2025 pour 1,3 million USD.
- **Projets gérés** : sept projets (GEF6AMP, Projet forêts de baobabs de l'Ouest, BRIDGE, Projet Renforcement de capacité, Projet Ankarafantsika, Projet Ala Hiriky Mandrare, Projet FAMINDRA) ont apporté 5 millions USD dont **2,1 millions USD** du projet FAMINDRA en 2025.

L'analyse de la structure des ressources permet d'apprécier l'évolution progressive du modèle de financement de la Fondation ainsi que sa capacité à sécuriser des financements diversifiés et durables.

Figure 16 : Répartition des ressources locales de la FAPBM en 2025



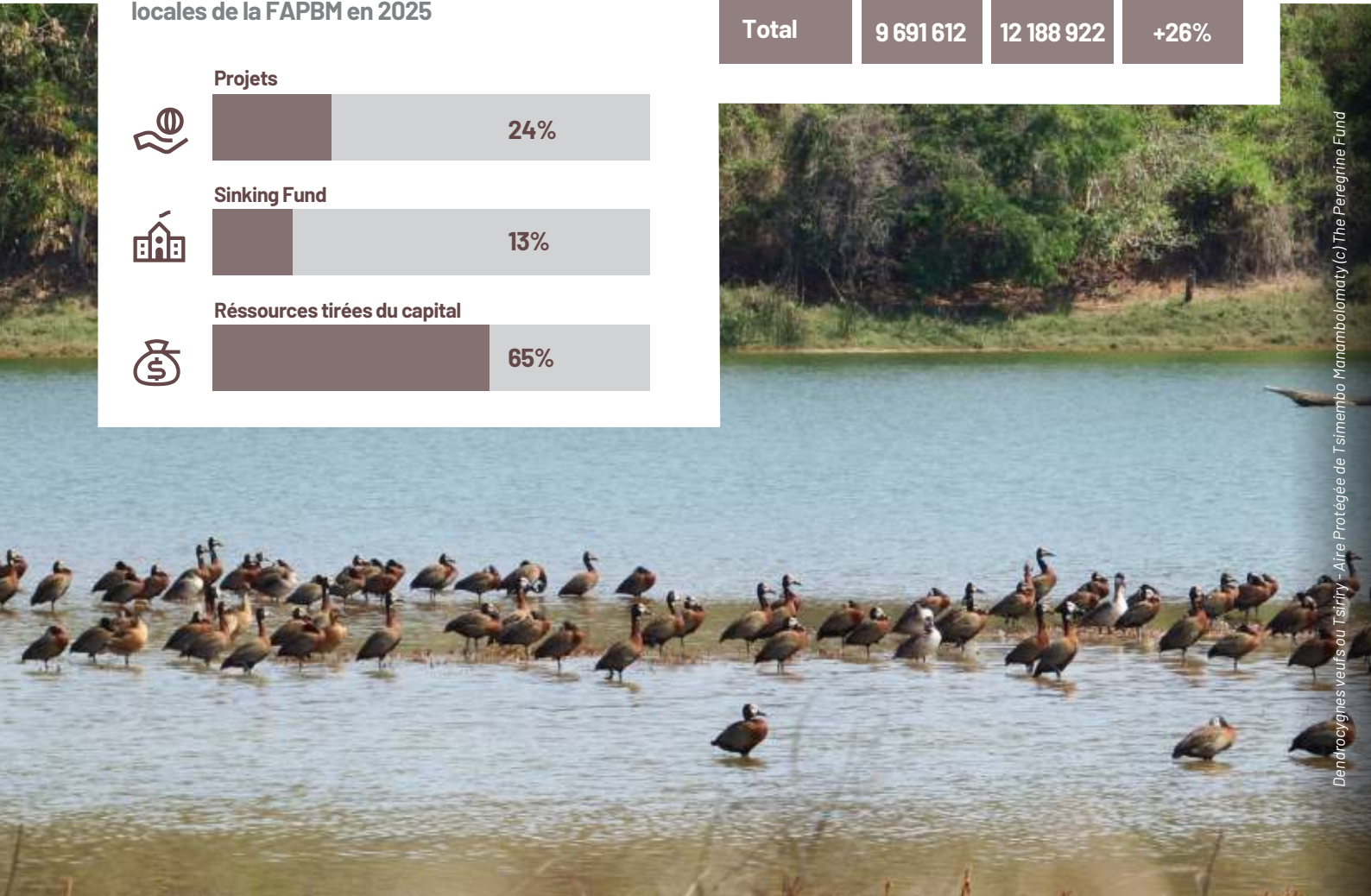
2. Diversification et prévisibilité des ressources

Les ressources mises à disposition ont connu **une hausse de 26% entre 2024 et 2025**, témoignant d'une dynamique positive de diversification. Le Plan stratégique 2022-2026 fixe des objectifs ambitieux : porter le capital à **175 millions USD** et la contribution annuelle au SAPM à **8,35 millions USD** d'ici 2026, contre 2,31 millions USD en 2021.

Les données financières consolidées montrent une progression continue des ressources mobilisées au cours des dernières années, traduisant la confiance renouvelée des partenaires et la solidité du modèle financier de la Fondation.

Tableau 5 : Evolution des ressources en USD (2024 – 2025)

Rubrique	2024	2025	Variation
Revenus du capital	7 276 142	7 905 500	+9%
Etat Malagasy	552 435	1 318 728	+139%
Projets	1 863 035	2 964 694	+59%
Total	9 691 612	12 188 922	+26%



3. Fonction stratégique des ressources financières

- **Socle de continuité** : la performance annualisée du portefeuille sur sept ans atteint **+5,7 %**, dépassant l'objectif long terme de 5 %, ce qui garantit un socle durable de revenus.
- **Amortisseur face aux chocs** : la FAPBM a démontré sa résilience lors de la pandémie de COVID-19 (2020), où les financements ont permis d'assurer à minima les salaires des employés des gestionnaires. Le dispositif de placement en Dépôt à Terme en monnaie locale pour les financements de l'année n+1 constitue une couverture contre le risque de change. Par ailleurs, la Fondation a mis en place un **Fonds d'Urgence contre les catastrophes (feux, cyclones, inondations)** conformément à la Stratégie 1.4 du Plan stratégique.
- **Signal de confiance** : la nouvelle contribution de 20 millions d'Euros de la KfW, la position de la FAPBM comme plus important fonds de dotation sur le continent africain (capital de 138 millions USD en 2021, porté à 165,2 millions USD en 2025), ainsi que son affiliation à l'UICN et son adhésion à la Conservation Finance Alliance (CFA) constituent des signaux forts de confiance.

4. Alignement des ressources avec les priorités stratégiques nationales

La FAPBM s'aligne sur les priorités nationales telles que définies dans le Code de Gestion des Aires Protégées (COAP) et la Charte Nationale de l'Environnement. Le Plan stratégique 2022-2026 prévoit spécifiquement (Stratégie 4.1) de **renforcer les relations institutionnelles avec le Ministère en charge des AP** pour assurer la redevabilité de la FAPBM envers l'État et promouvoir la synergie entre les priorités de l'État et celles de la FAPBM.

En 2025, 85% des emplois locaux sont allés au financement des AP, contribuant directement à la vision Durban (triplement de la surface des AP).

II. ALLOCATION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES- ORIENTER VERS L'IMPACT PRIORITAIRE

Objectif : Démontrer que l'emploi des ressources est un acte stratégique, fondé sur des choix explicites.

1. Logique d'allocation des ressources

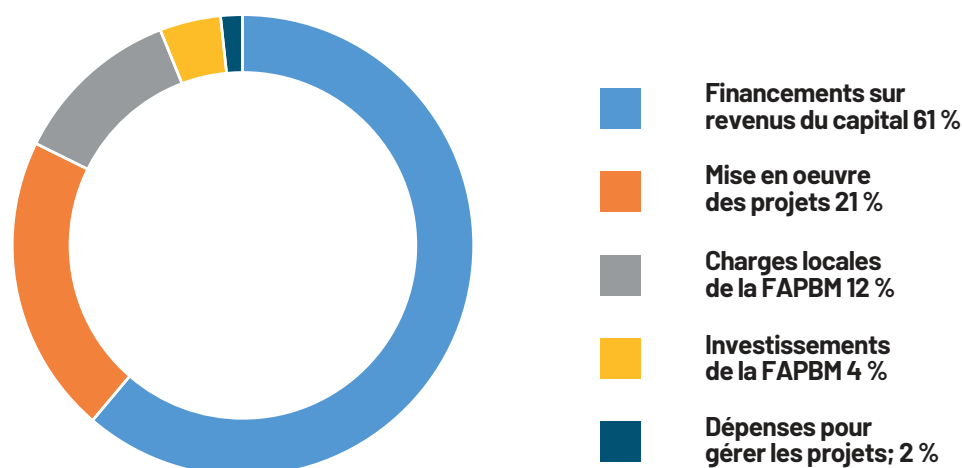
En 2025, la répartition des emplois locaux fait apparaître des choix stratégiques clairs :

- **85 %** des emplois locaux sont allés au financement des aires protégées (AP).
 - **14 %** ont servi aux dépenses de la FAPBM (investissement et fonctionnement).
 - **1 %** a été consacré aux dépenses afférentes à la gestion des projets.
- Les emplois locaux ont connu une hausse de **35 % par rapport à 2024**, principalement due à l'augmentation des subventions allouées aux AP (+14 %) et à l'accroissement des projets gérés.

Tableau 6 : Evolution des emplois locaux en USD (2024 – 2025)

Rubrique	2024	2025	Variation
Subventions aux AP sur revenus du capital	5 427 481	6 185 418	+ 14%
Mise en oeuvre des projets	1 002 133	2 117 278	+ 111%
Charges locales de la FAPBM	902 329	1 218 184	+ 35%
Investissements de la FAPBM	52 927	428 396	+ 709%
Dépenses pour gérer les projets	101 734	151 663	+ 49%
Total	7 486 604	10 100 940	+35%

Figure 17 : Répartition des emplois locaux en 2025



2. Critères d'orientation et de priorisation

En 2025, la FAPBM continue d'appliquer son Manuel de priorisation⁶ des aires protégées, qui repose sur quatre critères majeurs pondérés :

Critère	Pondération	Sous-critères inclus
Biodiversité et habitats	20% + 20% + 10% + 5%	Diversité (APT/AMP), LRE des écosystèmes, labels internationaux, sites d'importance pour la faune, corridors
Services écosystémiques	5% + 5%	Stockage de carbone, hydrographie et bassins versants
Changement climatique	5%	Résilience des AP (variabilité climatique, vulnérabilité)
Bien-être humain	5%	Accessibilité des zones

Ce manuel permet une **notation pondérée sur 301 points maximum**, intégrant des données objectives issues de sources comme la Liste Rouge IUCN, Global Forest Watch, Firecast, ou le ministère de tutelle (MEDD). La priorisation prend également en compte des facteurs qualitatifs complémentaires : surface de l'AP, types d'écosystèmes, état des menaces, et niveau de vulnérabilité des communautés riveraines.

3. Rôle des instruments financiers

La FAPBM dispose de plusieurs instruments financiers spécialisés, décrits dans le Manuel de financement (2023) :

- **Subventions annuelles** : financées par les revenus du capital, destinées aux AP disposant d'un PAG et d'un PTA validés. Elles couvrent principalement les coûts de fonctionnement selon le principe de cofinancement (« matching fund »).
- **Fonds d'Urgence (FU)** : anciennement FIS (Fonds d'Intervention Spéciale), il permet des interventions rapides (décaissement < 2h) pour faire face à des menaces imprévues mettant en péril la viabilité d'une

AP. La procédure a été simplifiée en 2024 (appel téléphonique + régularisation).

- **Fonds d'Appui au Renforcement des AP (FAR-AP)** : créé en 2020, il finance des études, recherches et innovations pour améliorer la gestion des AP (non urgent mais structurant).
- **Fonds de lutte contre les feux** : créé en 2025 avec une enveloppe de 250 000 USD, il finance trois composantes : formations, acquisition de matériels spécifiques, et lutte active. Ce fonds est destiné à être pérennisé dans la Spending Rule à partir de 2026.
- **Fonds d'investissement (équipements, matériels, infrastructures)** : enveloppe dédiée aux investissements lourds des gestionnaires (matériels roulants, navigants, infrastructures de conservation, matériels de terrain), intégrée dans les PTA.
- **Enveloppe MEDD** : ligne budgétaire annuelle (à préciser) pour appuyer le ministère de tutelle dans ses missions régaliennes (ateliers, missions conjointes, renforcement de capacités, participation aux instances internationales).

6. Dernière mise à jour en 2023

III. BILAN FINANCIER – PERFORMANCE, CONTRÔLE ET REDEVABILITÉ

Objectif : Démontrer la solidité, la transparence et la crédibilité fiduciaire de la FAPBM.

1. Résultats financiers clés de l'exercice 2025

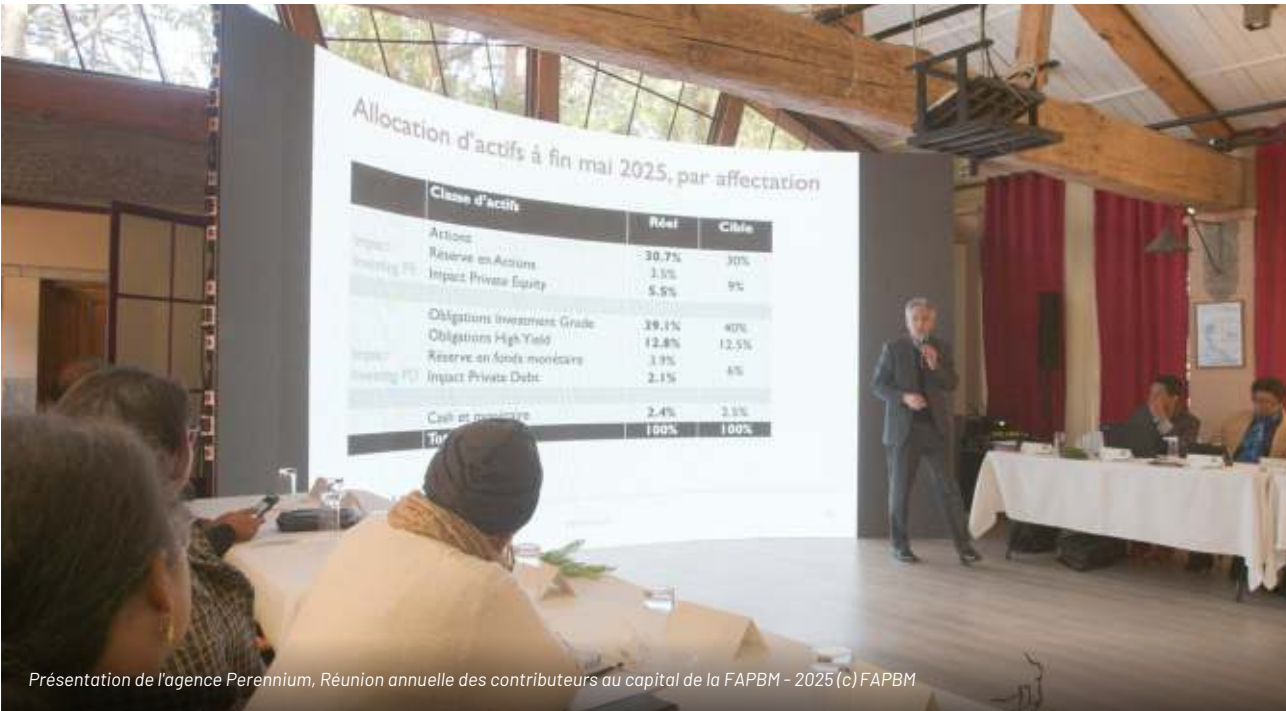
Indicateur	Valeur
Performance du portefeuille	+8,92 % (objectif : 5 %)
Valeur du portefeuille consolidé (Suisse)	165,2 millions USD
Valeur d'apport du portefeuille	157,2 millions USD
Portefeuille local (Madagascar)	2,05 milliards MGA (~447 000 USD)
Frais de gestion du patrimoine	0,43 % de la valeur du portefeuille

2. Situation du portefeuille et évolution des fonds

Classes d'actifs : La répartition du capital nominal à fin 2025 est en ligne avec les cibles de la Politique d'Investissement (mars 2023). La FAPBM a souscrit en 2025 un quatrième fonds d'impact (Brookfield Catalytic Transition Fund, 3M USD) pour la transition énergétique dans les marchés émergents.

Investissements locaux :

- **Miarakap Investment** : souscription de 1600 actions, libération cumulée à 85 % fin 2025.
- **Obligation « Sustainability Bond »** (Société Générale Madagasikara) : 500 000 USD. Deux remboursements en 2025 : 750 millions MGA et 203 millions MGA.
- **Marchés financiers** : Année 2025 marquée par une forte volatilité (annonces de droits de douane, plan de relance allemand) mais une performance globale solide des actions, obligations et métaux précieux.



3. États financiers audités

La FAPBM dispose d'un Comité d'Audit au sein de son Conseil d'Administration, qui approuve le plan d'audit annuel fondé sur l'approche par les risques et exerce le contrôle légal des comptes annuels.



RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aux Administrateurs de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de// la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la FAPBM au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan Comptable Général 2005 (PCG 2005) en vigueur à Madagascar.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers à Madagascar, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction Exécutive. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction Exécutive pour les états financiers

La Direction Exécutive est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément au PCG 2005, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction Exécutive qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui peut exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction Exécutive, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction Exécutive du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants
- Recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- Nous avons communiqué à la Direction Exécutive l'étendue des travaux d'audit, le calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée de notre audit.

Antananarivo, le 31 juillet 2026

John Harivero RAMAMONJISOA
Expert-Comptable et Financier
Commissaire aux comptes
Associé

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR (FAPBM)

BILAN : ACTIF

Arrêté au 31 décembre 2025 – Montants exprimés en Ariary (MGA)

ACTIF	Note	Valeur brute	Amort. / Pertes de valeur	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	6.1	184 205 159,06	(-) 93 981 682,48	90 223 476,58	41 119 720,00
Immobilisations corporelles	6.2	2 858 950 570,74	(-) 1 369 920 038,56	1 489 030 534,18	1 218 387 403,88
Immobilisations en cours		1 103 735 453,39		1 103 735 453,39	0,00
Participations et investissements	6.3	698 097 685 531,20		698 097 685 531,20	5 057 000 000,00
Investissements à l'étranger	6.4	0,00		0,00	685 750 137 868,98
Immobilisations financières		16 371 000,00		16 371 000,00	3 371 000,00
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		702 260 947 714,39	(-) 1 463 901 719,04	700 797 045 995,35	692 068 015 792,86
ACTIFS COURANTS					
Autres créances et actifs assimilés	7	101 958 985 107,15	0,00	101 958 985 107,15	5 367 332 227,88
Compte d'attente à régulariser actif	8	2 963 673 648,43	(-) 756 356 887,60	2 207 316 760,83	6 551 884 037,17
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9	115 374 835 569,80		115 374 835 569,80	98 190 879 338,28
TOTAL ACTIFS COURANTS		220 297 494 325,38	(-) 756 356 887,60	219 541 137 437,78	110 110 095 603,09
TOTAL DES ACTIFS		922 558 442 039,77	(-) 2 220 258 606,64	920 338 183 433,13	802 178 111 395,95

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR
(FAPBM)

BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Arrêté au 31 décembre 2025 – Montants exprimés en Ariary (MGA)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Dotations en Capital		637 127 480 175,03	531 249 473 999,17
Fonds reçus avec mandat de gestion		45 391 057 010,63	32 126 240 164,92
Dépenses cumulées sur réalisation		(-) 35 667 125 043,32	(-) 24 827 802 866,61
Report à nouveau		260 332 430 638,80	231 807 601 344,49
Résultat de l'exercice		9 016 889 817,32	28 524 829 294,31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	916 200 692 598,46	798 880 341 936,28
PASSIFS NON COURANTS			
Subvention d'équipement		0,00	13 450 954,44
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	11	0,00	13 450 954,44
PASSIFS COURANTS			
Créditeurs divers	12	4 137 490 834,67	3 284 318 505,23
TOTAL PASSIFS COURANTS		4 137 490 834,67	3 284 318 505,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		920 338 183 433,13	802 178 111 395,95

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR
(FAPBM) COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

(Montants exprimés en Ariary – MGA)

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires		0,00	0,00
I – Production de l'exercice		0,00	0,00
Achats consommés	13	(-) 258 686 638,79	(-) 150 420 697,52
Services extérieurs et autres consommations	14	(-) 7 099 601 582,56	(-) 6 062 379 046,01
II – Consommation de l'exercice		(-) 7 358 288 221,35	(-) 6 212 799 743,53
III – VALEUR AJOUTÉE		(-) 7 358 288 221,35	(-) 6 212 799 743,53
Impôts, taxes et versements assimilés		(-) 6 210 688,00	(-) 3 372 200,00
Charges de personnel	15	(-) 2 026 532 188,30	(-) 1 724 628 989,19
IV – EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		(-) 9 391 031 077,65	(-) 7 940 800 932,72
Autres produits opérationnels	16	13 663 734 525,73	8 185 905 246,52
Autres charges opérationnelles	17	(-) 38 921 514 889,83	(-) 29 053 226 459,41
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		(-) 290 010 781,93	(-) 934 229 406,83
Reprise sur provisions et pertes de valeur		0,00	0,00
V – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(-) 34 938 822 223,68	(-) 29 742 351 552,44
Produits financiers	18	71 474 113 948,49	88 878 351 519,21
Charges financières	19	(-) 27 518 421 907,49	(-) 30 611 170 672,46
VI – RÉSULTAT FINANCIER		43 955 692 041,00	58 267 180 846,75
VII – RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 016 869 817,32	28 524 829 294,31
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		85 137 848 474,22	97 064 256 765,73
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		(-) 78 120 978 658,90	(-) 88 539 427 471,42
VIII – RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		9 016 869 817,32	28 524 829 294,31
IX – RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00	0,00
X – RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		9 016 869 817,32	28 524 829 294,31

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR
(FAPBM) COMPTE DE RÉSULTAT PAR FONCTION

(Montants exprimés en Ariary – MGA)

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	0,00	0,00
Produits des activités ordinaires	0,00	0,00
Coûts des programmes / projets	(-) 7 358 288 221,35	(-) 6 212 799 743,53
Marge brute	(-) 7 358 288 221,35	(-) 6 212 799 743,53
Autres produits opérationnels	13 663 734 525,73	8 185 905 246,52
Coûts commerciaux	0,00	0,00
Charges administratives et générales	(-) 2 322 753 638,23	(-) 2 662 230 596,02
Autres charges opérationnelles	(-) 38 921 514 889,83	(-) 29 053 226 459,41
Résultat opérationnel	(-) 34 938 822 223,68	(-) 29 742 351 552,44
Produits financiers	71 474 113 948,49	88 878 351 519,21
Charges financières	(-) 27 518 421 907,49	(-) 30 611 170 672,46
Résultat avant impôt	9 016 869 817,32	28 524 829 294,31
Impôts exigibles sur résultats	0,00	0,00
Impôts différés	0,00	0,00
Résultat net des activités ordinaires	9 016 869 817,32	28 524 829 294,31
Résultat net de l'exercice	9 016 869 817,32	28 524 829 294,31

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR
(FAPBM) TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Méthode directe – Période du 1er janvier au 31 décembre 2025 – Montants exprimés en Ariary
(MGA)

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Encaissements reçus (clients et autres débiteurs)	7 796,06	2 773,00
Sommes versées (fournisseurs, personnel, autres créditeurs)	(-) 5 989 312 866,89	(-) 4 735 155 767,46
Intérêts et autres frais financiers payés	(-) 1 655 835 037,49	(-) 1 572 997 934,20
Subventions reçues	5 973 509 139,35	2 500 000 000,00
Subventions accordées	(-) 43 852 469 765,72	(-) 32 444 177 348,88
Flux net des activités opérationnelles (A)	(-) 45 524 100 734,69	(-) 36 252 328 277,54
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(-) 933 192 287,26	0,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 024 500,00	0,00
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	(-) 2 148 255 838,41	(-) 3 843 494 781,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts encaissés sur placements financiers	52 523 137 746,19	58 267 663 033,87
Variation des investissements à l'étranger	0,00	(-) 72 468 616 226,22
Flux net des activités d'investissement (B)	49 450 714 120,52	(-) 18 044 447 973,35
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0,00	0,00
Encaissements suite au déblocage des endowment funds	7 500 000,00	25 456 794 521,24
Fonds reçus des bailleurs	13 249 842 845,71	8 463 616 798,04
Flux net des activités de financement (C)	13 257 342 845,71	33 920 411 319,28
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)	17 183 956 231,54	(-) 20 376 364 931,61
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	98 190 879 338,26	118 567 244 269,87
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	115 374 835 569,80	98 190 879 338,26
Variation de trésorerie de la période	17 183 956 231,54	(-) 20 376 364 931,61

FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR (FAPBM)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Période du 1er janvier au 31 décembre 2025 – Montants exprimés en Ariary (MGA)

Libellé	Dotations en Capital	Fonds reçus avec mandat de gestion	Dépenses cumulées sur réalisation	Report à nouveau et résultats antérieurs	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	505 793 783 477,93	23 677 597 366,88	(-) 20 358 218 142,23	165 362 590 570,94	66 445 010 773,55	740 920 764 047,07
Affectation du résultat & report à nouveau				66 445 010 773,55	(-) 66 445 010 773,55	0,00
Opération en capital	25 455 690 521,24	8 448 642 798,04	(-) 4 469 584 724,38	0,00		29 434 748 594,90
Résultat net de l'exercice 2024					28 524 829 294,31	28 524 829 294,31
Solde au 31 décembre 2024	531 249 473 999,17	32 126 240 164,92	(-) 24 827 802 866,61	231 807 601 344,49	28 524 829 294,31	798 880 341 936,28
Affectation du résultat & report à nouveau				28 524 829 294,31	(-) 28 524 829 294,31	0,00
Opération en capital	105 877 986 175,86	13 264 816 845,71	(-) 10 839 322 176,71	0,00		108 303 480 844,86
Résultat net de l'exercice 2025					9 016 869 817,32	9 016 869 817,32
Solde au 31 décembre 2025	637 127 460 175,03	45 391 057 010,63	(-) 35 667 125 043,32	260 332 430 638,80	9 016 869 817,32	916 200 692 598,46



RAPPORT SPECIAL DE L'AUDITEUR SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aux Administrateurs de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)

En notre qualité d'auditeur financier de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), nous vous présentons notre rapport spécial établi en application des dispositions de la loi n° 2004-014 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar, relatif aux opérations visées à ses articles 18 et 19.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable à cette mission ; ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Conventions interdites - Article 18 de la loi 2004-014**

L'article 18 de la loi n° 2004-014 interdit à la Fondation d'accorder des prêts, découverts, subventions ou libéralités aux membres de son Conseil d'Administration, de sa direction ou à ses commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'il n'a été porté à notre connaissance aucune opération ni convention tombant sous le coup de cette interdiction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- **Conventions règlementées - Article 19 de la loi 2004-014**

L'article 19 de la loi n° 2004-014 soumet à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration les contrats de prestation de services et, plus généralement, toute convention impliquant des fondateurs, des donateurs ou leurs représentants.

En application de ce texte, nous vous communiquons ci-après les conventions entrant dans son champ d'application :

1. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Investissement local
- Personne concernée :

Miarakap Investment SA, dont le Président du Conseil d'Administration est M. Fredy Rajaonera-Andriambelo

- Nature et objet de la convention : souscription au capital du Fonds d'investissements Miarakap à hauteur de 1.600 actions, pour un montant total de Ariary 2.600.000.000 en date du 25 janvier 2023.
- Modalités : la libération de la deuxième tranche de 25 %, soit Ariary 700.000.000, est intervenue le 23 janvier 2024 ; celle de la troisième tranche de 20 %, soit Ariary 560.000.000, est intervenue en novembre 2024.

2. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article 19 n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice.

Antananarivo, le 31 juillet 2026

John Harivero RAMAMONJISOA
Expert-Comptable et Financier
Commissaire aux comptes
Associé

4. Dispositifs de contrôle

Le Manuel de financement et l'organigramme de la FAPBM décrivent un système de contrôle robuste :

- **Contrôle interne** : le Département Contrôle et Audit interne vérifie l'utilisation des fonds, l'effectivité des dépenses, et le respect des procédures. Des missions sur site sont réalisées (a minima deux fois par an) avec ordre de mission et TDR.
- **Audit externe** : le Comité d'Audit supervise les audits externes des comptes et des opérations. Des audits inopinés peuvent être réalisés par des tiers désignés par la Fondation.
- **Gestion des risques** : la FAPBM applique une due diligence systématique pour tout nouveau bénéficiaire (questionnaire structuré couvrant gouvernance, normes ESG, comptabilité, passation de marchés, etc.). Les risques de change sont couverts par des Dépôts à Terme en MGA.
- **Sanctions et bonifications** (RGO.7 à RGO.12) : des pénalités sont appliquées en cas de retard de soumission des rapports ou de dépenses non éligibles (double du montant déduit de la composante D). Les fonds non utilisés sont reversés ou réaffectés.

5. Amélioration continue des processus financiers

Dans une logique de renforcement de la gouvernance financière et d'amélioration continue des mécanismes de gestion, plusieurs actions structurantes ont également été mises en œuvre afin d'optimiser les processus financiers et de sécuriser davantage les opérations :

- Mise en place d'une plateforme de gestion des conventions de financement pour fluidifier les échanges, limiter les risques de fraude, et adopter le principe de certification des services faits.
- Ajustement des critères de sélection des fonds d'impact pour renforcer la performance financière attendue.
- Révision périodique des manuels (priorisation 2023, financement 2023) et des politiques (investissement 2023).

6. Conformité aux standards fiduciaires et exigences des partenaires

La FAPBM respecte les standards internationaux en matière de gestion fiduciaire :

- Application des **normes de sauvegarde environnementale et sociale (PGESS)** alignées sur les standards des bailleurs (Banque Mondiale : NES n°5 sur la réinstallation involontaire, etc.).
- Utilisation d'outils de gestion standardisés : **PAG** (conforme au canevas du MEDD), **SMART**, **METT-4**.
- Respect des règles de passation de marchés et des lois en vigueur (contrôle des pièces justificatives, seuils de marché).
- Engagement éthique : politique de tolérance zéro contre la fraude, la corruption, et les pratiques anticoncurrentielles ; protection des dénonciateurs.

7. Niveau de confiance des bailleurs et partenaires institutionnels

Le niveau de confiance accordé à la FAPBM par les bailleurs et partenaires institutionnels s'est également traduit par le renouvellement et le renforcement de plusieurs engagements financiers et stratégiques en faveur des aires protégées de Madagascar, notamment à travers les contributions et partenariats suivants :

- **KfW** : nouvelle contribution de 20 millions d'Euros signée en janvier 2025, en plus des contributions historiques (4,5M€, 5M€, 45,7M€, 22M€).
- **Union Européenne (à travers le projet FAMINDRA)** : engagement de remboursement de 1 250 000 USD sur 5 ans pour le Fonds de lutte contre les feux (250 000 USD/an).
- **AFD, FFEM, GEF, BM, CI, WWF** : contributeurs historiques ayant renouvelé leur confiance. État malgache (MEDD) : partenariat renforcé avec la création d'une enveloppe dédiée et l'organisation de missions conjointes de suivi.
- **Secteur privé** : Pour rappel, la première subvention Offset avec Qit Minerals Madagascar (QMM, Rio Tinto) en faveur de l'AP d'Agalazaha a été réalisé en 2023. En 2025, la BNI a renouvelé son financement pour l'aire protégée de Maromizaha et a rajouter une autre aire protégée dans son cycle de financement avec le parc national de la Montagne des Français.

2,05 MDS
MGA
PORTEFEUILLE LOCAL

IV. PRINCIPAUX DÉFIS ET RISQUES DU SYSTÈME DES AIRES PROTÉGÉES À MADAGASCAR

1. Un déficit structurel et chronique de financement du SAPM

Malgré les progrès importants réalisés ces dernières années, le déficit de financement du Système des Aires Protégées de Madagascar demeure considérable. En 2025, la FAPBM a mobilisé **plus de 45,6 milliards MGA (10 millions USD)** au bénéfice de la conservation, permettant de soutenir **75 aires protégées couvrant plus de 6,2 millions d'hectares**. Toutefois, ces ressources restent insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins du système.

À titre d'exemple, la contribution de la FAPBM représente environ 30 % des besoins financiers du réseau Madagascar National Parks, soit 17,2 milliards MGA sur un besoin total de **57,3 milliards MGA**. Pour plusieurs Nouvelles Aires Protégées, le taux de couverture demeure inférieur à 20 %. Cette situation limite la capacité des gestionnaires à renforcer durablement la surveillance, la restauration écologique, la gestion communautaire et les investissements structurants.

Face à ce défi, la Fondation a poursuivi l'augmentation progressive de ses financements annuels, porté son portefeuille à **165,2 millions USD**, mobilisé le programme FAMINDRA (32,3 millions EUR) et bénéficié d'une nouvelle contribution de 20 millions EUR de la KfW.

À l'horizon 2030, l'ambition est de porter les actifs sous gestion à **250 millions USD** et de développer de nouveaux mécanismes de financement : revenus carbone, crédits biodiversité, paiements pour services écosystémiques et Fonds National Biodiversité-Climat.

2. L'augmentation des feux de brousse et de forêt

Les feux constituent aujourd'hui l'une des menaces les plus importantes pesant sur les aires protégées de Madagascar. Cette pression contribue directement à l'augmentation du taux de déforestation observé dans les sites financés, passé de **0,67 % en 2024 à 0,91 % en 2025**.

L'année 2025 a nécessité une mobilisation exceptionnelle de ressources. La FAPBM a engagé **872 millions MGA au travers du Fonds de Lutte contre les**

Feux, au bénéfice de 25 sites du réseau MNP ainsi que des paysages Menabe Antimena, CAZ et COFAV.

Le Fonds d'Urgence Feu a ainsi été transformé en véritable Fonds de Lutte contre les Feux couvrant désormais la prévention, la formation, l'acquisition d'équipements et les interventions opérationnelles.

L'objectif futur est de passer progressivement d'une logique de réaction à une logique d'anticipation grâce aux systèmes d'alerte précoce, à la surveillance satellitaire, aux drones et à la mise en place de plans intégrés de gestion des feux.

3. Les effets croissants du changement climatique

Les effets du changement climatique deviennent de plus en plus visibles dans les aires protégées financées par la Fondation. Les sécheresses prolongées, les modifications des régimes pluviométriques et les événements extrêmes accentuent la vulnérabilité des écosystèmes et des populations riveraines.

Cette situation a notamment contribué à l'extension précoce de la saison des feux dans plusieurs régions du pays en 2025 et à l'apparition d'incendies dans des sites historiquement peu exposés. Parallèlement, **l'Indice d'Intégrité Biotique (IBI) est passé de 2,94 à 2,93**, illustrant la pression croissante exercée sur certains habitats naturels.

La FAPBM intègre progressivement les enjeux climatiques dans ses mécanismes de financement à travers la restauration écologique, les activités de résilience communautaire et le développement d'initiatives carbone.

L'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (GCF) constitue l'une des priorités stratégiques afin d'accéder à des financements climatiques de plus grande ampleur.

4. Les pressions minières, foncières et l'exploitation illégale des ressources naturelles

Malgré les progrès réalisés en matière de surveillance, plusieurs aires protégées continuent de subir des pressions liées à l'exploitation minière illégale, à la carbonisation, à la coupe illicite de bois ou à l'expansion agricole.

Afin de faire face à ces menaces, les gestionnaires soutenus par la FAPBM ont déployé plus de 1 848 patrouilles terrestres, de nombreuses missions de surveillance marine ainsi que des interventions ciblées dans les zones critiques.

La Fondation soutient également 39 chaînes de valeur durables bénéficiant à **près de 54 890 personnes**. Ces

investissements contribuent à réduire la dépendance économique vis-à-vis des ressources naturelles tout en améliorant les revenus des communautés.

Le renforcement des alternatives économiques locales demeure l'un des leviers majeurs pour réduire durablement les pressions exercées sur les écosystèmes.

5. Une forte dépendance aux financements internationaux

La conservation à Madagascar reste largement dépendante des financements internationaux provenant des bailleurs bilatéraux, multilatéraux, fondations et organisations de conservation.

Cette dépendance crée une vulnérabilité face aux évolutions des priorités géopolitiques, économiques et budgétaires mondiales. Une réduction brutale des financements pourrait compromettre la continuité des opérations de conservation.

Grâce à un portefeuille de 165,2 millions USD, à une gestion prudente du capital et à une gouvernance reconnue, la FAPBM contribue à stabiliser les financements du SAPM dans la durée.

La diversification des ressources constitue désormais une priorité stratégique avec le développement des financements carbone, des crédits biodiversité et des partenariats avec le secteur privé.

6. La gouvernance et la coordination du système des aires protégées

Avec 75 aires protégées financées, plusieurs dizaines de gestionnaires, un nombre croissant de bailleurs et des mécanismes financiers de plus en plus diversifiés, la coordination du système de conservation devient un enjeu stratégique majeur.

La FAPBM a renforcé son rôle de plateforme de dialogue et de coordination à travers l'organisation de la Table Ronde de Francfort, le lancement du **programme FAMINDRA**, le renforcement du dialogue avec le MEDD et la participation active aux grands forums internationaux.

À terme, la Fondation ambitionne de devenir une plateforme nationale de financement, de coordination et de suivi de l'impact du système des aires protégées, capable de fédérer les partenaires autour d'objectifs communs de conservation, de climat et de développement durable.



Pygargue de Madagascar ou Ankoay (c) FAPBM

PARTIE 05

PERSPECTIVES 2026

CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES ET MONTÉE EN GAMME DE LA FAPBM

L'année 2026 marquera un changement de niveau pour la FAPBM : le passage d'une logique de consolidation à une logique de transformation et de montée en gamme du système des aires protégées. Cette nouvelle phase s'inscrit dans la continuité des acquis récents, mais introduit une ambition plus structurante, centrée sur l'évolution des modèles de financement, le renforcement de la qualité institutionnelle et l'amélioration du pilotage par les résultats.

Au-delà de la stabilisation des mécanismes existants, l'enjeu est désormais d'accélérer des transformations systémiques capables d'améliorer durablement la performance du système de conservation. Cela implique une évolution des modes de financement vers des approches plus intégrées et collaboratives, une

montée en exigence en matière de standards et de qualité organisationnelle, ainsi qu'un renforcement de l'utilisation des données pour orienter la décision et mesurer l'impact.

Dans cette perspective, la FAPBM entend consolider son rôle de plateforme de structuration et de coordination, tout en renforçant sa capacité à mobiliser, organiser et orienter les ressources vers des résultats plus lisibles et plus mesurables. Les orientations présentées dans cette partie traduisent cette ambition de transformation progressive du système des aires protégées vers un modèle plus résilient, plus efficace et mieux aligné avec les enjeux de long terme.



I. CHANGEMENT SYSTÉMIQUE N°1 VERS DES COALITIONS D'INVESTISSEMENT DE LONG TERME

La FAPBM évolue progressivement d'une logique de financement fragmenté vers une approche fondée sur la structuration de coalitions d'investissement à long terme. Cette transition vise à renforcer la prévisibilité des financements, à réduire la dispersion des interventions et à favoriser des engagements plus coordonnés à l'échelle des paysages de conservation.

Dans ce nouveau modèle, les partenariats ne sont plus uniquement conçus comme des appuis ponctuels, mais comme des mécanismes de co-investissement alignés sur des objectifs communs. Cette évolution permet d'améliorer la lisibilité des financements, de renforcer l'effet levier des ressources mobilisées et de soutenir des trajectoires de conservation plus cohérentes dans le temps.

Ce qui sera différent par rapport à 2025

- Passage de mobilisations ponctuelles à des **partenariats structurants par paysage** inscrits dans une logique de conservation intégrée à l'échelle des territoires, fondée sur des coalitions d'acteurs engagés dans le long terme et orientés vers un impact renforcé.
- Positionnement renforcé de la FAPBM comme **plateforme nationale de coordination des financements**.

Résultats concrets des roadshows :

- Logique de co-investissement et d'effet levier.
- Engagements financiers et stratégiques et partenaires « core » identifiés :
 - La table ronde de Francfort, co-organisé par la FAPBM et la KfW en Septembre 2025, a permis de faire émerger des perspectives concrètes de financement et de partenariats à long terme, combinant engagements des bailleurs, intérêt des fondations philanthropiques, mobilisation du secteur privé et renforcement du réseau international de soutien à la conservation. Cette table ronde a généré des engagements majeurs : 20 millions USD de Conservation Allies et 30 millions USD de la Hempel Foundation.
 - La signature d'un protocole d'accord entre la FAPBM et Conservation Allies est prévue en début de l'année 2026 afin de consolider un partenariat stratégique en faveur du financement durable des Aires Protégées.

Ce que cela change pour le système AP

- Visibilité financière accrue à moyen et long terme.
- Réduction de la fragmentation des financements.
- Capacité à planifier des investissements transformateurs à l'échelle des paysages.

II. CHANGEMENT SYSTÉMIQUE N°2 VERS UNE ORGANISATION CERTIFIÉE, DIGITALISÉE ET ORIENTÉE QUALITÉ

La FAPBM s'inscrit dans une dynamique de renforcement de ses standards internes à travers la structuration d'une organisation plus formalisée, digitalisée et orientée qualité. Cette évolution repose sur la standardisation progressive des processus clés, l'amélioration de la traçabilité des opérations et la consolidation des dispositifs de gestion.

L'accélération de la digitalisation des outils de gestion financière et programmatique, ainsi que l'optimisation des circuits de validation et de reporting, contribuent à renforcer l'efficacité organisationnelle. Par ailleurs, l'engagement dans des démarches de certification et de conformité vise à consolider la crédibilité institutionnelle et à renforcer la confiance des partenaires.

Ce qui sera différent par rapport à 2025

Engagement dans une démarche **ISO 9001** :

- standardisation des processus clés ;
 - amélioration continue et traçabilité.

Accélération de la **digitalisation** :

- procédures internes ;
 - gestion financière et programmatique ;
 - circuits de validation et de reporting.

Accréditation GCF : initiation des démarches pour l'accréditation

Ce que cela change pour le système AP

- Fiabilité accrue des processus de financement et de suivi.
- Réduction des délais et des risques opérationnels.
- Renforcement de la confiance des partenaires et bailleurs.

III. CHANGEMENT SYSTÉMIQUE N°3 – VERS UN PILOTAGE DU SYSTÈME PAR L'IMPACT

La FAPBM renforce l'évolution de son système de suivi, passant d'un pilotage centré sur les activités à un pilotage fondé sur les résultats et l'impact. Cette transformation repose sur la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation et d'apprentissage, permettant de consolider les données à l'échelle nationale et d'harmoniser les indicateurs de performance.

Le développement de tableaux de bord stratégiques facilite l'analyse des résultats écologiques, sociaux et financiers, ainsi que l'identification des risques et des tendances. Cette approche renforce la capacité d'aide à la décision, améliore la priorisation des interventions et permet une meilleure démonstration des impacts auprès des partenaires et bailleurs.

Ce qui sera différent par rapport à 2025

La transformation engagée par la FAPBM repose également sur une montée en puissance des outils de pilotage, de suivi et d'aide à la décision fondés sur les données :

Mise en place d'un **système de Suivi-Évaluation**

➤ & Apprentissage (S&E) intégré :

indicateurs harmonisés ;

- données consolidées au niveau national.

Déploiement de **dashboards stratégiques** :

- performance financière ;
- résultats écologiques et sociaux ;
- risques et alertes.

Utilisation active des données pour la prise de

➤ décision.

Ce que cela change pour le système AP

Pilotage fondé sur des données fiables et

➤ comparables.

Meilleure priorisation des interventions.

- Capacité renforcée à démontrer l'impact aux
- bailleurs et décideurs.

IV. IMPACTS ATTENDUS EN 2026 – INDICATEURS DE TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE

Les transformations engagées en 2026 se traduisent par un ensemble d'indicateurs permettant de suivre de manière concrète la montée en gamme du système des aires protégées et l'évolution du rôle de la FAPBM. Ces indicateurs reflètent à la fois la structuration des financements, le renforcement des standards organisationnels et l'amélioration du pilotage par les données.

Indicateurs illustratifs :

Plusieurs indicateurs permettront de mesurer concrètement les progrès réalisés dans cette dynamique de transformation institutionnelle et opérationnelle.

- Volume de financements mobilisés via des partenariats structurants et des coalitions d'investissement à long terme
- Part des processus certifiés, standardisés et digitalisés au sein de la FAPBM
- Taux de couverture du système de suivi-évaluation et d'apprentissage sur les aires protégées financées
- Niveau d'utilisation effective des tableaux de bord dans les processus de décision et de pilotage stratégique

V. POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA FAPBM À L'HORIZON 2030

En 2026, la FAPBM poursuit sa transformation vers un positionnement renforcé de plateforme nationale de financement de la conservation. Cette évolution se traduit par une intégration accrue des fonctions de mobilisation des ressources, de coordination des acteurs et de pilotage par la qualité et l'impact.

Dans cette dynamique, la Fondation renforce son rôle d'interface entre les partenaires techniques et financiers, les acteurs publics et les gestionnaires d'aires protégées, afin d'améliorer la cohérence des interventions et l'efficacité de l'allocation des ressources.

Elle contribue ainsi à structurer un système d'aires protégées plus résilient, plus lisible et mieux orienté vers les résultats, à l'échelle nationale et internationale.



Aire Protégée de Lokobe (c) MNP



LES AMBITIONS À L'HORIZON 2030

Vers une nouvelle génération de financement de la biodiversité à Madagascar

- Les vingt premières années de la FAPBM ont permis de bâtir une institution crédible, solide et reconnue. Les cinq prochaines années devront permettre de changer d'échelle.
- Face à l'accélération des changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité et à l'augmentation des besoins de financement des aires protégées, Madagascar doit se doter d'un mécanisme capable de mobiliser des ressources à la hauteur de son patrimoine naturel exceptionnel.
- À l'horizon 2030, la FAPBM ambitionne de devenir la plateforme nationale de référence pour le financement durable de la biodiversité, du climat et du capital naturel.

Un portefeuille renforcé au service de la conservation

- Porter les actifs sous gestion de la Fondation à plus de 250 millions USD.
- Doubler progressivement la capacité de financement des aires protégées.
- Renforcer la résilience financière du système national des aires protégées.

Un réseau d'aires protégées mieux sécurisé

- Soutenir durablement 100 aires protégées et autres mesures efficaces de conservation.
- Contribuer à l'atteinte des engagements nationaux et internationaux de Madagascar, notamment l'objectif mondial 30x30.
- Renforcer la connectivité écologique à travers la création et l'extension d'aires protégées stratégiques.

Un Fonds National Biodiversité-Climat

- Développer une plateforme intégrée capable de financer simultanément la biodiversité, le climat, les paysages, les écosystèmes marins et les communautés locales.
- Positionner la FAPBM comme partenaire privilégié des grands mécanismes internationaux de financement environnemental.

L'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (GCF)

- Obtenir l'accréditation de la FAPBM auprès du Green Climate Fund.
- Devenir une entité nationale de référence pour l'accès direct aux financements climatiques internationaux.
- Mobiliser des ressources supplémentaires au bénéfice des communautés et des écosystèmes les plus vulnérables.

Une fenêtre nationale pour les LMMA et les écosystèmes marins

- Mettre en place une fenêtre nationale de financement des Aires Marines Gérées Localement (LMMA).
- Renforcer la conservation marine et côtière à travers des mécanismes de financement pérennes.
- Contribuer à la protection du capital bleu de Madagascar.

Développer les mécanismes innovants de financement

- Structurer des programmes de financement carbone à grande échelle.
- Développer les marchés de crédits biodiversité.
- Renforcer les paiements pour services écosystémiques.
- Mobiliser davantage le secteur privé et les investisseurs à impact.

Une ambition au service du pays

- La biodiversité constitue l'un des plus grands atouts stratégiques de Madagascar.
- La vision portée par la FAPBM est simple : faire de cette richesse naturelle un moteur durable de résilience, de développement et de prospérité pour le pays.
- À l'horizon 2030, la Fondation entend contribuer à bâtir un système d'aires protégées plus résilient, mieux financé, mieux géré et capable de générer des bénéfices durables pour la nature, les communautés et l'économie nationale.

CONCLUSION

L'année 2025 confirme le rôle central de la FAPBM dans la stabilité et la transformation du système des aires protégées de Madagascar. À travers le renforcement des mécanismes de financement, l'accompagnement des gestionnaires, le développement des partenariats stratégiques et l'amélioration continue de sa gouvernance, la Fondation consolide progressivement un modèle capable de répondre aux défis croissants de la conservation.

Les résultats obtenus au cours de l'année traduisent cette dynamique : augmentation des financements mobilisés, extension du nombre d'aires protégées soutenues, maintien des indicateurs de conservation, déploiement opérationnel du SGES, montée en puissance des dispositifs de lutte contre le feu et renforcement des mécanismes de gouvernance et de redevabilité. Ces avancées démontrent la capacité de la Fondation à agir simultanément sur les dimensions écologiques, institutionnelles, financières et sociales de la conservation.

Toutefois, les défis demeurent importants. La dépendance aux financements externes, les pressions

persistantes sur les ressources naturelles, les risques liés aux changements climatiques ainsi que les besoins croissants du SAPM rappellent la nécessité de poursuivre les efforts engagés et d'inscrire les réponses dans le long terme.

Dans ce contexte, la FAPBM affirme plus que jamais son positionnement comme mécanisme structurant du financement durable de la biodiversité à Madagascar. Forte de ses vingt années d'expérience, de la confiance renouvelée de ses partenaires et des transformations engagées en interne, la Fondation dispose aujourd'hui des bases nécessaires pour accompagner une nouvelle phase de montée en gamme du système des aires protégées.

À l'aube de 2026, l'ambition portée par la FAPBM dépasse désormais le seul soutien financier des aires protégées. Elle vise à contribuer à la construction d'un système plus résilient, mieux coordonné, davantage orienté vers l'impact et capable de garantir durablement la préservation du capital naturel exceptionnel de Madagascar au bénéfice des générations présentes et futures.



LE MOT DU DIRECTEUR EXECUTIF

“ Aujourd'hui, cette vision est devenue une réalité. Avec 75 aires protégées financées, plus de 6,2 millions d'hectares soutenus et un portefeuille de 165,2 millions USD, la Fondation est devenue un acteur incontournable du financement de la conservation dans notre pays.



L'année 2025 restera une année particulière dans l'histoire de la FAPBM. Elle marque à la fois le vingtième anniversaire de notre Fondation et une étape importante dans sa transformation.

Il y a vingt ans, la FAPBM était une idée ambitieuse : créer un mécanisme durable capable de sécuriser l'avenir des aires protégées de Madagascar. Aujourd'hui, cette vision est devenue une réalité. Avec 75 aires protégées financées, plus de 6,2 millions d'hectares soutenus et un portefeuille de 165,2 millions USD, la Fondation est devenue un acteur incontournable du financement de la conservation dans notre pays.

Mais au-delà des chiffres, 2025 confirme surtout une conviction : la conservation ne peut réussir sans institutions solides, crédibles et capables d'agir sur le long terme. Dans un contexte marqué par les feux, le changement climatique, les pressions croissantes sur les ressources naturelles et l'incertitude des financements internationaux, la FAPBM joue aujourd'hui un rôle essentiel de stabilisation et de résilience pour le système des aires protégées.

Cette année a également démontré la force de l'engagement collectif. Je tiens à remercier chaleureusement nos partenaires techniques et financiers, les gestionnaires d'aires protégées, les communautés locales, les autorités publiques, les membres du Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble du personnel de la Fondation. Les résultats présentés dans ce rapport sont avant tout le fruit de cette confiance et de cette mobilisation partagée.

Les défis qui nous attendent demeurent considérables. Mais ils représentent également une opportunité unique de changer d'échelle. Notre ambition est claire : faire de la FAPBM une plateforme nationale de financement durable de la biodiversité, du climat et du capital naturel, capable de mobiliser davantage de ressources et de générer un impact encore plus important pour Madagascar.

À l'heure où notre pays abrite l'une des biodiversités les plus exceptionnelles au monde mais aussi l'une des plus menacées, nous avons la responsabilité collective d'agir avec audace, rigueur et vision.

Les vingt premières années ont permis de bâtir les fondations. Les vingt prochaines devront permettre de transformer durablement l'avenir de la conservation à Madagascar.

Dr Rija RANAIVOARISON

Directeur Exécutif

ANNEXES

I. LES MEMBRES DU CA ET DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE À FIN 2025

En Juillet 2025, Voahirana RANDRIAMBOLA est élue Vice-Présidente du CA de la FAPBM suite à la fin du mandat de Hanta Zo RAKOTOVAO.

Par ailleurs, la FAPBM a procédé au recrutement d'un nouveau membre du Conseil d'Administration en Novembre 2025 suite au départ de James RANAIVOSON. Le nouvel Administrateur prendra ses fonctions au début de l'année 2026.

A fin 2025, le Conseil d'administration de la FAPBM est ainsi composé de :



Bruno Tsing Yat RAJASPERA

(Président du Conseil d'Administration)
Directeur Pays de Conservation International - Madagascar (CI)



Voahirana RANDRIAMBOLA

(Vice- présidente)
Policy and Technical Support
Unit Coordinator auprès de WWF Madagascar



Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO

(Trésorier)
Directeur Général Adjoint de la Chocolaterie Robert, ancien Président du Syndicat des Industries de Madagascar



Hary Tiana RAHAINGOALISON

(Présidente du Comité de Levée de fonds)
Ingénieur Agronome, Spécialiste en coordination et suivi des projets internationaux sur Madagascar



Hanta-Zo RAKOTOVAO

(Présidente du Comité d'Audit et d'Ethique)
Chef de Département Ressources humaines, groupe Filatex



Jean Hervé BAKARIZAFY

(Président du Comité de Financement)
Coordinateur Projet BORA (SOFIA) et Bassins versants (DIANA) auprès de l'Association Graine de vie



James Ranaivoson

(Président du Comité d'investissement)
Ancien conseiller de Direction de la Banque Européenne d'investissement



Alexis BEFENO

(Administrateur)
Expert financier



Uwe KLUG

(Administrateur)
Senior Portfolio Manager auprès de KfW

Suite à une réorganisation interne, les activités opérationnelles de la Fondation sont désormais pilotées par deux directeurs. La Direction Exécutive compte également l'arrivée de Santatra Rabenarivo, Voahari Rasolofoson et Lolitacia Sendradilifera.

Au terme de l'année 2025, le staff senior de la Direction Exécutive est composé de :



Dr Rija Ranaivoarison

Directeur exécutif



Santatra Rabenarivo

Directeur des Opérations
Supports



Ranto Randriantsoa

Directeur des Programmes
et Impacts



Onintsoa Randrianaivo

Cheffe de Département Finance
et Comptabilité ;



Vola Rajaofera

Cheffe de Département
Administratif et Logistique



Evah Ralalarisoa

Cheffe de Département Audit et
Contrôle Interne



Serge Ratsirahonana

Chef de Département MEAL



Jenny Ramarolala

Cheffe de Département
Communication et Plaidoyer



Voahari Rasolofoson

Cheffe de Département des
Ressources Humaines.



II. INDICE D'INTEGRITE BIOTIQUE (IBI)

L'IBI est un indice synthétique mettant en relation l'intégrité physique des habitats naturels des AP et l'état de conservation des espèces cibles (abondance et/ou densité). Sa valeur varie de 0 à 5 qui est le meilleur niveau. Une cible de conservation est un élément de la biodiversité nécessitant un suivi particulier en raison de son caractère exceptionnel ou de son niveau de menace.

Une cible peut être une espèce importante ou un habitat particulier. Dans le cas où la cible est un habitat, son contenu constitue des cibles intégrées.

Ces cibles servent d'indicateurs pour la santé écologique de l'AP et leur conservation assurera la conservation de toute la biodiversité représentative de l'AP.

Le calcul de cet indice d'intégrité biologique peut également faire intervenir les valeurs des services écosystémiques tels que l'eau potable ou l'eau d'irrigation, l'évitement des éboulements ou l'ensablement des champs de culture...

Actuellement, la FAPBM envisage d'intégrer l'évaluation de ces services écosystémiques dans le calcul de l'IBI, en collaboration avec ses partenaires techniques au niveau national et international.

Les corrélations des valeurs de l'IBI avec les taux de déforestation annuels au niveau des AP montrent des liens forts (**entre 2019 et 2024, r^2 montre une valeur de - 0,48**, qui signifie qu'une déforestation contrôlée (en diminution) renforce l'intégrité biotique de l'AP (en augmentation). En d'autres termes, la conservation des habitats naturels des AP renforce la conservation de la biodiversité dans ces AP.

En intégrant les services écosystémiques dans les calculs de l'indice, l'estimation de leurs impacts sur les aspects socio-économiques locaux : débit des sources d'eau d'irrigation, salubrité de l'eau, évitement des érosions des bassins versants, ou bien la fréquentation touristique des AP, ...

2,93

INDICE SYNTHÉTIQUE



Lepilemur edwardsi à Ankarafantsika (c) FAPBM

III. LISTE DES CDV/AGR SOUTENUES EN 2025

Les activités génératrices de revenus et chaînes de valeur soutenues en 2025 illustrent la diversité des approches mises en œuvre pour renforcer les moyens de subsistance des communautés tout en réduisant les pressions sur les ressources naturelles.

NAP	Gestionnaire	CdV/AGR	Nombre bénéficiaires 2024	Nombre bénéficiaires 2025	Activités
Analalava	MBG	Élevage à cycle court (volailles et lapins) + CUMA	1 420	1 450	L'accès au marché a augmenté le nombre des bénéficiaires directs de ces activités, notamment pour la CUMA (+ 15 bénéficiaires)
		Riziculture irriguée	245	225	Parmi les bénéficiaires, un petit groupe s'est consacré à la production de semences
Antrema	MNHN	Apiculture	3 120	2 990	Développement de la filière après la mise sur marché des produits. La production n'arrivait pas encore à satisfaire toutes les demandes
		Culture de Sel	920	1 340	Faisant suite à la mise en vente dans les centres commerciaux de Mahajanga et d'Antananarivo, d'autres petits groupes de bénéficiaires ont pu s'organiser dans les transports et les ventes locales
		Tourisme + artisanat (vannerie)	25	50	Guidage dans l'aire protégée après les séances de formation. Cette activité mérite d'être soutenue par une plus grande promotion de la destination de la NAP
		Pêche maritime	2 200	2 200	Suivi des activités de pêche communautaires, pêche suivant les normes et vente des produits.
Beanka	BCM	Culture d'oignons	80	120	Valorisation des acquis en technique de culture d'oignon et accès aux marchés locaux
		Culture de manioc + CUMA	250	240	Après le développement des AGR (culture de subsistance), une organisation des bénéficiaires en association a pris place
		Riziculture	200	250	Développement des AGR (culture de subsistance) soutenu par des extensions des champs de culture (irrigation) et diversification avec la CUMA et arbres fruitiers
Complexe Mahavavy Ihotry	ASITY	Artisanat (vannerie)	2 500	2 350	Appuis aux associations des femmes : formation en vie associative et mise en place de la filière (accompagnement technique et mise en vente des produits). Cette baisse du nombre des bénéficiaires est due à des réorganisations des associations des femmes
		Riziculture	950	1 050	Développement de la filière riziculture SRA avec des nouvelles extensions de champs de culture
		Culture d'oignons	650	1 050	Renforcement de l'organisation de la filière oignons (aménagement + organisation des associations + accès aux marchés de Mahajanga)

Loky Manambato	FANAMBY	CUMA + Riziculture	5 245	6 500	Développement après la restructuration des filières agricoles (CUMA et riziculture)
		Pêche maritime	6 500	10 000	Renforcement des acquis des formations et accès aux marchés (via SAHANALA)
Montagne des Français	SAGE	Élevage de vaches laitières	30	50	Développement de la filière de lait
		Tourisme	75	60	Entretiens des infrastructures de tourisme, et poursuite des formations des guides, suivi des cibles, réception et guidage. Ce sont les guides qui sont restés opérationnels
Mandrozo	TPF	Pêche continentale	626	1 050	Pêche suivant les normes et réglementations, utilisation de pirogues en fibres de verre, séchage/salage et vente.
Maromizaha	GERP	Apiculture + pisciculture + riziculture + tourisme	3 600	3 600	Recyclage et renouvellement des membres des associations et VOI pour la supervision et conduite des activités, suivis de formations et dotations en matériels et équipements (ruches, extracteurs, ...), pour les nouveaux membres.
Oronjia	MBG	Culture d'Ignames	150	150	Poursuite des formations (suivis des acquis)
		Pêche maritime	645	850	Formation, dotation en peinture pour les pirogues, vente des produits.
Tsimembo Manambolomaty	TPF	Pêche continentale	725	1 200	Pêche suivant les normes et réglementations, utilisation de pirogues en fibres de verre, séchage/salage et vente
Ambodivahibe	CI	Pêche maritime	6 700	6 700	Installation de réserve de poulpes, dotation d'équipements + suivis communautaires
Ankivonjy	WCS	Pêche maritime	6 200	6 200	Pêches et suivi écologique participatif
Andrafiarena	Fanamby	Pêche continentale (lac Babano)	1 200	1 200	Mise en œuvre de l'exploitation de 5 produits de pêche
Lokobe	MNP	Pêche maritime	450	450	Suivis des produits de pêche
Ibity	MBG	Tourisme	35	25	Formation de guides
Bombetoka Belembo	DELC	Filière Soie Sauvage	21	50	Vie associative des femmes pour la production de soie sauvage et accès au marché local
Galoko Kalobinono	Association FAMELONA	Développement de l'écotourisme	89	70	Formation en technique de guidage et aménagement de circuits + aménagement des circuits touristiques dans la NAP
Ankarea	WCS	Pêche maritime	350	350	Pêche maritime et surveillance des zones de l'AMP
Bemanevika	TPF	CUMA	500	1 200	Culture maraîchère dans les zones périphériques de l'AP
Mahimborondro	TPF	CUMA	350	850	Culture maraîchère dans les zones périphériques de l'AP
Bemanevika Mahimborondro	TPF	Riziculture	3 000	3 000	Riziculture (uniquement dans les zones d'influence des 2 AP)
		TOTAL	49 181	54 890	



IV. PRÉSENTATIONS DES AP FINANCIÉES

1. AMBATOVAKY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Analanjirofo ; District Soanierana Ivongo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude (314 à 800 m), forêt dense humide de moyenne altitude (800 à 1175 m) et Indri indri, Propithecus diadema diadema et Varecia variegata variegata.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : De nombreux cours d'eau prennent leurs sources dans la Réserve d'Ambatovaky qui constitue un véritable château d'eau pour toute la région environnante.

 **SURFACE** : 78 139 ha

2. AMBOHITANTELY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antananarivo ; Région Analamanga ; District Ankazobe

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche humide de moyenne altitude, Eulemur fulvus, Dypsis decipiens, Dypsis oropedionis.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale d'Ambohitantely joue le rôle de régulateur du cycle de l'eau irriguant la zone périphérique.

 **SURFACE** : 5 600 ha

3. AMORON'I ONILAHY (WWF MDCO)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Toliara II et de Betioky Atsimo

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Fourrés sur calcaire, forêt galerie, zones humides (lacs et marais), valeurs esthétiques (07 lacs, résurgence, grottes), lémuriens diurnes

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La principale composante de l'économie rurale de la zone Amoron'i Onilahy est la pratique de l'agriculture. Le fleuve de l'Onilahy est un élément central dans cette pratique du fait que les « baiboho » qui le longent constituent une des principales zones de production agricole. La NAP tient un rôle important dans la gestion du bassin hydrologique du fleuve et de ses affluents dans la mesure où elle permet la stabilisation du lit du fleuve en limitant l'ensablement du sol alluvionnaire.

La NAP renferme également plusieurs potentialités écotouristiques grâce à sa biodiversité et sa richesse en sites naturels esthétiques. A titre d'exemple,

 **SURFACE** : 100 482 ha

4. AMPASINDAVA (Association FAMELONA)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région DIANA ; District Ambanja

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses humides, forêts denses subhumides, forêts de mangroves, Dypsis ampasindavae, Haliaeetus vociferoides, Threskiornis bernieri, Lepilemur mittermeieri, Eupleres major

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Ampasindava assure un rôle de source d'eau assurant l'approvisionnement des localités environnantes.

La NAP présente une grande potentialité écotouristique et de par sa localisation géographique, il y a une grande opportunité de développement de cette activité. En effet, la NAP se trouve au carrefour des pôles d'attractions touristiques dans la partie Nord de Madagascar notamment les îles et îlots environnants comprenant entre autres Nosy-Be, Nosy Iranja qui sont des destinations très fréquentées et dont la filière a pris un essor considérable.

L'activité de pêche constitue une des principales sources de revenus des communautés dans le littoral de la zone d'Ampasindava.

La zone est également caractérisée par les cultures de rente notamment le café, poivre, vanille, cacao. A part, les cultures de rente typiques, la zone littorale d'Ampasindava se remarque par la production de noix de coco.

 **SURFACE** : 91 790 ha

5. ANALALAVA (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; District Toamasina II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, lémuriens, plantes menacées.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt fournit les matières premières pour l'artisanat et la vannerie qui procurent des revenus non négligeables aux ménages.

La forêt est la source de plusieurs rivières qui assurent l'irrigation des rizières des bas-fonds.

 **SURFACE** : 229 ha

6. ANALAMAZAOTRA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro ; District Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, Indri indri, Propithecus diadema, Varecia variegata.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc national Analamazaotra est source de devises et représente une opportunité d'emploi pour les riverains (opérateurs privés, communautés riveraines) à travers l'écotourisme.

 **SURFACE** : 810 ha

7. ANALAMERANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions DIANA et SAVA ; Districts Antsiranana II et Vohemar

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt Dense Sèche, Propithecus perrieri.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt ripicole (galerie) le long des vallées et des pentes abruptes, assure la viabilité des activités agricoles dans trois communes rurales de la région à travers la protection des sols et des bassins versants. Les huit cours d'eau pérennes retrouvés dans la réserve d'Analamerana assurent les besoins en eau potable de ces trois communes.

 **SURFACE** : 34 700 ha

8. ANDOHAHELA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Anosy ; Districts Amboasary Atsimo et Taolagnaro.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt humide de basse altitude, forêt humide de moyenne altitude, forêt de transition, Haut fourré à Didiereaceae et Euphorbia.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc représente un réservoir d'eau pour l'ensemble des zones d'Anosy, Androy et Atsimo Atsinanana : il couvre les besoins en eau des populations aux alentours ainsi que l'irrigation des champs de culture de trois vastes zones de production agricole (vallée de Manampanihy, bassin d'Amboasary et plaines aux alentours d'Isaka).

 **SURFACE** : 76 140 ha

9. ANDRAFIAMENA ANDAVAKOERA (FANAMBY)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; Districts Antsiranana II et Ambilobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : forêts, Propithecus perrieri, Adansonia perrieri, Adansonia madagascariensis.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Offre une opportunité de revenus supplémentaires aux ménages grâce au tourisme.

 **SURFACE** : 73 319 ha

10. ANDRANOMENA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara, Région Menabe, District Morondava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve constitue avec le parc national de Kirindy Mité un régulateur du climat de la région ainsi qu'un réservoir génétique de biodiversité.

 **SURFACE** : 6 420 ha

11. ANDRINGITRA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Haute Matsiatra et Ihorombe ; Districts Ambalavao et Ivohibe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude (650-800 m), Forêt dense sclérophylle de montagne (1800-2000 m), Eulemur cinereiceps, Ravenea glauca.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le Parc National d'Andringitra abrite de nombreuses sources d'eau irriguant les plaines du plateau d'Ihorombe jusque dans le Sud de Madagascar. Il cache de nombreuses chutes d'eau et de cascades, de grottes sacrées et de piscines naturelles.

 **SURFACE** : 31 160 ha

12. ANJANAHARIBE-SUD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions SAVA et Sofia ; Districts d'Andapa, Bealanana et Befandriana Nord.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, Indri indri.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve assure le rôle de source hydrologique alimentant les bassins de la région, et de protection des réseaux hydrographiques irriguant la grande superficie de riziculture de la cuvette d'Andapa. Elle joue également un rôle important dans la régulation du climat de la région.

 **SURFACE** : 26 903 ha

13. ANJOZOROBE ANGAVO (Association FANAMBY)

 **LOCALISATION** : Province Antananarivo et Atsinanana ; Région Analamanga et Alaotra Mangoro ; District Anjozorobe, Manjakandriana et Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Indri indri, Angraecum elephatinum, forêt humide de montagne, forêt humide de haute altitude

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Ces forêts peuvent être assimilées à un réservoir d'eau qui alimente les zones périphériques mais aussi celles qui sont plus éloignées. Par ailleurs, ils jouent un rôle de filtre qui contribue à la rétention des matières organiques et minérales et assure le contrôle de l'érosion.

La valeur d'existence de la forêt est une plus-value pour le couloir d'Anjozorobe – Angavo. La présence de ce bloc forestier malgré son état actuel constitue une fierté non seulement au niveau local, mais aussi régional. Il s'agit d'un des rares blocs restant sur les hautes terres qui soit encore digne de recevoir le nom de forêt sempervirente humide. De plus, d'innombrables sources d'eau prennent naissance au niveau du couloir. Il existe également des chutes d'eau assez importantes dont l'exploitation pourrait entraîner un nouvel élan pour le développement économique de la région.

 **SURFACE** : 41 100 ha

14. ANKARAFANTSIKA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Ambato Boeny et Marovoay.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche semi-caducifoliée sur sable, Forêts marécageuses (Raphièrès ; Frap), Lacs permanents, Lémuriens diurnes (Prophithacus coquereli, Eulemur mongoz), Lémurien nocturne (Avahi occidentalis Lepilemur edwardsi).

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc régule le cycle de l'eau qui irrigue les plaines rizicoles de Marovoay, un des greniers à riz de Madagascar et les zones périphériques jusqu'à Soalala et Besalamy.

C'est un parc national accessible avec de nombreux attraits touristiques. Ce sont des opportunités de revenus supplémentaires pour les communautés grâce à l'écotourisme.

 **SURFACE** : 136 513 ha

15. ANKARANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambilobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, Canyons et Tsingy et son peuplement.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les activités d'aménagement, d'entretien et de maintien de la biodiversité alimentent les manques à gagner de la population riveraine par l'emploi de la main d'œuvre locale.

L'écotourisme multiplie les filières porteuses et les sources de revenus pour la population, une partie du droit d'entrée aux AP (DEAP) permet à la communauté riveraine de bénéficier de microprojets et d'activités génératrices de revenus.

 **SURFACE** : 18 225 ha

16. ANKAREA (WCS)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région DIANA ; District Ambilobe

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, poisson-scie, coquillage (Turbo sp., Charonia tritonis), requins et raies, tortues marines, oiseaux marins, mammifères marins

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les ménages sont dépendants aux ressources halieutiques. La pêche en plongée rapporte le plus de revenu aux pêcheurs. En outre, la gestion du Paysage Harmonieux Ankarea prend en compte les mesures pour la bonne gouvernance des pêches telles que décrites dans le code de la pêche (Loi n°053 2015 du 02/12/2015) et les orientations du Plan d'Aménagement de la pêche de la zone.

 **SURFACE** : 135 556 ha

17. ANKIVONJY (WCS)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambanja.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : les mammifères marins (baleine et dauphin), les tortues marines, les raies et requins, les récifs coralliens, les mangroves.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Ankivonjy présente une forte valeur paysagère. Les activités de pêche et les activités touristiques constituent une source de revenu pour la population autour de l'Aire Protégée.

 **SURFACE** : 139 409 ha

18. ANTREMA (MNHN)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Mitsinjo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : CIBLES DE CONSERVATION : Zones à raphièrès, mangroves, forêt dense sèche semi-caducifoliée, Propithecus coronatus, Eulemur fulvus rufus, Eulemur mongoz, Microcebus murinus et Lepilemur edwardsi.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP fournit les matières premières utilisées localement pour la vannerie qui est la principale activité génératrice des revenus des femmes.

Les pêches maritimes représentent les principales sources de revenus des populations locales dans cette région.

 **SURFACE** : 20 620 ha

19. AIRE PROTÉGÉE DU MENABE ANTIMENA – APMA (FANAMBY, CNFEREF, DURRELL)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Menabe ; Districts Morondava et Belo/Tsiribihina.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : forêt dense sèche, mangrove, lacs (Bedo et Kimanomby), *Microcebus berthae* (le plus petit primate du monde), *Lepilemur ruficaudatus*, *Hypogeomys antimena*, *Pyxis planicauda*, communautés d'oiseaux d'eau, *Adansonia grandidieri*, *Hazomalania voyroni*, *Diospyros* spp., *Dalbergia* spp. et *Santalina madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Offre des revenus supplémentaires pour la population grâce à l'écotourisme dans la réserve spéciale d'Andranomena et au Centre National de Formation, d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et Foresterie (CNFEREF). Existence d'une association de sculpteurs valorisant les bois (précieux) morts dans les zones de droit d'usage dont la filière est bien structurée et rapporte beaucoup aux communautés.

 **SURFACE** : 210 312 ha

20. BAIE DE BALY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Soalala.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses sèches avec ses cibles intégrées, *Astrochelys yniphora*, lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un réservoir d'eau pour la riziculture et un réservoir en ressources halieutiques qui permettent à la population d'en tirer des bénéfices en tant que sources de revenus.

La zone raphière soumise à un cahier de charges (CUA) fournit les matières premières pour la population, dont la vente des produits constitue une source de revenus.

 **SURFACE** : 57 418 ha

21. BEANKA (BCM)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; District Maintirano, Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche caducifoliée, forêts de bas-fonds et forêts ripicoles, lémurien, faune aviaire, reptiles et amphibiens.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP est un grand réservoir d'eau qui alimente en eau les champs de culture jusque dans les grandes plaines de Maintirano. Les forêts sont essentielles pour les villageois en leur fournissant différentes plantes médicinales, mais elles servent également d'abris pour les troupeaux de zébus en cas d'attaque des Dahalo (grand banditisme).

 **SURFACE** : 17 000 ha

22. BEMANEVIKA (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sofia ; District Bealanana

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Aythya innotata*, communauté oiseaux d'eau, communauté des lémurien, *Calumma hafahafa*, forêt dense humide, lacs

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Bemanevika constitue un important réservoir d'eau pour les bassins versants environnants et alimentent les principaux cours d'eau de la région comme la rivière Sandrakota et ses trois principaux affluents (Morapitsaka, Ampatika et Ambongamarina) qui constituent les principaux cours d'eau pour la Commune Rurale Antananivo-haut. La préservation de ce réservoir d'eau permet de maintenir la qualité de l'irrigation des zones de cultures environnantes.

 **SURFACE** : 35 605 ha

23. BEMARAHA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova et Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche sur plateau calcaire, *Eulemur rufus*, reptiles commercialisés (*Brookesia peramata* et *Uroplatus henkeli*), *Erymnochelis madagascariensis*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : C'est le parc national le plus visité dans le SAPM.

Le Parc joue le rôle de château d'eau de toutes les parties en aval du plateau de Bemaraha, on y trouve la plaine de Bemamba qui est l'un des greniers à riz de la région. Il contribue également à la protection des valeurs traditionnelles et culturelles des Sakalava par la présence de tombeaux vazimba dans les gorges de Manambolo.

 **SURFACE** : 157 710 ha

24. BETAMPONA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; District Toamasina II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de base altitude, *Varecia variegata variegata*, *Dalbergia ssp.*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le réseau hydrique de Betampona alimente en eau potable les zones périphériques de la Réserve ; c'est aussi une source d'eau pour les deux bassins versants en aval notamment pour la riziculture ; enfin il sert de voie fluviale praticable pour le transport des produits.

 **SURFACE** : 2 228 ha

25. BEZA MAHAFALY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; District Betioky Atsimo

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt intermédiaire, forêt galerie, fourré xérophile, *Propithecus verreauxi*, *Lemur catta*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le réseau hydrique de la réserve spéciale de Beza Mahafaly alimente en eau potable les zones alentours.

 **SURFACE** : 4 200 ha

26. BOMBETOKA-BELEMBOKA (DELC)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; Districts Mahajanga II, Mitsinjo et Marovoay

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Mangrove, *Threskiornis bernieri*, *Ardea humbloti*, *Ardeola idae*, *Anas bernieri*, *Eulemur mongoz*, *Eulemur rufus*, *Propithecus coquereli*, *Propithecus coronatus*, *Microcebus murinus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'espèce *Avicennia marina* a la particularité d'abriter des vers à soie qui constituent une source de revenus importante pour la population.

 **SURFACE** : 71 943 ha

27. BONGOLAVA

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Sofia ; District Port-Bergé ; Mampikony

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lacs sacrés, zone raphièrès, chute de Tsiraipoko, sources d'eau, lémuriers, forêt sèche caducifoliée, essences de valeur

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La principale raison d'être de l'AP est justifiée par la fonction écologique vitale

qu'elle assure en régulant le vaste réseau hydrographique régional. Sans la forêt de Bongolava, beaucoup de cycles de production seront perturbés par les aléas du régime hydrographique, que ce soit pour les riziculteurs, les éleveurs ou les fermes crevetticoles de la Mahajamba.

 **SURFACE** : 60 589 ha

28. CAP SAINTE MARIE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Androy ; Districts Tsihombe et Beloha

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Bush épineux, fourré littoral, végétation naine, *Astrochelys radiata*, *Pyxis arachnoïdes*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale du Cap Sainte Marie constitue une source d'eau alimentant une partie de bassins de la région et protection des réseaux hydrographiques irriguant une partie de la zone périphérique. Opportunité de revenus supplémentaires pour les riverains à travers le tourisme.

 **SURFACE** : 3 610 ha

29. COMPLEXE MAHAVAVY KINKONY – CMK (ASITY)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Mitsinjo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lacs, rivières et marécages, mangrove, forêt dense sèche, rôle d'Olivier, poissons endémiques et menacés, oiseaux d'eau, chauve-souris.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La mangrove constitue une zone d'importance économique dans le CMK grâce à sa productivité en crevettes, en crabes et poissons.

Les communautés à proximité des embouchures (Ampitsopitsoka, Antsakoamanera, Andolomikopaka, Boeny Ampasy et Boeny-Aranta) vivent des produits de la mer et des mangroves.

L'AP assure également l'approvisionnement en eau potable de la population. La potentialité en artisanat avec le raphia est importante. Des activités de développement (activités génératrices de revenus/AGR, développement de filières, ...), d'IEC et de promotion de l'artisanat ont été mises en œuvre avec des associations locales de femmes. Les produits de cet artisanat sont écoulés dans les boutiques de Mahajanga.

 **SURFACE** : 302 000 ha

30. COMPLEXE MANGOKY IHOTRY - CMI (ASITY)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Régions Atsimo Andrefana, Menabe ; Districts Morombe et Manja.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lac saumâtre d'Ihotry, lacs d'eau douce et marais, forêt dense sèche, mangroves, oiseaux d'eau endémiques menacés, lémuriers diurnes menacés, *Erymnocelys madagascariensis*, *Charadrius thoracicus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le lac Ihotry et les mangroves constituent une réserve en ressources halieutiques pour les riverains. Les communautés riveraines du littoral et du delta (Andranopasy, Antongo, Mangolovolo, Ambohibe) pratiquent la pêche comme principale activité génératrice de revenus.

Les lacs assurent également l'approvisionnement en eau potable et la reconstitution des eaux souterraines. Le développement de la vannerie à partir de l'exploitation de satrana (*Bismarkia* spp.), constitue un complément de revenus pour les femmes.

 **SURFACE** : 426 146 ha

31. CORRIDOR ANKENIHENY-ZAHAMENA (CAZ)(CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Régions Alaotra-Mangoro et Atsinanana ; Districts Moramanga, Ambatondrazaka, Brickaville, Toamasina II et Vatondrany

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Marais et marécages, forêt humide de basse altitude, forêt humide de haute et moyenne altitude, forêt sur roche volcanique (Ankerana) et les cibles autres que les écosystèmes, Indri indri, *Propithecus diadema*, *Mantella aurantiaca*, *Uroplatus* sp., *Furcifer* sp., *Phelsuma* sp., *Paroedura masobe*, *Diospyros* spp., *Dalbergia baronii*, *Dalbergia monticola*, *Dypsis* spp., *Cyathea* spp.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve de ressources naturelles du Corridor Ankeniheny-Zahamena assure la protection et l'alimentation en eau des réseaux hydrographiques qui drainent les grandes vallées de l'Alaotra et des plaines des environs de Toamasina.

 **SURFACE** : 369 266 ha

32. CORRIDOR FORESTIER AMBOSITRA-VONDROZO (CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Fitovinany et Vatovavy ; Districts Ambositra,

Lalangina, Ambohimasoa, Vohibato, Ambalavao, Ivohibe, Ikongo, Ifanadiana et Mananjary

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de haute altitude (1600 - 1900 m), forêt humide de moyenne altitude (800 à 1600 m), forêt dense humide de basse altitude (200 - 800 m), *Prolemur simus*, *Haplemur aureus*, *Eulemur cinereiceps*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'importante couverture forestière et l'abondance des zones humides formées par les sources d'eau, les rivières, les lacs et les marécages font que la NAP est un véritable « château d'eau ». Elles assurent des services économiques et environnementaux/écologiques dont essentiellement la régulation du cycle de l'eau aux alentours et l'irrigation des rizières entre autres. Par ailleurs, le central hydroélectrique de Ranomafana qui dépend du réservoir hydrique de la forêt naturelle du corridor, est d'une importance économique énorme pour l'ex province de Fianarantsoa.

Le rôle de régulateur de climat joué par la NAP favorise également les cultures de rente (ex : café) dans les différentes localités, offrant des opportunités économiques à plus grande échelle.

La NAP abrite également des sites dans lesquels l'écotourisme pourrait être développé davantage, offrant ainsi des opportunités de source de revenus et d'autonomie financière aux communautés et associations locales.

 **SURFACE** : 314 186 ha

33. CORRIDOR MARIN DES SEPT BAIES (AMBODIVAHIBE ET CÔTE-EST DIANA) (CONSERVATION INTERNATIONAL)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, mangroves, zones d'herbier, les chauves-souris *Pteropus rufus* ; les tortues marines : *Eretmochelys imbricata*, *Chelonia mydas*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les ressources halieutiques constituent un moyen de subsistance pour la population riveraine du parc. La NAP d'Ambodivahibe ravitaille une grande partie des produits halieutiques (poissons, crevettes, crabes, poulpes) du marché de la ville d'Antsiranana.

 **SURFACE** : 39 794 ha

34. CORRIDOR MAROJEJY - ANJANAHARIBE - TSARATANANA (COMATSA NORD-SUD) (WWF MDCO)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions Sava, Sofia et Diana ; Districts Andapa, Bealanana et Befandriana Nord

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, forêt dense humide de moyenne altitude, *Propithecus candidus*, *Microgale jobihely*, *Brachytarsomys villosa*, *Brachypteracias leptosomus*, *Neodrepanis hypoxantha*, *Euryceros prevostii*, *Calumma marojezense*, *Calumma tsaratananense*, *Platypelis tetra*, *Scaphiophryne boribory*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source hydrologique alimentant les bassins de la région ; protection des réseaux hydrographiques irriguant la grande superficie de riziculture de la cuvette d'Andapa. COMATSA joue également un rôle important dans la régulation du climat de la région, Valeurs culturelles favorables à l'environnement.

 **SURFACE** : 317 287 ha

35. GALOKO KALOBINONO (Association FAMELONA)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Ambilobe

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Teramulus waterloti*, *Paretroplus damii*, *Haliaeetus vociferoides*, *Threskiornis bernieri*, *Eupleres major*, *Lepilemur mittermeieri*, *Dypsis ampasindavae*

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Potentialité écotouristique.

 **SURFACE** : 74 205 ha

36. ISALO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa et Toliara ; Régions Ihorombe et Atsimo Andrefana ; District Ihosy.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt rupicole des canyons, forêt sclérophylle de moyenne altitude, forêt dense sèche sur sol alluvionnaire, *Propithecus verreauxi*, *Scaphiophryne gottlebei*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un pourvoyeur de recette non négligeable pour MNP grâce à l'écotourisme.

 **SURFACE** : 81 540 ha

37. KALAMBATRITRA (MNP)

 **LOCALISATION** : Provinces Fianarantsoa et Toliara ; Régions Anosy et Ihorombe ; Districts Betroka et Iakora

 **CIBLES DE CONSERVATION** :

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve abrite les rivières sources d'eau pour la zone périphérique.

 **SURFACE** : 28 255 ha

38. KIRINDY MITÉ (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Menabe ; Districts Manja et Morondava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche (Kirindy-Mité et Andranomena), lacs littoraux saumâtres, mangroves, récifs coralliens, tortues marines.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La pêche maritime constitue la principale activité des populations locales.

 **SURFACE** : 202 525 ha

39. LOKOBE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Nosy Be.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Eulemur macaco*, palmiers.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Lokobe se trouve irradiée de 12 petits cours d'eau assurant les besoins en eau potable et d'irrigation des populations des alentours. Le parc tient également une place dans le tourisme de la région.

 **SURFACE** : 862 ha

40. LOKY MANAMBATO (FANAMBY)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sava ; District Vohémar.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche sclérophylle, forêts denses humides sempervirentes d'altitude, de pentes et basse altitude et semi-décidue, mangroves, forêt littorale, *Aspidostemon trichandra*, *Dalbergia gautieri*, *Combretum nusbaumei*, *Dypsis ambanja*, *Dypsis tokaravina*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Située dans une région à forte potentialité économique, la gestion de l'AP de Loky Manambato a pu mettre au profit des populations locales les bénéfices des cultures de rente par la mise en place de la plateforme Sahanala.

Un centre de pêcherie a également été construit pour les activités de pêche maritime.

Les retombées économiques sont très conséquentes sur l'économie locale, d'autant plus que le site présente une attraction touristique indéniable.

 **SURFACE** : 250 000 ha

41. MAHIMBORONDRO (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sofia ; Districts Bealanana et Ambanja

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Tyto soumagnei, Calumma vencesi, communautés de lémuriens, forêt dense humide

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La NAP Mahimborondro constitue un important réservoir d'eau pour les bassins versants environnants et alimentent les principaux cours d'eau de la région, jouant ainsi un rôle primordial dans l'agriculture et l'élevage (surtout pour la riziculture).

 **SURFACE** : 75 163 ha

42. MAKIRA (WCS)

 **LOCALISATION** : Provinces Antsiranana, Mahajanga et Toamasina ; Régions Analanjirofo Sava et Sofia ; Districts Andapa, Antalaha, Befandriana Nord, Mandritsara et Maroantsetra.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêts denses humides de basse et moyenne altitude, ponts forestiers, lémuriens diurnes et cathéméraux.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un grand réservoir d'eau pour la région : eau d'irrigation pour les périmètres de culture et eau potable dans les nombreux plans d'eau.

 **SURFACE** : 372 470 ha

43. MANANARA-NORD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Analanjirofo ; District Mananara-Nord.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, Indri indri, forêt littorale, récifs coralliens

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le Parc National constitue un réservoir d'eau pour la région avec une trentaine de sources.

 **SURFACE** : 24 000 ha

44. MANDROZO (TPF)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; District Maintirano.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, lac Mandrozo, teabony, Phelsuma klemmeri, lémuriens, Haliaeetus vociferoides, Amaurornis olivieri, Erymnochelys madagascariensis.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le lac Mandrozo attire de nombreux pêcheurs dont 75 % d'entre eux ne s'installent dans la zone que pendant la saison de pêche (7 mois/ an). La pêche contribue à générer des revenus importants aux ménages. La production annuelle de poissons provenant du lac peut atteindre les 400 tonnes de poissons frais (2018-19).

Le lac constitue une source d'eau permanente pour l'agriculture.

 **SURFACE** : 15 145 ha

45. MANGABE-RANOMENA-SAHASAROTRA (Madagasikara Voakajy)

 **LOCALISATION** : Province Atsinanana ; Région Alaotra Mangoro ; District Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude, fourrés, forêts secondaires; conservation du marais de pontes et des habitats particuliers de Mantella aurantiaca; espèce de poisson endémique locale Rheocles sp.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'aire protégée Mangabe assure le maintien de la connectivité des forêts de l'Est de Madagascar, des services hydrauliques, stockage de carbone et également maintien des ressources utilisées par les populations environnantes.

 **SURFACE** : 27 346 ha

46. MANGERIVOLA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Atsinanana ; Districts Brickaville et Toamasina II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : La forêt dense humide de basse altitude, la forêt dense humide de moyenne altitude, Indri indri, Propithecus diadema, Varecia variegata variegata.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La réserve spéciale de Mangerivola abrite un réseau hydrographique qui occupe une place importante dans l'économie de la région : réservoir d'eau qui irrigue la région, alimentation du site hydroélectrique d'Ivolobe, rivière pour le transport de marchandises, cours d'eau utilisés à des fins agricoles ou domestiques.

 **SURFACE** : 12 475 ha

47. MANOMBO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova et Morafenobe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, forêt littorale orientale, Varecia variegata editorium, Eulemur cinereiceps.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : L'AP sert de régulateur du cycle de l'eau, les cours d'eau qui traversent la forêt alimentent 300 ha de rizières. L'AP assure également l'approvisionnement en eau de la ville de Farafangana.

 **SURFACE** : 5 320 ha

48. MANONGARIVO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions DIANA et Sofia ; Districts d'Ambanja et Analalava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense de Sambirano, forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude, Eulemur macaco.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La RS Manongarivo abrite deux grands fleuves, le Sambirano et l'Andranomalaza, qui se déversent dans le canal de Mozambique en offrant de vastes plaines deltaïques à haute potentialité agricole. Elle assure ainsi les besoins en eau potable des populations des communes rurales des alentours et irrigue des champs de culture estimées aux environs de 100 000 ha. La protection des sols et des bassins versants en aval assure les activités agricoles des trois grandes régions productrices - la Sambirano, la Mahavavy et la Sofia.

 **SURFACE** : 51 568 ha

49. MANTADIA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro ; District Moramanga

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, Indri indri, Mantella aurantiaca.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Andasibe Mantadia est l'une des AP les plus visitées du Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM), donc représente une opportunité d'emploi ainsi qu'une source de revenu notable pour les riverains. Elle assure également le rôle de source en eau potable pour les villages voisins.

 **SURFACE** : 15 480 ha

50. MAROJEJY (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Sava ; Districts Andapa et Sambava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt Dense Humide de basse altitude, Prothithecus candidus.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un régulateur du cycle de l'eau irriguant la cuvette d'Andapa et les zones périphériques.

 **SURFACE** : 60 050 ha

51. MAROLAMBO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Tamatave ; Région : Atsinanana, Vatovavy, Vakinankaratra et Amoron'i Mania ; District : Marolambo, Antanifotsy, Fandriana, Nosy Varika, Ambositra, Ifanadiana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Lémuriens diurnes ; essences sur-exploitées (palissandres, varongy, bois de 3° et 4° catégorie, gaulettes pour manche de petits matériels agricoles, palmiers pour la vannerie, bambou) ; forêt dense humide de moyenne altitude

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le PN Marolambo constitue un réservoir d'eau important ainsi qu'un régulateur du cycle de l'eau des deux versants dépendant de cette chaîne de montagne.

 **SURFACE** : 95 063 ha

52. MAROMIZAHA (GERP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra-Mangoro ; District Moramanga.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, lémuriens, Pandanus, grotte à chauves souris, orchidées, bois précieux, Cyathea.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Située sur le bord de la RN2, à proximité des parcs d'Andasibe et d'Analamazaotra, la Réserve de Maromizaha présente les mêmes attraits touristiques. Il reste toutefois à promouvoir ces attraits et les infrastructures touristiques à l'intérieur de la Réserve (circuits et sites de camping).

La Réserve de Maromizaha a fait l'objet de plusieurs reportages aussi bien national qu'international.

La filière apicole commence à prendre une plus grande envergure depuis 2017, ainsi que la pisciculture dont les produits sont écoulés sur les marchés de Moramanga et d'Antananarivo.

La cueillette de plantes médicinales apporte aussi une part non négligeable dans les revenus des ménages.

 **SURFACE** : 1 880 ha

53. MAROTANDRANO (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina ; Région Alaotra Mangoro et Sofia ; District Andilamena et Mandritsara.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide, espèces de lémuriens diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La Réserve Spéciale de Marotandrano est un château d'eau où plusieurs rivières de la région prennent leurs sources.

 **SURFACE** : 42 200 ha

54. MASOALA (MNP)

 **LOCALISATION** : Provinces Antsiranana et Toamasina ; Régions Analanjirofo et Sava ; Districts Antalaha et Maroantsetra

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse altitude, forêt dense humide de moyenne altitude, forêt dense humide de haute altitude, forêt littorale, palmiers rares, récifs coralliens, tortues marines, lémuriens diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Protection des réseaux hydrographiques et source d'eau alimentant les bassins de la région et une partie de la cuvette d'Andapa (grenier à riz de la région).

 **SURFACE** : 230 000 ha

55. MASSIF D'IBITY (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Antananarivo ; Région Vakinankaratra ; District Antsirabe II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Bois de tapia, forêt galerie, Eidolon dupreanum, Pteropus rufus, Pentachlaena latifolia, végétation saxicole.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La grande importance économique du Massif d'Ibity est due à son rôle de source des ruisseaux et rivières qui irriguent plusieurs milliers d'hectares de rizières aux alentours. Les bas versants du massif servent de lieu de pâturage, de collecte de plantes médicinales et de bois.

Le tourisme, bien qu'à petite échelle, offre également de modestes bénéfices économiques à la population locale.

 **SURFACE** : 6 136 ha

56. MASSIF D'ITREMO (RBG-KEW)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Région Amoron'i Mania ; District Ambatofinandrahana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt humide, forêt de tapia et landy be, formation rupicole, orchidées terrestres, oiseaux endémiques (Anas melleri, Aviceda madagascariensis et Accipiter madagascariensis), Mantella cowanii, Propithecus verreauxi, plantes utiles.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source des rivières qui assurent l'irrigation des rizières dans la totalité des bas-fonds aux alentours de la région d'Ambatofinandrahana.

 **SURFACE** : 24 788 ha

57. MIDONGY DU SUD (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Atsimo Atsinanana et Ihorombe ; Districts Befotaka, Iakora, Midongy Atsimo et Vangaindrano

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de basse altitude et forêt dense humide sempervirente de haute altitude, lémuriens diurnes et Anas melleri.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : De nombreuses rivières prennent leur source dans le Parc National Midongy du Sud. C'est un véritable château d'eau pour toute la région environnante.

 **SURFACE** : 192 198 ha

58. MIKEA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Morombe et Toliara II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche de l'Ouest, fourré sur sable et calcaire, plantes très exploitées, faune endémique locale chassée, lémuriens diurnes et nocturnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Source hydrologique alimentant une partie des bassins de la région et protection des réseaux hydrographiques irriguant la zone périphérique de Mikea.

 **SURFACE** : 184 630 ha

59. MONTAGNE D'AMBRE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente, forêt de transition, lacs de cratère.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc national assure la fertilité des plaines qui l'entourent, et protège les bassins-versants situés dans les bas-fonds (la superficie des terrains irrigués autour de la Montagne d'Ambre est d'environ 70 000 ha).

Il assure également l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et l'industrie (JIRAMA, STAR, etc.), source de revenus pour les communautés (main d'œuvre locale, personnel permanent ou saisonnier, guides écotouristiques, etc.), principalement à travers l'écotourisme.

C'est le principal réservoir d'eau de la ville de Diego Suarez.

Le Parc National de Montagne d'Ambre présente beaucoup d'attrait touristiques avec l'existence du port de Diego Suarez pouvant accueillir les grands paquebots.

 **SURFACE** : 30 538 ha

60. MONTAGNE DES FRANÇAIS (SAGE)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche, forêt galerie, tsingy, valeurs culturelles, traditionnelles et historiques, *Adansonia suarezensis*, *Diegodendron humbertii*, mammifères endémiques menacés.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : MDF constitue un château d'eau pour la ville d'Antsiranana. Les activités de tourisme dans l'AP commencent à s'épanouir actuellement avec la construction des circuits touristiques, des sites de camping à l'intérieur même de l'AP. C'est une opportunité de revenus supplémentaires aux populations locales dont quelques membres sont formés en technique de guidage touristique.

 **SURFACE** : 6 049 ha

61. NAMOROKA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga, Région Boeny, District Soalala.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche caducifoliée sur plateau calcaire, lémuriens diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un réservoir d'eau qui alimente les rivières de Kapiloza et Mandevy qui assurent l'alimentation en eau des plaines entre les trois communes existantes dans le district de Soalala (Soalala, Andranomavo et Ambohipaky) et qui se déversent dans le canal de Mozambique. La disparition du Parc priverait le District de Soalala de son réseau hydrographique qui le rendrait aride et sans intérêt économique.

 **SURFACE** : 22 227 ha

62. NOSY HARA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : CIBLES DE CONSERVATION : Forêt de mangroves, herbiers marins, récifs coralliens, Dugong dugong, aigles pêcheurs, colonie nicheuse d'oiseaux marins, tortues marines.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Nosy Hara est une zone de pêche durable et de reproduction de ressources marines. C'est également une zone de développement de l'écotourisme.

 **SURFACE** : 125 471 ha

63. NOSY MANGABE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toamasina, Région Analanjirofo, District Maroantsetra.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide sempervirente de basse altitude, lémuriens diurnes, chauves-souris.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc est un pôle d'attraction touristique principal de la région qui fait qu'il contribue dans le développement de l'écotourisme.

 **SURFACE** : 729 ha

64. NOSY VE-ANDROKA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Ampanihy et Toliara II

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Récifs coralliens, Langoustes, *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea*, *Caretta caretta*, *Dermochelys coriacea*, Algues marines de genre *Eucheuma*, Megaptères (Baleine), Requins, Holothuries, Poissons pélagiques.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Les récifs, et les herbiers de phanérogames sont associés à de nombreuses espèces de coraux, poissons, reptiles, crustacés, mollusques, et échinodermes. Ils apportent d'énormes bénéfices socio-économiques aux communautés locales grâce à la pêche et aux activités touristiques sans oublier les services écologiques que ces écosystèmes assurent pour l'équilibre de la planète et le bien-être de l'homme.

 **SURFACE** : 91 445 ha

65. ORONJIA (MBG)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Région Diana ; District Antsiranana II.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt sèche, vestiges historiques, Flore endémique menacée, lémuriens, *Dioscorea orangeana*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La forêt assure le maintien des sources d'eau assurant l'approvisionnement en eau des villages riverains (pour les besoins domestiques).

Faisant partie du Complexe d'Orangea, le paysage d'Oronjia a une très forte potentialité pour l'écotourisme, voire même le tourisme balnéaire.

 **SURFACE** : 1 648 ha

66. PIC D'IVOHIBE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa, Région Ihorombe, District Ivohibe.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de basse et moyenne altitude.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La RS est une zone de condensation et de captage d'eau, certaines rivières y prennent leurs sources.

 **SURFACE** : 3 453 ha

67. RANOMAFANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Fianarantsoa ; Régions Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany ; Districts Ambohimahasoa, Fianarantsoa II et Ifanadiana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide de moyenne altitude, forêt dense humide de basse altitude, forêt de bambous, zone marécageuses, *Varecia variegata*, *Hapalemur aureus*, *Hapalemur griseus*, *Anas milleri*, *Sarothrura watersii*, *Pandanus* sp, *Limnogle mergulus*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : C'est un des parcs nationaux les plus visités par les touristes dans le réseau des AP gérées par MNP. Ceci constitue une opportunité de revenus pour les ménages grâce au guidage, aux ventes des produits artisanaux ou des produits agricoles, à l'hôtellerie et à la restauration,... Depuis des années, la station thermale attire autant des nationaux que des visiteurs étrangers.

Les rivières constituent une source d'eau potable et permettent l'irrigation des rizières pour les communautés riveraines.

Le Parc abrite et protège le réservoir hydrique de la rivière Namorona qui est essentielle au bon fonctionnement de l'usine hydroélectrique de JIRAMA.

 **SURFACE** : 43 550 ha

68. SAHAMALAZA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Mahajanga ; Région Sofia ; Districts Ambanja et Analalava.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense sèche de basse altitude, mangrove, Récifs coralliens, *Eulemur flavifrons*, *Threskiornis bernieri*.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : Le parc constitue un château d'eau pour la riziculture des grandes plaines de cette région de Sofia.

L'existence des ressources halieutiques comme les crabes, les poissons, les crevettes, les holothuries,

etc. constitue une potentielle source de revenus pour la population en plus de la consommation.

Opportunité de source de revenus supplémentaires grâce à l'écotourisme.

 **SURFACE** : 26 035 ha

69. TAMPOLO (LRA)

 **LOCALISATION** : Province Tamatave ; Région : Analanjiro ; District : Fenoarivo Atsinanana

 **CIBLES DE CONSERVATION** : *Dalbergia baronii*, *Diospyros ferrea*, *Diospyros mampino*, *Diospyros tampolensis*, *Faucheria tampolensis*, *Pentacleaena orientalis*, *Asteropeia amblyocarpa*, habitats pour les lémurien et le *Cryptoprocta*, lacs, marécages.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : la forêt de Tampolo assure l'approvisionnement en eaux de petits ruisseaux qui alimentent les rizières environnantes ; d'autres se déversent dans le lac de Tampolo dans lequel les villageois pêchent différents produits d'eau douce (poisson, crevette, crabe) qui constituent des sources de revenus non négligeables commercialisés dans les villages ou à Fenoarivo Atsinanana.

 **SURFACE** : 675 ha

70. TSARATANANA (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Antsiranana ; Régions Diana, Sava et Sofia ; Districts Ambanja, Ambilobe et Bealanana.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Forêt dense humide, espèces des lémurien diurnes.

 **VALEUR ÉCONOMIQUE** : La Réserve Naturelle Intégrale Tsaratanana abrite les sources des cours d'eau les plus importants de la région, assurant ainsi les besoins en eau potable pour les populations des communes rurales aux alentours et irriguant plus de 300 000 ha de champs de culture. La protection des sols et des bassins-versants en aval assure les activités agricoles des 3 grandes régions productrices, la Sambirano, la Mahavavy et la Sofia.

 **SURFACE** : 108 610 ha

71. TSIMANAMPESOTSE (MNP)

 **LOCALISATION** : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Ampanihy et Betioky Atsimo.

 **CIBLES DE CONSERVATION** : Fourré xérophile, lac Tsimanampetsotse, *Astrochelys radiata*.

VALEUR ÉCONOMIQUE : C'est un site touristique pour un tourisme de découverte de la nature et surtout de la culture de la région (Mahafaly). Toutefois, le nombre de visiteurs n'est pas encore important à ce jour.

SURFACE : 202 525 ha

72. TSIMEMBO-MANAMBOLOMATY (TPF)

LOCALISATION : Province Mahajanga ; Région Melaky ; Districts Antsalova, Maintirano et Morafenobe.

CIBLES DE CONSERVATION : Forêt sèche caducifoliée sur sable, mangrove, lacs, loadrano, lémuriers, ankoay, Anas bernieri et oiseaux d'eau, Erymnochelys madagascariensis.

VALEUR ÉCONOMIQUE : Les lacs alimentent les nappes phréatiques pour les puits et assurent ainsi un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau pour la population.

Les lacs sont également des lieux de pêche dont les produits sont destinés à la consommation et à la vente et constituent une source de revenus des ménages.

SURFACE : 62 745 ha

73. ZAHAMENA (MNP)

LOCALISATION : Province Toamasina ; Régions Analanjirofo, Alaotra-Mangoro et Atsinanana ; Districts Ambatondrazaka, Toamasina II et Vavatenina.

CIBLES DE CONSERVATION : Forêt dense humide de basse, moyenne et haute altitude.

VALEUR ÉCONOMIQUE : Le parc national assure la protection et l'alimentation en eau des réseaux hydrographiques qui drainent les grandes vallées de l'Alaotra et des plaines des environs de Toamasina.

SURFACE : 64 935 ha

74. ZOMBITSE VOHIBASIA (MNP)

LOCALISATION : Province Toliara ; Région Atsimo Andrefana ; Districts Sakaraha et Ankazoabo Sud

CIBLES DE CONSERVATION : Forêt dense sèche du type intermédiaire, Hazomalania voyroni ou Hernandia voyroni, Microcebus murinus, Lepilemur ruficaudatus, Mirza coquereli, Cheirogaleus medius, Phaner furcifer, Eulemur fulvus rufus, Lemur catta, Propithecus verreauxi verreauxi.

VALEUR ÉCONOMIQUE : Source hydrologique alimentant la région Sud-Ouest et protection des réseaux hydrographiques de la zone périphérique du parc national de Zombitse Vohibasia.

SURFACE : 36 308 ha



Aire Protégée de Nosy Hara (c) FAPBM

V. LES CATEGORISATIONS DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Catégorie	Description
A - risque élevé	Susceptible d'avoir toutes sorte d'incidences négatives substantielles et qu'elle fait peser des risques sur l'environnement et sur les conditions sociales des personnes concernées. Les risques et incidences négatives sont potentiellement graves lorsque la mesure de la CF est très complexe et très vaste ou lorsqu'elle se trouve dans un environnement sensible, mais également lorsque les conséquences et risques sont irréversibles ou sans précédent. De telles incidences et de tels risques peuvent concerner une zone plus vaste que l'installation en construction, le site de l'installation et les installations annexes, le cas échéant, ou la zone de projet au sens strict. La catégorie A regroupe par exemple les mesures : • Susceptibles de nuire à d'importants biens protégés (p.ex. forêts tropicales, récifs coralliens, réserves naturelles, zones humides, forêts naturelles/proches de l'état naturel, biens culturels d'importance, sites historiques, etc.) ; susceptibles d'avoir des effets ou une résonnance au-delà des frontières en matière d'accords internationaux (tels que les conventions relatives à la législation internationale en matière de déchets ou à la protection des mers, ou les accords en matière de protection de la biodiversité) ; • Impliquant une forte consommation de ressources, en particulier en termes de terres, paysages ou consommation en eau ; • Présentant un risque accru pour la santé humaine ou la sécurité (p. ex. les infrastructures industrielles ou de transport à proximité de zones urbaines avec des émissions sonores et de substances nocives accrues pendant les travaux et/ou en cours d'exploitation, manipulation de substances dangereuses) ; • Nécessitant une réinstallation de population de grande ampleur ou menant à une perte significative de moyens de subsistance et/ou • Susceptibles de porter atteindre aux peuples autochtones. Une liste illustrative des activités ou projets susceptibles d'être classés dans la catégorie A se trouve dans l'Annexe de la Directive Développement Durable Evaluation des Aspects Environnementaux, Sociaux et Climatiques : Principes et Processus (KfW Banque de Développement, 01 juin 2026)
B - risque substantiel	Dans le cas où un projet préconise des impacts et des risques environnementaux et sociaux significatifs mais uniques/spécifiques, alors il sera classifié B+. Il est nécessaire, comme pour des activités ou projets de catégorie A, de réaliser une EIES avec PGES ainsi qu'un SGES adapté à ces conséquences et risques
B - risque modéré	Les activités ou projets qui peuvent être classés dans la catégorie B sont ceux qui peuvent avoir des risques et des impacts potentiellement négatifs sur l'environnement et sur les conditions sociales des personnes concernées, bien que dans une moindre mesure que ceux de la catégorie A, et si ces derniers peuvent généralement être atténués par des approches d'atténuation standard, les meilleures disponibles. En général, les impacts et les risques potentiels de catégorie B sont limités à une zone locale, sont dans la plupart des cas réversibles et sont plus faciles à atténuer par des mesures appropriées. Pour les mesures de catégorie B, la nécessité ainsi que l'ampleur, les axes prioritaires et le niveau d'approfondissement d'une EIES (avec PGES) sont déterminés au cas par cas.
C - risque faible	

VI. LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement	COSAP	Comité d'Orientation et de Soutien aux Aires Protégées
AGP	Agents Gardes de Parc	COVID-19	Corona Virus 2019
AGR	Activités Génératrices de Revenus	CRS	Catholic Relief Services
AMP	Aires Marines Protégées	CUA	Commune Urbaine Antananarivo
AMPT	Aire Protégée Marine et Terrestre	CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
AP	Aires Protégées	DAPRNE	Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Ecosystèmes
APMA	Aire Protégée Marine Antanimena	DEAP	Droit d'entrée aux aires protégées
APT	Aires Protégées Terrestre	DELC	Development and Environmental Law Center
AVT2D	Association des Volontaires pour la Transmission vers le DD	DG INTPA	Direction Générale des Partenariats Internationaux
BCM	Biodiversity Conservation Madagascar	DGGE	Direction Générale de la Gestion de l'Environnement
BM	Banque Mondiale	DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
BNI	Banque Nationale de l'Industrie	EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
CA	Conseil d'Administration	ESG	Environnement, Social, et Gouvernance
CAFE	Consortium Africain des Fonds pour l'Environnement	ESSA	Forêts Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques - Foresterie et Environnement
CAZ	Corridor Ankeniheny-Zahamena	EUR	Euro
CDV	Chaînes de Valeurs	FAMINDRA	Faritra Arovana MirINDRA (Aires Protégées gérées de façon harmonieuse)
CFA	Conservation Finance Alliance	FAPBM	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité à Madagascar
CI	Conservation Internationale	FAR-AP	Fonds d'Appui au Renforcement des AP
CMI	Complexe Mangoky Ihotry	FFC	Fonds Fiduciaire pour la Conservation
CMK	Complexe Mahavavy Kinkony	FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
CNFEREF	Centre National de Formation, d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et Foresterie		
CoAP	Code des Aires Protégées		
COBA	Communauté de base		
COFAV	Corridor Forestier Ambositre-Vondrozo		
COMATSA	Corridor Marojejy-Anjanaharibe-Tsaratanana		
COFIL	Comité de Pilotage		
COS	Comité d'Orientation et de Suivi		

FIS	Fonds d'Intervention Spéciale	MBG	Missouri Botanical Garden
FIVOI	Fiovana ivaoan'ny eny ifotony	MDCO	Madagascar Country Office
FOS	Foundations of Success	MDF	Montagnes des Français
FU	Fonds d'Urgence	Mds	Milliards
GCF	Fonds Vert pour le Climat	MEAL	Monitoring Evaluation Accountability and Learning
GE	Global Environment Facility	MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
GEF6-AMP	Projet extension et consolidation du réseau d'aires marines protégées de Madagascar	MELP	Madagascar Environmental Leadership Program (Programme de leadership environnemental de Madagascar)
GEM	Le Groupement des Entreprises de Madagascar	METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GERP	Groupe d'Étude et de Recherche sur les Primates de Madagascar	METT	Management Effectiveness Tracking Tool
GFW	Global Forest Watch	MGA	Ariary
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	MGP	Mécanismes de Gestion des Plaintes
GPS	Global Positioning System	MIS	Management Information System
Ha	Hectare	MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
IBI	Indice d'Intégrité Biotique	MNP	Madagascar National Parks
ICEC	Indice des Cibles d'Espèces de Conservation	NAP	Nouvelles Aires Protégées
IEC	Information, Éducation et Communication	NDICI	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument
ITM	International Tourism Fair Madagascar	NES	Normes Environnementales et Sociales
IVH	Indice de Variation des Habitats	OECM	Other Effective Conservation Measures (Autre Mesure de Conservation Efficace par Zone)
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy	OIT	Organisation internationale du Travail
KBA	Knowledge-Based Authentication (Zones Clés pour la Biodiversité)	ONG	Organisations Non Gouvernementales
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de Développement Allemande)	PAG	Plans d'aménagement et de gestion
LMMA	Locally Managed Marine Area (Aire Marine Gérée Localement)		
LRA	Laboratoire de Recherches Appliquées		

PCD	Plan Communal de Développement	SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale	SMC	Services Management Consultancy
PGESS	Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Sanitaire	SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
PNDC	Programme national de développement de compétence	SSERA	Système de Suivi-Évaluation, de Redevabilité et d'Apprentissage.
PN-ErEDD	Programme national d'éducation environnementale et de développement durable	SST	Santé et Sécurité au Travail
PPM	Plan de Passation des Marchés	TBSE	Tropical Biodiversity & Social Enterprise
PRC	Projet de Renforcement de Compétence	TPF	The Peregrine Fund
PSE	Palements pour Services Écosystémiques	TSA	Turtle Survival Alliance
PTA	Plan de Travail Annuel	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel	USD	United States Dollar
QMM	Qit Madagascar Minerals	VOI	Vondron'Olona Ifotony (Communauté Locale)
RBG	Royal Botanic Gardens	WCS	Wildlife Conservation Society
RG0	Résultats de Gestion Opérationnelle	WRI	World Resources Institute (Institut mondial des ressources)
RH	Ressources Humaines	WWF	World Wildlife Fund
RS	Réservoir de Service		
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise		
S&E	Suivi-Évaluation & Apprentissage		
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement		
SAPM	Système des Aires Protégées de Madagascar		
SEP	Suivi écologique participatif		
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale		
SIM	Syndicat des Industries de Madagascar		



UNE SOURCE
DE VIE
EN HERITAGE

Pour nous soutenir

Lot III Q22 Andoharano Tsimbazaza
Antananarivo 101 - Madagascar
+261 34 02 265 81
mail@fapbm.org / www.fapbm.org

